

MIGRATION ET COMPÉTENCES AU MAROC

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2011-12 SUR
LA MIGRATION ET LE LIEN ENTRE COMPÉTENCES,
MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT



Manuscrit finalisé en mars 2013.

Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de l'ETF et ne reflète pas nécessairement l'opinion des institutions de l'UE.

© Fondation européenne pour la formation, 2013
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

MIGRATION ET COMPÉTENCES AU MAROC

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2011-12 SUR, LA MIGRATION ET LE LIEN ENTRE COMPÉTENCES, MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT

FONDATION EUROPÉENNE POUR LA FORMATION ET
ASSOCIATION MAROCAINE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES
MIGRATIONS

PRÉFACE	3
RÉSUMÉ	4
INTRODUCTION	12
1. FLUX MIGRATOIRES ET CONTEXTE MAROCAIN	14
1.1 Caractéristiques des flux migratoires	14
1.2 Le système éducatif	23
1.3 Le marché de l'emploi	26
1.4 Législation et politique migratoire	27
2. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE	31
2.1 Plan d'échantillonnage	31
2.2 Réalisation de l'enquête	33
2.3 Processus d'analyse	34
3. ENQUÊTE SUR LES MIGRANTS POTENTIELS	35
3.1 Données socio-démographiques	35
3.2 Niveau d'études des migrants potentiels	39
3.3 Emploi des migrants potentiels	42
3.4 Conditions de vie des migrants potentiels	47
3.5 Projet migratoire	49

4. ENQUÊTE SUR LES MIGRANTS DE RETOUR	53
4.1 Données socio-démographiques	53
4.2 Niveau d'études des migrants de retour	55
4.3 Expérience migratoire	56
4.4 Expérience du retour	66
4.5 Conditions de vie des migrants au retour	72
4.6 Réémigration	75
5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	78
ACRONYMES	84
BIBLIOGRAPHIE	85

PRÉFACE

Ce rapport a été préparé dans le cadre du projet « Migration et compétences » de la Fondation européenne pour la formation (ETF), une agence de l'Union européenne qui fournit conseils et assistance aux pays partenaires dans le but de développer leur capital humain grâce à la réforme des systèmes d'éducation et de formation, et ce conformément à la politique des relations extérieures de l'Union.

L'objectif global du projet était de contribuer à l'amélioration des politiques en fournissant des analyses de bonne qualité, à partir de données fiables, sur la migration, les compétences et l'emploi dans l'Union européenne et les pays partenaires concernés. Ce projet a été mis en œuvre en Arménie, en Géorgie et au Maroc en 2011 et en 2012.

L'Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations (AMERM) a été chargée de mener l'enquête sur le terrain et de réaliser une première analyse de la situation au Maroc. L'équipe de chercheurs marocains était composée de Mohamed Khachani, Aomar Ibourk, Hicham Hanchane et Abdessalam El Ftouh. Le rapport provisoire élaboré par l'AMERM a été complété et finalisé par les experts de l'ETF – Outi Kärkkäinen et Eva Jansova.

L'ETF tient à remercier le Département de l'Emploi du ministère marocain de l'Emploi et de la Formation professionnelle, la Délégation de l'Union européenne ainsi que tous les membres du groupe consultatif marocain qui ont participé activement aux débats et réflexions sur le sujet et ont ainsi contribué à augmenter la qualité du rapport.

Outi Kärkkäinen
Expert ETF

RÉSUMÉ

Depuis un certain temps déjà l'Union européenne s'intéresse à la migration et aux modalités de sa gestion. Étant l'une des destinations les plus prisées des émigrants, l'Union européenne a adopté une approche proactive pour une migration légale à des fins d'emploi. Cette approche est équilibrée dans la mesure où sont de mieux en mieux reconnus, d'une part la contribution potentielle de ce type de migration au développement, et d'autre part les bénéfices que les pays de destination et, réciproquement, ceux d'origine peuvent en retirer, en particulier par le biais des migrants qui rentrent au pays, des diasporas, des transferts de fonds ainsi que de la migration temporaire comme remède à l'exode des compétences.

La communication de la Commission européenne (2007) sur les migrations circulaires d'une part et les partenariats pour la mobilité entre l'Union européenne et les pays tiers d'autre part ouvrent la voie à de nouveaux programmes de migration légale temporaire visant à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre. Le premier partenariat pour la mobilité signé en 2008 entre l'Union européenne et la République de Moldavie¹ en est un bon exemple. Il a été suivi d'un deuxième partenariat signé avec la Géorgie en 2009 puis d'un troisième partenariat signé avec l'Arménie en 2011. Des négociations en vue d'un partenariat futur sont en cours avec la Tunisie et le Maroc.

Assurant l'équilibre entre trois domaines d'action – promotion de la mobilité et de la migration légale, optimisation du lien entre migration et développement, et prévention et lutte contre l'immigration clandestine – ce type de partenariat est le principal cadre de coopération stratégique à long terme pour la gestion des migrations avec les pays tiers. Dans ce contexte, la concordance des compétences et des qualifications des travailleurs migrants avec les emplois disponibles à l'étranger est essentielle pour la mobilité de la main-d'œuvre et les instruments qui peuvent augmenter la transparence des compétences des migrants et en faciliter la validation revêtent de l'importance, tant pour l'Union européenne que pour les pays partenaires. L'interaction de la migration avec le développement des compétences et les marchés de l'emploi constitue dès lors un thème majeur.

Afin d'approfondir la question des migrations et des compétences, l'ETF a été chargée de mener une série d'études dans plusieurs pays partenaires de l'Union européenne afin d'examiner le niveau d'études, les compétences et la situation professionnelle des migrants avant, pendant et après le processus migratoire. Des études ont été menées en 2006-08 dans six pays (Albanie, Égypte, Moldavie, Tadjikistan, Tunisie et Ukraine), puis en 2011-12 dans trois pays (Arménie, Géorgie et Maroc). Ces pays ont été sélectionnés – en étroite consultation avec les services de la Commission européenne –, en fonction de l'importance du phénomène migratoire et de son impact. Le présent rapport présente les résultats de l'étude au Maroc.

Le projet « Migration et compétences »

Le projet « Migration et compétences » comprenait une recherche documentaire, des visites d'information, deux enquêtes sur le terrain avec un minimum de 4 000 personnes interrogées (2 600 migrants potentiels et 1 400 migrants de retour au pays) et l'analyse des données. Il s'agit de la plus vaste enquête portant sur la migration et les compétences mise en œuvre au Maroc à ce jour. Aux fins de l'enquête, un migrant potentiel désigne toute personne âgée de 18 à 50 ans, qui a ou qui n'a pas l'intention de migrer. L'échantillon des migrants potentiels respecte au niveau national la répartition par sexe et niveau de compétences² et la division urbaine-rurale de la population marocaine. Par conséquent, l'enquête sur la migration potentielle est représentative de l'ensemble de la population des adultes âgés de 18 à 50 ans, y compris un groupe de contrôle de personnes de la même tranche d'âge ne cherchant pas activement à migrer. Un migrant de retour désigne toute personne qui a quitté le Maroc à l'âge de 18 ans ou plus, a vécu et travaillé au moins trois mois consécutifs et sans interruption à l'étranger, est revenue au Maroc au cours des 10 dernières années, et est disponible pour un entretien.

Principaux résultats de l'enquête

Le phénomène migratoire est très répandu au Maroc : le nombre de marocains ayant émigré est estimé à plus de 3 millions et 42% des personnes ayant participé à l'enquête ont l'intention d'émigrer. Les migrants marocains sont en majorité des hommes : 48% des hommes et 35% des femmes interrogés ont l'intention d'émigrer. La migration marocaine s'est cependant féminisée, d'abord suite au regroupement familial et ensuite du fait de l'augmentation du nombre de marocaines qui émigrent, soit avec leur famille, soit seules à la recherche d'une vie meilleure, surtout en termes économiques. Les femmes représentent aujourd'hui environ 40% de la migration marocaine.

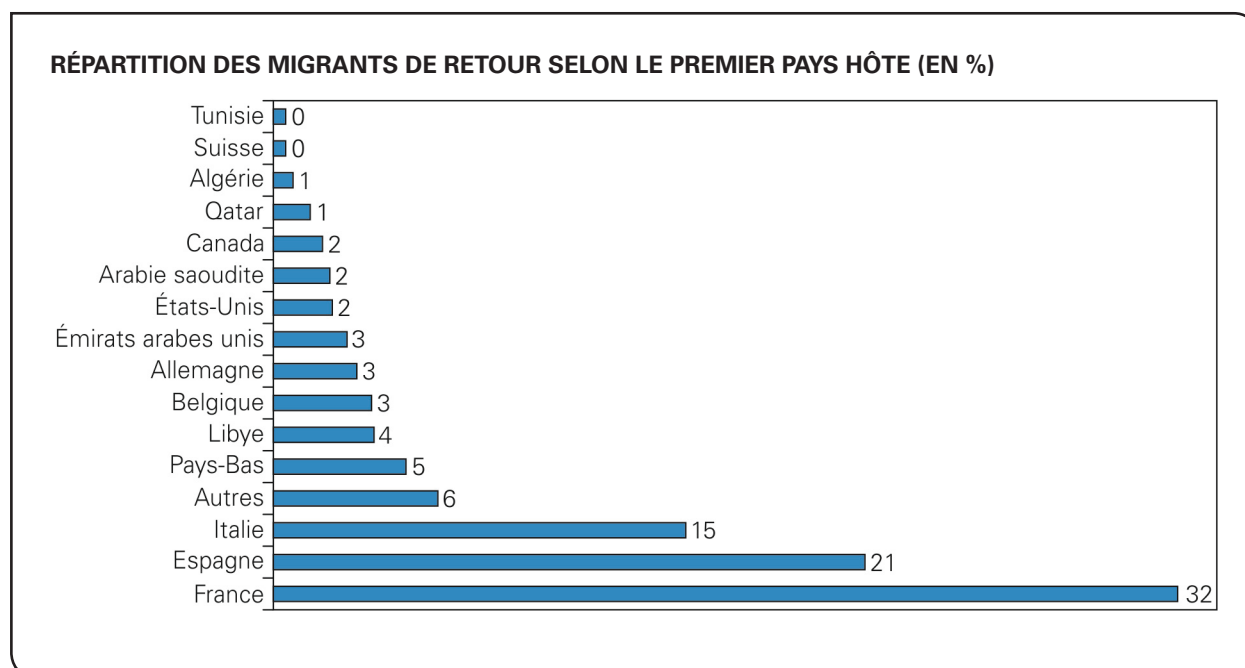
1 Ci-après « Moldavie ».

2 Illétrés et compétences de base (CITE 0-2) ; compétences moyennes (CITE 3-4) ; et hautes compétences (CITE 5-6).

L'intention d'émigrer est plus forte chez les jeunes et, de même, les migrants de retour sont relativement jeunes. Le statut marital et le fait d'avoir des enfants sont en corrélation négative avec le projet d'émigrer. Les migrants de retour (61%) sont moins souvent mariés que les non migrants (67%) mais ils le sont plus souvent que les personnes ayant l'intention de migrer (40%). Les femmes sont plus souvent mariées que les hommes dans toutes les catégories sauf parmi les migrants de retour, ce qui indique une importance encore plus marquée du statut marital chez les femmes pour la réalisation du projet migratoire. S'ils étaient mariés avant leur départ à l'étranger, 78% des hommes et seulement 60% des femmes ont émigré sans leurs conjoints.

L'intention d'émigrer est aussi répandue dans le milieu rural que dans le milieu urbain, sauf à Casablanca et à Rabat où l'intention de migrer est moindre. Quant à la répartition géographique des départs du Maroc, la région d'Agadir arrive en tête avec 52% des personnes ayant l'intention d'émigrer, la région de Marrakech arrivant en deuxième position (49%). Les relations familiales avec les primo-migrants pourraient être à la base de cette perpétuation de l'émigration devenue une tradition régionale. Ces deux régions à vocation touristique permettent également un contact permanent avec des étrangers, ce qui peut constituer un facteur de facilitation de l'acte d'émigrer qui ne concerne pas que les nécessiteux. Au contraire, le développement porté par l'activité administrative à Rabat et par l'activité économique à Tanger et à Casablanca a limité la propension à migrer de ces régions.

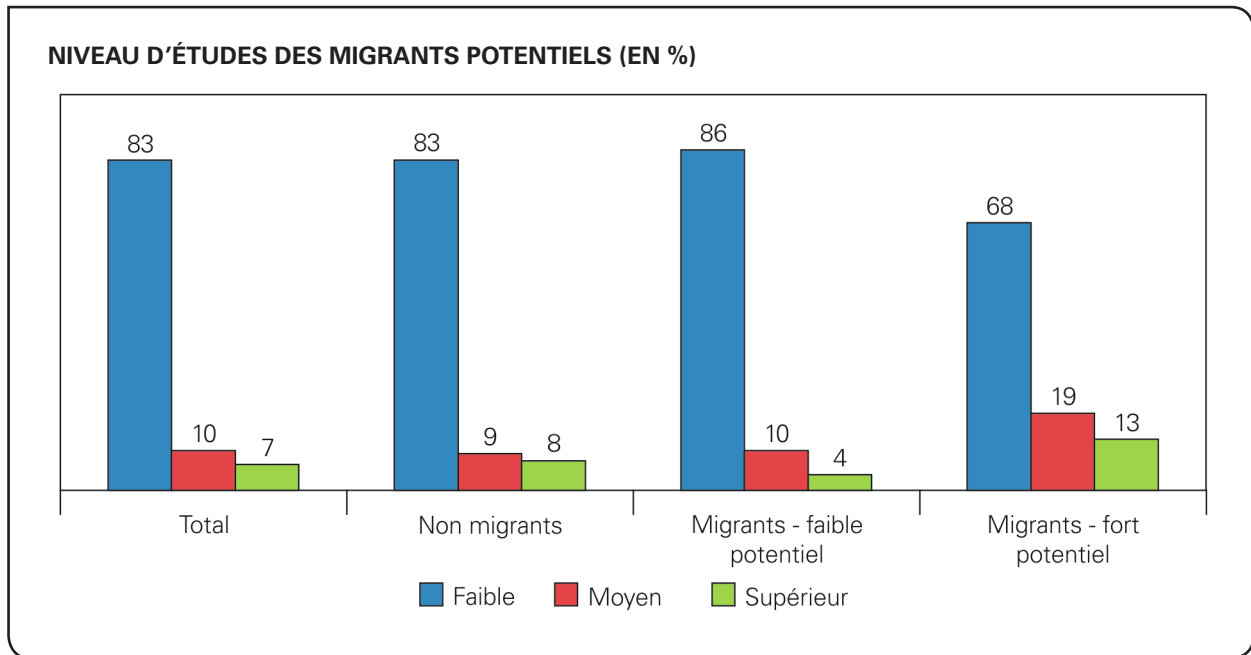
En tête des destinations probables des migrants potentiels se place le continent européen (plus de 70%). Cela conforte une tradition vieille de plus de cinq décennies et qui s'explique par des raisons économiques, historiques, géographiques et culturelles. La France, l'Espagne et l'Italie restent les destinations préférées des migrants potentiels : 32% des migrants de retour ont résidé en France, 21% en Espagne, 15% en Italie et 5% aux Pays-Bas. Proportionnellement, le Canada, les États-Unis, la Belgique et la France ont été la destination préférée des migrants de retour avec un niveau d'études supérieur.



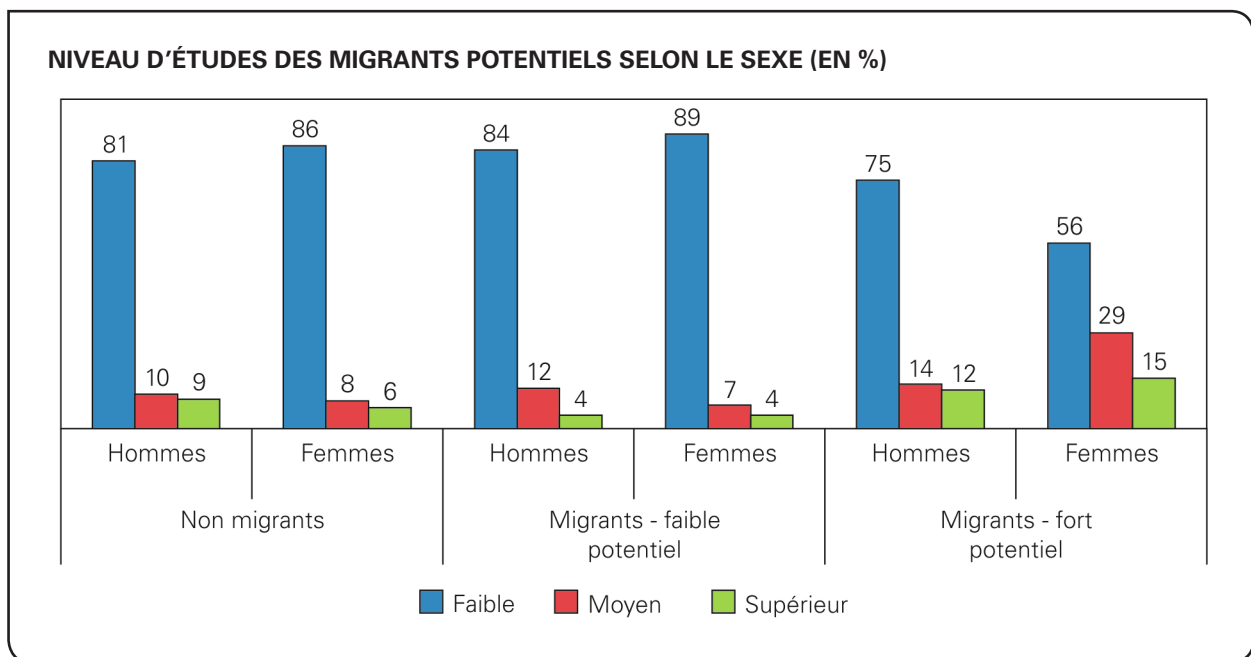
Quelques mécanismes ont été mis en place afin d'organiser la migration temporaire. Le premier essai dans ce sens, inauguré en 2006, portait sur la mobilisation d'ouvrières marocaines pour répondre aux besoins temporaires de l'agriculture espagnole. Or, la migration circulaire n'a pas beaucoup d'importance dans le phénomène migratoire marocain selon l'enquête : la grande majorité des migrants de retour (82%) ont émigré une seule fois. La majorité des migrants potentiels envisagent des périodes de migration courtes mais chez les migrants de retour on constate que les séjours de longue durée sont relativement importants, 53% des migrants de retour ayant séjourné plus de sept ans dans le pays d'accueil.

En ce qui concerne la propension réelle à émigrer – les capacités de pouvoir réellement émigrer – et non pas la simple intention déclarée d'émigrer, 33% des personnes interrogées démontrent un faible potentiel migratoire et 9% disposent d'un fort potentiel migratoire. La population à faible potentiel migratoire pèse donc plus du triple de la population à fort potentiel migratoire. Cette catégorie nourrit, certes, un désir d'émigrer mais ne semble pas au moment de l'enquête avoir la capacité réelle de le faire.

Nous avons vu que *l'intention* déclarée ne change pas considérablement selon le niveau d'études mais que *la propension ou le potentiel migratoire* est plus élevé chez les personnes ayant un niveau d'études élevé ou moyen. La propension migratoire augmente avec le niveau d'études. Les personnes ayant un niveau d'études plus élevé ont un meilleur accès à différents éléments (information, documents de voyage, ressources financières etc.) qui facilitent la réalisation du projet migratoire, d'où une propension majeure à émigrer. Cela confirme la tendance à l'augmentation des concentrations de personnes qualifiées dans la communauté émigrée par rapport à la population totale vivant au Maroc.



Le niveau d'études a une influence encore majeure sur la propension à migrer des femmes ; même si les femmes sont en général moins instruites que les hommes, les femmes à fort potentiel migratoire sont proportionnellement plus instruites que les hommes de la même catégorie.



Même si les migrants sont plus instruits que la population en général, – la majorité de la population marocaine (80%) ayant un niveau d'études faible –, le phénomène migratoire touche toutes les catégories sociales aux différents niveaux d'éducation. En effet, 58% des migrants de retour interrogés ont un niveau d'études faible (contre 83% dans la population marocaine), 23% ont un niveau d'études moyen (contre 10%) et 19% sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 7%).

Le chômage encourage l'émigration dans une certaine mesure, mais les données de l'enquête démontrent que la migration ne concerne pas seulement les catégories sociales pauvres ou les sans-emploi. Paradoxalement en effet, la propension à migrer augmente avec les bonnes conditions sociales, et les conditions économiques n'influencent pas non plus de façon significative la propension à migrer. La migration n'est pas, semble-t-il, l'apanage des pauvres au Maroc, mais un phénomène de société.

En même temps, les répondants déclarent qu'ils partiront ou qu'ils sont partis – indépendamment de leurs conditions sociales ou économiques mesurées sur la base des réponses à plusieurs questions du questionnaire – surtout pour des raisons économiques : améliorer leur situation économique, trouver un emploi ou trouver un emploi mieux rémunéré. La difficulté à trouver un emploi est la raison de départ la plus fréquente chez les personnes ayant un niveau d'études faible. Pour les personnes au chômage l'intention d'émigrer augmente (à 56%), au-delà de la moyenne de l'échantillon (42%). Pour ceux qui ont un emploi, l'inadéquation formation-emploi et l'inadéquation compétence-emploi semblent encourager l'émigration mais la corrélation est assez faible : 74% des personnes qui ne souhaitent pas émigrer confirment l'adéquation entre leur niveau d'instruction et leur emploi, de même pour 64% de ceux ayant un fort potentiel d'émigration. Selon les personnes interrogées, les perspectives de carrière au Maroc ne sont pas non plus déterminantes pour le projet migratoire.

La grande majorité des personnes qui entendent émigrer estiment que le fait de partir vivre à l'étranger pourrait améliorer leur situation économique et leurs compétences et faciliter l'accès à de meilleures opportunités d'emploi après un éventuel retour au Maroc.

Selon les données de l'enquête, les migrants de retour ont une meilleure employabilité. Quelque 59% des migrants de retour interrogés occupent un emploi à leur retour au pays – une situation bien meilleure que celle des migrants potentiels dont seulement 46% déclaraient travailler au moment de l'enquête. La situation des femmes est moins avantageuse : alors que 63% des hommes interrogés ont indiqué avoir trouvé un emploi dès leur retour, cette proportion ne dépasse pas 50% des femmes. On note sans grande surprise que les données soulignent une relation positive entre l'emploi et le niveau d'études tant des hommes que des femmes : les diplômés du supérieur trouvent plus facilement du travail à leur retour.

Quant à l'acquisition de compétences à l'étranger, seuls 31% des migrants de retour ont bénéficié d'une formation ou d'études. Les migrants de retour ayant un niveau d'études supérieur sont quatre fois plus nombreux à avoir bénéficié d'une formation ou d'études par rapport aux migrants de retour ayant un niveau d'études faible. Les migrants de retour ont, certes, un niveau d'études plus élevé que celui de la population marocaine au Maroc, mais l'enquête souligne la très faible évolution de leur niveau d'éducation durant la migration – ce qui conforte la donnée selon laquelle les migrants ont un niveau d'études plus élevé que la population marocaine au Maroc *avant* de quitter le pays.

NIVEAU D'ÉTUDES DES MIGRANTS AVANT ET APRÈS MIGRATION SELON LE SEXE (EN %)

Niveau d'études	Hommes		Femmes		Total	
	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
Faible	60	58	56	56	59	58
Moyen	26	23	29	23	26	23
Supérieur	15	19	15	21	15	19
Total	100	100	100	100	100	100

L'adéquation entre le travail et le niveau d'études est identique chez les migrants de retour et chez les migrants potentiels et ce, allié à la très faible évolution du niveau d'éducation pendant la migration, nous porte à conclure que l'expérience migratoire et professionnelle n'a pas beaucoup d'influence sur les perspectives de carrière au retour en termes de reconnaissance des compétences acquises (formellement ou informellement) à l'étranger.

Du côté positif du bilan des compétences, 62% des migrants de retour déclarent avoir acquis des compétences linguistiques et 54% de nouvelles aptitudes techniques et professionnelles. Or, ici encore, l'acquisition de nouvelles compétences est plus fréquente plus le niveau d'études de départ est élevé.

En ce qui concerne l'impact de la migration sur le niveau de vie, la grande majorité des migrants de retour interrogés (66%) vivent dans de bonnes conditions sociales, contre 33% seulement des migrants potentiels. Or, les conditions économiques ne sont pas meilleures que chez les migrants potentiels. La situation économique d'une très large majorité de migrants de retour (73%) reste mauvaise ou très mauvaise (78% chez les migrants potentiels). L'impact financier de la migration ne semble donc pas être à la hauteur des attentes des migrants potentiels.

Une proportion relativement importante des migrants de retour interrogés (63%) ont envoyé des fonds au pays d'origine. On constate une certaine dispersion selon le niveau d'études puisque la proportion d'envoi de fonds s'élève à 69% chez les migrants ayant un niveau d'études faible, alors qu'elle n'est que de 49% chez les migrants ayant un niveau d'études élevé. Les femmes envoient moins souvent de fonds que les hommes. Plus des deux tiers des migrants de retour interrogés ont épargné lors de leur séjour à l'étranger. Les fonds envoyés et les épargnes sont principalement affectés aux dépenses courantes. Toutefois, l'épargne des migrants de retour est plus souvent utilisée pour l'achat d'une propriété (33% contre seulement 16% des fonds envoyés) et pour des activités ou investissements commerciaux (32% contre seulement 8% des fonds envoyés), ce qui signale une meilleure contribution de l'épargne que des fonds envoyés au développement à plus long terme.

Comment l'expérience migratoire est-elle préparée et qu'en est-il en termes d'emploi ? L'industrie manufacturière et le commerce ressortent comme des secteurs dominants parmi les personnes à *fort potentiel migratoire* (sans grandes différences liées au sexe). En ce qui concerne l'emploi à l'étranger des migrants de retour, il intéresse surtout les secteurs suivants : l'hôtellerie et la restauration, la construction, le secteur agricole, le commerce, l'industrie manufacturière et les services domestiques – services traditionnellement demandeurs de main-d'œuvre immigrée et à faible niveau de qualification dans les pays d'accueil. Les femmes sont plus concernées par le secteur des services et les hommes par les secteurs agricole et de la construction.

En ce qui concerne le parcours professionnel à l'étranger, presque trois quarts des migrants de retour sont des salariés (contre 44% de l'échantillon des migrants potentiels). Pour les hommes salariés, la proportion est quasiment constante quel que soit le niveau d'études tandis que chez les femmes, on observe une relation croissante entre la part du travail salarié et le niveau d'études. Les travailleurs occasionnels représentent 16% alors que les employeurs, les aides familiaux et le travail non rémunéré ne représentent que de faibles proportions. Le statut professionnel varie peu durant la migration par rapport au statut professionnel avant le départ, et ce même si 37% des migrants potentiels envisagent de changer leur secteur d'activité actuel et leur statut professionnel en cas d'installation à l'étranger. Cela témoigne soit d'une grande flexibilité soit des maigres attentes quant à la reconnaissance et à l'utilisation de leurs compétences et qualifications à l'étranger. En revanche, la proportion des indépendants parmi les migrants de retour (26% contre 20% chez les migrants potentiels) et surtout des employeurs (20% contre 7% chez les migrants potentiels) augmente (et la proportion des travailleurs occasionnels diminue), signe de l'impact positif de la migration sur l'entrepreneuriat.

Les conditions de travail sont souvent précaires. Un pourcentage important, à savoir 44% des hommes et 46% des femmes ont travaillé sans contrat de travail et seulement 35% des hommes et 20% des femmes ont acquis des droits à une retraite ou à d'autres prestations sociales pour la période passée à l'étranger.

Les migrants de retour ont passé une période de chômage moyenne de 10 mois à l'étranger, indépendamment de leur niveau d'études. Seulement un tiers des migrants de retour ont vu leurs qualifications officiellement reconnues à l'étranger, une situation plus commune parmi les personnes ayant un niveau d'études supérieur. Quant au déclassement professionnel, un quart des migrants de retour ont occupé des emplois qui exigeaient un niveau d'études inférieur au leur. Concernant l'adéquation emploi-compétences, les répondants sont encore moins positifs : 42% des hommes et 51% des femmes déclarent que leurs compétences sont plus élevées ou beaucoup plus élevées que celles exigées par leur travail à l'étranger.

Les faibles résultats relatifs au niveau professionnel durant la migration peuvent s'expliquer par le manque général d'information sur les programmes destinés aux migrants potentiels et migrants de retour. Dans la grande majorité des cas, le départ n'est pas précédé d'une formation : seuls 14% des hommes et 24% des femmes ont suivi une formation spécifique pour préparer leur insertion professionnelle et sociale avant leur départ et cette proportion est beaucoup plus basse pour les personnes ayant un niveau d'études faible. Il faut noter également que seulement 11% des migrants de retour étaient informés de l'existence de programmes gouvernementaux facilitant le travail à l'étranger et 6% en avaient bénéficié. En même temps, l'aide la plus importante sollicitée pour aller vivre à l'étranger est un soutien pour trouver un emploi. En ce qui concerne le retour, l'enquête révèle que la plupart des migrants utilisent des voies non officielles pour l'organiser. Seulement 7% des personnes interrogées étaient informées de l'existence de programmes destinés aux migrants de retour. Les femmes sont moins bien informées que les hommes, et les personnes peu instruites souffrent davantage d'un manque d'information.

En effet, les personnes interrogées ayant l'intention d'émigrer comptent sur la famille et les amis comme principales sources d'information sur le pays d'accueil et comme appui le plus important pour trouver du travail. La grande majorité des migrants de retour avaient également trouvé un travail à l'étranger grâce aux réseaux sociaux (familles, amis et connaissances). Cette proportion diminue chez les migrants de retour ayant un niveau d'études supérieur. En ce qui concerne la modalité d'obtention d'emploi de retour au pays, l'offre d'emploi par un ami ou un proche reste le moyen le plus utilisé par les migrants de retour. La durée moyenne de la recherche d'emploi est de cinq mois, les femmes rencontrant en moyenne un peu plus de difficultés (6,8 mois) que les hommes (4,8 mois).

Le retour *choisi* concerne 40% des répondants qui sont retournés au Maroc pour des raisons familiales (26%), culturelles (5%), économiques (5%) ou de retraite (4%). Le motif acculant à un retour *contraint* relève de difficultés professionnelles qui touchent 21% des hommes et 29% des femmes, un taux relativement bas si on considère la crise économique actuelle. Le retour *forcé* concerne 16% des répondants, contraints à rentrer pour diverses raisons : épuisement du séjour légal/permis de travail, interception par les services de sécurité etc. Même si les raisons familiales constituent la cause la plus importante de retour au pays à tous les niveaux d'éducation, ce sont les difficultés professionnelles qui s'avèrent déterminantes chez les personnes ayant un niveau d'études faible ou moyen. Seulement 5% des personnes sont rentrées au pays pour investir.

Un tiers des migrants de retour envisagent d'émigrer de nouveau. L'examen simultané du projet de réémigration et du niveau d'études laisse apparaître la même tendance que pour l'intention de première migration relevée dans l'enquête des migrants potentiels, les personnes ayant l'intention d'émigrer étant proportionnellement les plus nombreuses parmi les personnes ayant un niveau d'études moyen. La principale raison pour repartir est la difficulté à trouver un emploi. Cette difficulté s'observe en particulier chez les hommes ayant un niveau d'études faible et chez les femmes ayant un niveau d'études moyen.

LE PROFIL DU MIGRANT MAROCAIN

Selon les résultats de l'enquête, les migrants de retour sont mieux qualifiés que la population marocaine restée au Maroc, surtout parce qu'ils étaient déjà proportionnellement plus instruits avant d'émigrer. Les individus les plus instruits sont aussi ceux qui bénéficient davantage de la période migratoire en termes d'acquisition de nouvelles compétences et d'expérience professionnelle, qui contribuent à la réussite de leur réintégration sur le marché du travail national à leur retour. Vu que la majorité de la population marocaine a un niveau d'études faible, le profil type du migrant marocain est celui d'un homme célibataire ayant un niveau d'études faible, qui migre une fois pour une période de 10 ans en France ou en Espagne afin d'améliorer ses conditions de vie. Il n'est pas informé des programmes (gouvernementaux) qui facilitent la migration de travail, il compte sur ses amis et sur les membres de sa famille pour trouver un emploi à l'étranger, il travaille en tant que salarié ou travailleur occasionnel, il passe environ 10 mois au chômage, il apprend la langue du pays hôte mais il n'acquiert pratiquement pas d'autres compétences. Il retourne au Maroc principalement pour des raisons familiales. Il n'est pas informé des programmes visant à faciliter le retour et il compte encore sur sa famille et ses amis pour trouver du travail. Son expérience à l'étranger a amélioré ses perspectives professionnelles par rapport aux non migrants et il travaille en tant que salarié ou – avec une probabilité accrue après la période migratoire – comme entrepreneur. Au cours de sa migration il a envoyé des fonds au Maroc mais presque 90% de ceux-ci ont été affectés aux dépenses courantes. Il a également épargné, un tiers de l'épargne étant utilisé pour l'achat d'une propriété et un tiers étant éventuellement utilisé pour une activité commerciale. Il n'envisage pas de réémigrer.

Principales conclusions et recommandations

D'après le rapport 2009 sur le développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la migration peut permettre d'élargir les choix humains en termes de revenu, d'accès aux services et de participation, mais les opportunités varient en fonction du niveau de compétence des individus. Cela indique qu'une solution « triplement gagnante » est possible si un « cercle vertueux » est créé pour bénéficier à tous (les pays d'origine et de destination ainsi que les migrants eux-mêmes) au moyen d'une meilleure gestion de la migration de la main-d'œuvre et des compétences.

Les données de l'enquête confirment qu'une situation triplement gagnante n'est pas un équilibre qui se stabilise naturellement sans intervention. Les migrants marocains sont souvent confrontés à un déclassement professionnel dans le pays d'accueil, ce qui aboutit à une perte d'investissement dans l'éducation pour le Maroc et le migrant lui-même. Presque la moitié des migrants marocains n'acquièrent pas de nouvelles compétences pendant leur période migratoire, et s'ils en acquièrent, ils n'arrivent pas toujours à en profiter ou à les mettre en œuvre à leur retour sur le marché de l'emploi marocain, et ce au détriment du pays. Il est important de noter que les individus qui profitent le plus d'une expérience migratoire sont ceux qui au départ ont déjà le meilleur niveau d'études ; les personnes peu instruites ainsi que les femmes sont dans une situation défavorable en termes de réussite de la migration au niveau

professionnel, d'acquisition de nouvelles compétences, de réussite du retour et de réintégration sur le marché du travail local au Maroc. Vu que la grande majorité des migrants marocains ont un niveau d'études faible, l'apport de la migration au développement n'est pas pleinement exploité si celle-ci n'est pas soutenue par des mesures publiques. Afin de rendre la migration profitable pour le migrant, le pays d'origine et le pays d'accueil, le phénomène migratoire doit être considéré par les politiques publiques de chacun des pays.

Certains axes d'intervention peuvent être recommandés – à mettre en œuvre par les autorités marocaines et/ou avec l'appui des projets des pays de l'Union européenne dans le cadre du partenariat pour la mobilité –, afin de se rapprocher d'un cercle vertueux et de renforcer le rôle des compétences dans le développement par la migration.

Un cercle vertueux implique que diverses conditions soient remplies.

1. Le pays d'origine répond aux pénuries de compétences du marché du travail du pays de destination.

Cela exigerait la transparence des deux côtés sur les besoins du marché du travail et les résultats des systèmes éducatifs, et un système de certification de qualité assuré dans les pays d'origine comprenant une évaluation des compétences et des mécanismes clairs pour la reconnaissance des qualifications dans les pays de destination. Du côté du pays d'origine, le processus commence par un enseignement et une formation de qualité (par ex. des programmes d'études, des enseignants, des établissements scolaires) qui correspondent aux besoins des marchés du travail et la mise en œuvre d'un cadre national des certifications qui assure la transparence des compétences acquises. Les pays de destination peuvent combler leurs pénuries immédiates de main-d'œuvre et de compétences et se procurer les profils exacts dont ils ont besoin en appliquant une meilleure gestion de la migration de main-d'œuvre. Il en résulterait une migration bénéfique conduisant à un emploi et à une productivité plus élevés dans les pays de destination.

- Des politiques cohérentes et une meilleure évaluation des besoins en compétences sur les marchés du travail européens sont nécessaires pour une meilleure adéquation de la main-d'œuvre migrante.
- Afin d'éviter le gaspillage des compétences il est nécessaire de faciliter la reconnaissance officielle des qualifications et des compétences des migrants marocains à l'étranger. Le cadre européen des certifications peut servir de point de référence pour la portabilité des qualifications en étant relié aux systèmes de certification nationaux.
- Cela nécessite également des efforts pour améliorer la qualité et la transparence des qualifications marocaines. Seules une éducation et une formation transparentes et de qualité qui répondent aux besoins du marché du travail en même temps qu'à ceux des citoyens mènent au succès sur les marchés du travail tant nationaux qu'internationaux.

2. Le savoir-faire et l'expérience acquis par les migrants sont utilisés à leur retour au pays pour intégrer le marché du travail et contribuer au développement d'entreprises locales.

Les migrants qui rentrent au pays peuvent contribuer au développement local en rejoignant la population active ou en devenant entrepreneurs. Les émigrés revenus au pays estiment souvent que les compétences et les connaissances qu'ils ont acquises n'ont pas de réelle valeur chez eux et rencontrent diverses contraintes à leur retour sur le marché de l'emploi marocain. Les rapatriés permanents et temporaires et la diaspora peuvent également contribuer à la formation d'une classe moyenne et au développement économique du Maroc par le biais des investissements. Des mécanismes sont alors nécessaires pour valider les acquis des apprentissages informels/non formels afin de reconnaître les compétences développées à l'étranger ainsi qu'un environnement commercial favorable, notamment des incitations et une formation entrepreneuriale pour encourager les migrants rentrés au pays à créer leur propre entreprise. En ce qui concerne la validation des apprentissages informels et non formels, elle devrait aboutir à la certification qui devrait s'appuyer sur des normes professionnelles largement utilisées. Les barèmes existants pour la reconnaissance et l'accréditation de l'expérience pourraient être utilisés en l'absence de processus plus structurés. Des incitations additionnelles pour les réformes de l'enseignement et l'amélioration de la qualité pourraient être créées par les pays de destination établissant des exigences de qualité en matière de compétences des migrants. Le résultat bénéficierait à la migration grâce à une meilleure utilisation des économies et des compétences acquises à l'étranger par les migrants rentrés au pays et à des systèmes éducatifs améliorés dans les pays d'origine.

- Le potentiel des rapatriés devrait être exploité par des systèmes adéquats de soutien au retour qui favorisent un retour durable par les individus, en particulier les systèmes qui valident les compétences acquises à l'étranger et qui fournissent des services efficaces de recherche d'emploi et de placement. Les femmes et les personnes ayant un niveau d'études faible rencontrent plus de difficultés de réinsertion sur le marché du travail marocain, d'où l'importance d'initiatives ciblant certains segments des migrants de retour.
- Le Maroc a déjà mis en place des initiatives pour encourager de manière proactive les expatriés à revenir et à devenir entrepreneurs, et pour créer des environnements menant à une utilisation plus productive de leurs compétences, de leurs connaissances et de leurs épargnes, mais seule une minorité infime des migrants de

retour interrogés étaient informés. Un appui supplémentaire et une meilleure communication des services disponibles pour les migrants de retour s'avèrent donc nécessaires.

- Une attention particulière devrait être accordée à l'utilisation efficace des envois de fonds et d'épargne pour l'investissement dans les entreprises, étant donné que le soutien à l'entrepreneuriat des rapatriés est crucial en termes d'amélioration des mauvaises conditions du marché du travail marocain par la création d'emplois.

3. L'information relative à la migration de main-d'œuvre est disponible et accessible, notamment l'information sur les services d'assistance pour les migrants potentiels et les migrants de retour au pays.

Une information librement accessible et largement disponible concernant le processus de migration – y compris les besoins des marchés du travail et les besoins en compétences, les conditions de vie, les normes et les incitations et dispositions de réintégration dans le pays – est cruciale. Cela nécessiterait des programmes destinés à aider les migrants potentiels et les migrants de retour au pays tout au long des différentes phases et l'ouverture de voies pour la migration circulaire. Les migrants bénéficieraient de ce résultat en augmentant leurs chances de réussite et en réduisant les incidents liés à des abus.

- Les institutions marocaines proposent déjà des programmes d'appui destinés à faciliter la migration ainsi que le retour au pays et la réintégration sur le marché du travail marocain après une période migratoire. Or, les résultats de l'enquête démontrent qu'une infime minorité des migrants potentiels ou migrants de retour en sont informés et qu'encore moins de migrants en ont profité. Il est donc nécessaire de mieux informer la population marocaine des programmes gouvernementaux pour la facilitation de la migration pour le travail à l'étranger et de mieux informer la population marocaine à l'étranger des programmes gouvernementaux visant à faciliter leur retour.
- Étant donné que plus de 40% des personnes interrogées envisagent d'émigrer, toutes classes sociales et tous niveaux d'éducation confondus, et que les principales sources d'information pour le projet migratoire sont la famille et les amis, autant de sources d'information potentiellement biaisées, il paraît nécessaire de mieux informer l'ensemble de la population marocaine non seulement sur les opportunités d'emploi à l'étranger mais également sur les pays de destination et la réalité de l'expérience migratoire. Des formations au départ pourraient aborder des questions telles que les compétences linguistiques, les qualifications professionnelles et l'information sur les droits et obligations au travail à l'étranger.
- Trop souvent les migrants finissent encore par travailler à l'étranger sans contrat de travail et sans droits sociaux transférables au Maroc à leur retour. Il serait donc utile de monter et diffuser des programmes de communication sur la migration légale et d'en faciliter l'accès.
- Pour éviter les expériences de migration négatives et improductives, plusieurs types d'intervention pourraient contribuer à une meilleure utilisation des compétences des migrants. Il serait par exemple utile de renforcer la coopération entre les services publics d'emploi européens et l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (Anapec) au Maroc en matière de recrutement en favorisant des offres d'emploi génériques. La coopération entre l'Anapec et le portail européen sur la mobilité de l'emploi (EURES) pourrait être explorée. Une meilleure information sur les emplois disponibles à l'étranger et sur les services disponibles pour faire correspondre les emplois avec les compétences pourrait aider à réduire l'inadéquation des compétences des migrants dans les pays de destination. Des contacts avec des associations professionnelles européennes informées des besoins en termes de main-d'œuvre et de compétences dans leurs secteurs pourraient également être établis à cette fin.

INTRODUCTION

La migration marocaine était à l'origine une migration de travail. Les migrants – le plus souvent des hommes analphabètes sans qualification particulière – laissaient au pays femmes et enfants. Ces hommes étaient censés revenir vivre au Maroc au terme de leur projet migratoire. Puis cette migration a connu des mutations notoires. Estimés à plus de 4 millions d'individus, les Marocains résidant à l'étranger ont maintenant un profil très différent, y compris pour ce qui est de leur niveau d'études, de leurs compétences et de leurs qualifications.

Contexte de l'étude

Pour comprendre le phénomène migratoire, évaluer son intensité, saisir ses caractéristiques et mesurer son impact, toutes les disciplines ont été sollicitées. Mais, malgré ces efforts, certains segments de la recherche sont restés peu ou pas explorés. Quel est le nombre de Marocains ayant l'intention d'émigrer ? Quels est leur niveau d'études ? Quel est le niveau de leurs qualifications professionnelles ? Telles sont quelques-unes des questions restées jusque-là sans réponse, excepté quelques estimations avancées par les médias mais manquant de rigueur scientifique.

On note toutefois une avancée importante puisque les gouvernements sont de plus en plus conscients de la nécessité d'inscrire leur politique migratoire dans une démarche concertée, la démarche unilatérale s'étant avérée inopérante. Les mutations du processus migratoire – et notamment les changements intervenus au niveau des profils des migrants – appellent un « partenariat pour la mobilité » entre les pays émetteurs de flux migratoires et les pays de destination.

Adoptée à Tampere en 1999, l'approche globale de l'Union européenne vise à organiser « l'ordre migratoire » avec les pays tiers partenaires en conciliant trois impératifs : (i) la promotion de la mobilité et de la migration légale ; (ii) la prévention de l'immigration clandestine et la lutte contre ce type d'immigration ; et (iii) l'optimisation des liens entre migration et développement.

Ces objectifs sont confortés par la communication de la Commission européenne (2011) intitulée « Approche globale de la question des migrations et de la mobilité ». Cette approche repose sur quatre piliers d'importance égale : (i) l'organisation de l'immigration légale et de la mobilité et l'assistance dans ce but ; (ii) la prévention et la réduction de l'immigration clandestine et de la traite des êtres humains ; (iii) la promotion de la protection internationale et le renforcement de la politique d'asile ; et (iv) la maximisation de l'impact des migrations et de la mobilité sur le développement.

L'approche globale de la question des migrations et de la mobilité s'inscrit dans le partenariat pour la mobilité institué par l'Union européenne. La communication de la Commission européenne sur les migrations circulaires d'une part, et les partenariats pour la mobilité entre l'Union européenne et les pays tiers d'autre part, ouvrent la voie à de nouveaux programmes de migration légale temporaire visant à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre (Commission européenne, 2007)³. Les premiers partenariats pour la mobilité signés entre l'Union européenne et la Moldavie et le Cap Vert en 2008 en constituent un bon exemple. Ils ont été suivis d'un deuxième partenariat signé avec la Géorgie en 2009, puis d'un troisième partenariat signé avec l'Arménie en 2011. Des négociations en vue d'un partenariat futur sont en cours avec la Tunisie et le Maroc.

Les partenariats concilient les trois facteurs distincts : promotion de la mobilité et de la migration légale ; optimisation des liens entre migration et développement ; et prévention de l'immigration clandestine. Dans ce contexte, l'adéquation des compétences et qualifications des travailleurs migrants avec les emplois disponibles à l'étranger est essentielle pour la mobilité de la main-d'œuvre (p. ex. informations asymétriques sur les compétences et absence de signalisation officielle), et les instruments qui peuvent améliorer la transparence des compétences des migrants et faciliter la validation de leurs compétences et de leurs qualifications revêtent de l'importance, tant pour l'Union européenne que pour les pays partenaires⁴. De tels instruments peuvent favoriser un scénario « gagnant » reposant sur les migrants eux-mêmes. Ceux-ci doivent être en mesure d'offrir des compétences requises par les

³ Ce modèle de circulation envisage la migration selon un processus continu plutôt qu'en termes de déplacements permanents. La « migration circulaire » est de plus en plus utilisée comme un discours triplement gagnant promettant des avantages pour les pays d'accueil, les pays d'origine et les migrants eux-mêmes, une croissance économique accélérée, des transferts de fonds, des salaires relativement élevés et un gain de cerveaux, grâce à des cercles complets de migration : les immigrants devraient pouvoir venir, partir et revenir sans beaucoup de restrictions et utiliser les réseaux transnationaux contemporains (Bieckmann et Muskens, 2007).

⁴ Le terme « compétence » est défini ici comme étant l'aptitude et la capacité acquises par un effort mesuré, systématique et soutenu pour entreprendre facilement des activités complexes ou des fonctions d'emploi comportant des idées (compétences cognitives), concernant des aspects fonctionnels (compétences techniques) et/ou des personnes (compétences interpersonnelles). Dans l'enquête de l'ETF, des indicateurs d'enseignement formel tels que définis par la classification CITE 97 sont utilisés pour mesurer le niveau de compétence des migrants. Contrairement au terme « compétence », le terme « qualification » renvoie à un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente établit qu'un individu possède les résultats/acquis d'apprentissage correspondant à une norme donnée et/ou possède les compétences nécessaires pour exercer un emploi dans un domaine d'activité professionnelle spécifique. Une qualification confère une reconnaissance officielle de la valeur des résultats/acquis d'apprentissage (essentiellement sous la forme d'un certificat, d'un titre ou d'un diplôme) sur le marché de l'emploi ou de l'éducation/formation. Voir Cedefop (2008).

États membres et de transmettre ensuite le savoir-faire acquis à l'étranger à leur retour dans leur propre pays, ce qui peut contribuer au processus de développement de ces pays.

Il est donc essentiel de bien connaître les compétences des flux de migrants (migrants de retour et migrants potentiels) à tous les niveaux (peu qualifiés, moyennement qualifiés, hautement qualifiés). De même, il est essentiel d'avoir des informations sur les besoins du marché du travail (permanents, temporaires, sectoriels, géographiques) des pays d'origine pour éviter les effets socioéconomiques négatifs accompagnant si souvent les migrations, à commencer par la fuite des cerveaux. Il importe également de connaître en détail les systèmes d'enseignement et de formation des pays d'origine (niveau, contenu, qualité) pour mettre en place des instruments de validation des qualifications.

Afin d'approfondir la question des migrations et compétences, l'ETF a été mandatée pour mener une série d'études dans plusieurs pays partenaires de l'Union européenne, le but étant d'examiner le niveau d'études, les compétences et la situation professionnelle des migrants avant, pendant et après le processus migratoire. Des études ont été menées en 2006-08 dans six pays (Albanie, Égypte, Moldavie, Tadjikistan, Tunisie et Ukraine), puis en 2011-12 dans trois pays (Arménie, Géorgie et Maroc). Ces pays ont été sélectionnés en étroite consultation avec les services de la Commission européenne, en fonction de l'importance du phénomène migratoire et de son impact. Au Maroc, l'ETF a confié l'enquête et une première analyse des données à l'Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations (AMERM).

Objectif de l'étude

L'objectif global du projet était de réaliser une analyse fiable de la problématique de la migration et des compétences et contribuer ainsi à l'amélioration des politiques et au renforcement des capacités institutionnelles fondées sur une meilleure connaissance de ces flux (effectif et potentiel) et de leurs caractéristiques. Comme il s'agit d'un angle d'étude inédit, une nouvelle méthodologie a été mise au point, avec recherche documentaire, enquêtes sur le terrain dans les huit régions du pays et analyse des données recueillies.

La revue documentaire révèle l'existence d'études et de manifestations scientifiques portant sur la problématique des déterminants de la migration en général et de l'exode des compétences en particulier. Les travaux disponibles traitent de la question des migrants hautement qualifiés. L'originalité et l'apport indéniable de cette étude se situent au niveau des enquêtes sur le terrain, menées grâce à un échantillon représentatif de 4 000 personnes réparties sur tout le territoire, et qui ont permis de recueillir un grand nombre de données statistiques. Les analyses qui ont suivi ces enquêtes ont permis d'explorer un champ de recherche nouveau et de fournir nombre d'informations inédites sur le processus migratoire et les compétences au Maroc.

Structure de l'étude

Cette étude comporte cinq chapitres. Le premier chapitre décrit les flux migratoires marocains passés et présents ainsi que le système éducatif et l'emploi au Maroc, en se basant sur des documents publiés par l'ETF et d'autres organismes. Le deuxième chapitre décrit la méthodologie de l'étude. Le troisième chapitre analyse les données de l'enquête pour les migrants potentiels alors que le quatrième chapitre analyse les mêmes données pour les migrants de retour. Le cinquième chapitre présente les conclusions de l'enquête et des recommandations en matière de politique migratoire.

Les annexes seront disponibles uniquement sur le site web de l'ETF. La base des données de l'enquête peut être envoyée par voie électronique sur demande.

1. FLUX MIGRATOIRES ET CONTEXTE MAROCAIN

Les débuts de l'émigration marocaine vers l'Europe sont antérieurs à la période du protectorat français du Maroc (1912-56). Les premiers recrutements d'ouvriers par les sucreries de la région nantaise datent de 1909. Quatre années après l'instauration du protectorat, des contingents marocains sont levés pour soutenir l'armée des Alliés lors de la première Guerre mondiale et fournir la main-d'œuvre nécessaire à l'industrie de l'armement. Ce premier flux de migrants est suivi par d'autres entre les deux conflits mondiaux. De nouveaux contingents marocains sont levés lors de la Seconde Guerre mondiale pour intervenir sur les différents fronts d'hostilité en Europe puis, la guerre terminée, dans les colonies françaises, notamment en Indochine.

Lors de la reconstruction de l'Europe occidentale après la guerre, on fait également appel à l'émigration marocaine pour travailler dans l'industrie, l'agriculture et les mines. Durant les années 1960, des accords sont conclus entre le Maroc et quatre pays européens (Allemagne, Belgique, France et Pays-Bas) pour réguler les premiers flux de migrants marocains de l'après-guerre vers l'Europe occidentale, marquant le début d'une relation durable. Enfin, dans les années 1980, la migration marocaine essaime progressivement vers d'autres pays, voire d'autres continents.

1.1 CARACTÉRISTIQUES DES FLUX MIGRATOIRES

Une caractéristique majeure de la migration marocaine est son ancienneté. La sédentarisation des migrants dans les pays d'accueil a transformé cette communauté en une composante stable de la population des pays hôtes. Avec la succession des générations, cette communauté – intégrée et parfois naturalisée – n'est plus considérée comme une population étrangère et ne fait donc plus partie des statistiques de la migration des pays d'accueil. À l'inverse, la continuité des relations entretenues par la communauté de migrants avec le Maroc fait que cette population est toujours incluse dans les statistiques nationales, en dépit des naturalisations et des générations qui se succèdent à l'étranger, et grâce à la législation marocaine permettant la transmission de la nationalité par filiation. Ces facteurs expliquent les différences entre les chiffres publiés par les pays d'accueil ou les organismes internationaux d'une part et les chiffres publiés par le Maroc d'autre part.

Dans cette étude, les statistiques prises en compte sont les statistiques officielles recueillies auprès de la Direction des affaires consulaires et sociales (DACS) du ministère marocain des Affaires étrangères et de la Coopération ainsi que celles publiées par le Haut-Commissariat au Plan (HCP).

Tendances de l'émigration marocaine

En 2011, la population marocaine migrante inscrite auprès des consulats situés à l'étranger s'élève à 3,4 millions de personnes (3 473 209 personnes). Elle vit essentiellement en Europe, avec 84% des inscrits. 58,6% des migrants sont des hommes et 41,4% des femmes. En 2012, la population marocaine migrante serait de près de 4,5 millions de personnes, selon les estimations du ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger, un chiffre nettement plus élevé parce qu'il inclut cette fois les migrants clandestins.

La **FIGURE 1.1** montre que la migration marocaine a connu globalement deux périodes de croissance :

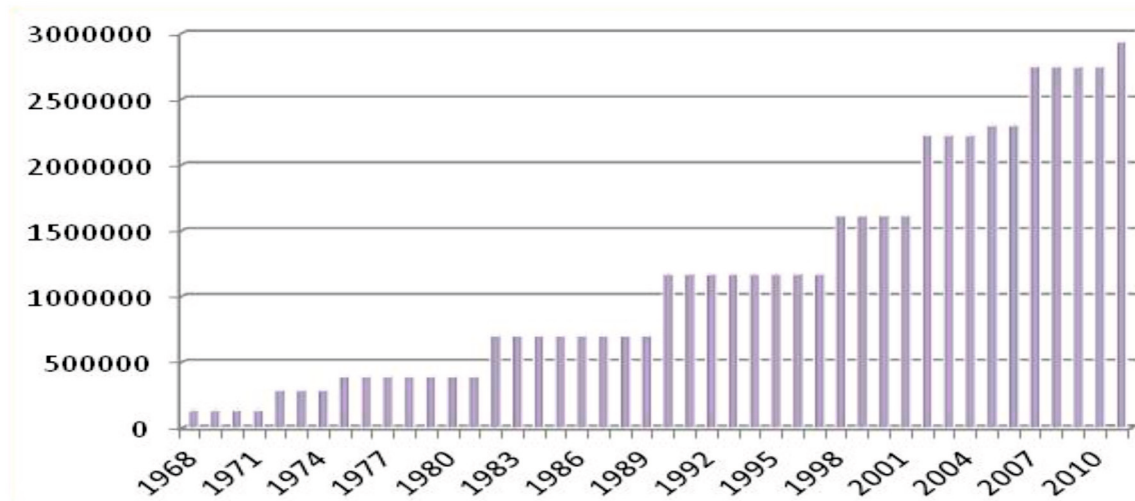
1. les deux premières décennies de migration (1968-90), avec une croissance rapide d'environ 10% par an, le nombre de migrants étant passé de 137 000 personnes en 1968 à 1 174 000 personnes en 1990 (nombre multiplié par 8,57 en 22 ans) ;
2. les deux dernières décennies de migration (1990-2011), avec une croissance plus lente d'environ 5% par an, le nombre de migrants étant passé de 1 174 000 personnes en 1990 à 2 939 451 personnes en 2011 (nombre multiplié par 2,5 en 21 ans).

Plusieurs facteurs ont contribué à ce ralentissement : d'une part l'arrêt de la migration, la naturalisation des primo-migrants, l'instauration du visa et l'ouverture de nouvelles destinations extra-européennes ; d'autre part la croissance démographique endogène de la communauté migrante et l'ouverture de nouvelles destinations européennes telles que l'Italie ou l'Espagne. Comme ces facteurs agissent dans des sens opposés, ils se sont neutralisés partiellement les uns les autres, ce qui explique la croissance plus faible de ces 20 dernières années.

TABLEAU 1.1 MIGRATION MAROCAINE DANS LES PRINCIPAUX PAYS HÔTES EUROPÉENS, 1968-2011

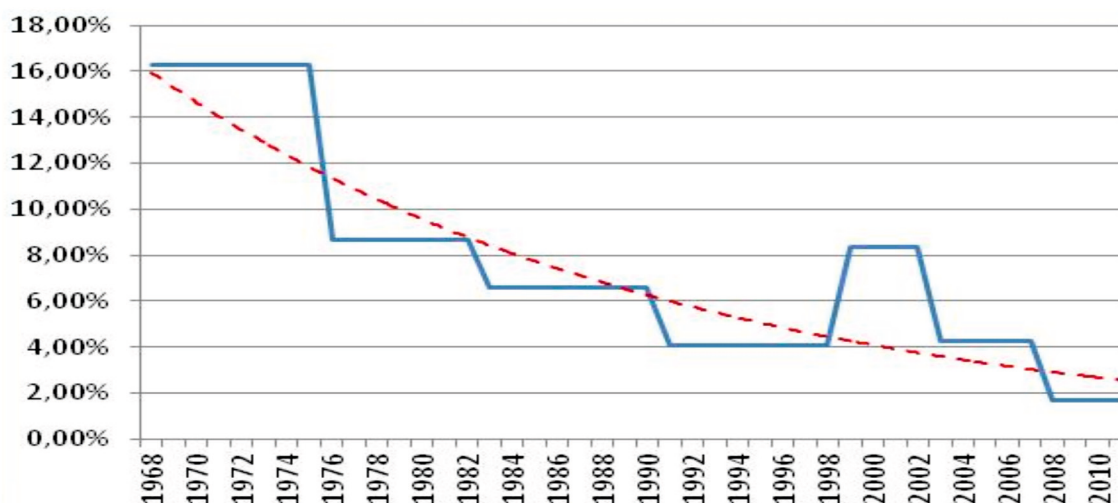
Année	France	Pays-Bas	Belgique	Allemagne	Espagne	Italie	Total
1968	84 000	13 000	21 000	18 000	1 000	-	137 000
1972	218 000	28 000	25 000	15 000	5 000	-	291 000
1975	260 000	33 000	66 000	26 000	9 000	-	394 000
1982	431 000	93 000	110 000	43 000	26 000	1 000	704 000
1990	653 000	184 000	138 000	62 000	59 000	78 000	1 174 000
1998	728 000	242 000	155 000	98 000	200 000	195 000	1 618 000
2002	1 025 000	242 000	214 000	98 000	200 000	253 000	2 229 000
2004	1 025 000	242 000	214 000	98 000	200 000	253 000	2 229 000
2005	1 025 000	316 000	214 000	98 000	397 000	253 000	2 303 000
2007	1 131 000	278 000	285 000	130 000	547 000	379 000	2 750 000
2011	1 120 713	213 959	306 979	184 100	696 740	416 960	2 939 451

Sources : MPI country profiles, octobre 2005 (p. 2) ; Statistiques de la DACS (les statistiques de la DACS n'ont pas de périodicité régulière, d'où une évolution des chiffres par à-coups selon les dates de publication).

FIGURE 1.1 MIGRATION MAROCAINE DANS SIX PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE, 1968-2010

Source : AMERM

Mais un suivi plus rapproché du taux de croissance révèle en fait une décélération continue avec le temps. En effet, après les années 1970 marquées par un taux de croissance moyen élevé, puisqu'il a été de 16% par an pendant sept ans (1968-75), on observe une décélération récurrente, exception faite des années du Bug 2000 (1999-2002), pour atteindre un taux annuel moyen de 2% pour les cinq dernières années (2006-11).

FIGURE 1.2 TAUX DE CROISSANCE DE LA MIGRATION MAROCAINE EN EUROPE

Source : AMERM, à partir des statistiques de la DACS

Ces chiffres concernent la migration régulière. Quant à la migration irrégulière, son caractère clandestin et atomisé rend difficile la saisie de son flux dans des statistiques. D'après les régularisations de migrants faites par l'Espagne et l'Italie entre 1990 et 2005, le chiffre atteindrait 297 165 migrants clandestins régularisés en 15 ans, soit près de 20 000 migrants par an dans ces deux pays seulement (Mghari, 2006). Par ailleurs, en observant le nombre d'arrestations de migrants clandestins nationaux par les autorités marocaines, on constate une baisse significative de cette migration clandestine durant la dernière décennie (2000-09).

TABEAU 1.2 STATISTIQUES DES ARRESTATIONS DE MIGRANTS MAROCAINS CLANDESTINS, 2000-09

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Migrants clandestins arrêtés	9 850	13 002	16 100	12 400	9 353	7 914	7 091	6 619	4 651	2 672

Source : Données du ministère de l'Intérieur

Mais ces chiffres ne sont pas révélateurs puisque la population migrante a augmenté de 113 000 nouveaux migrants durant la dernière décennie, d'après une estimation réalisée à partir des données de la DACS. Ces estimations comprennent à la fois la croissance démographique de la population marocaine installée à l'étranger, le flux migratoire additionnel et la migration marocaine hors d'Europe.

Suite à une enquête à passages répétés réalisée en 2009-10, le Haut-Commissariat au Plan estime quant à lui le flux migratoire additionnel à 106 000 nouveaux migrants par an, avec une baisse de ce chiffre vers la fin de la décennie suite à la crise sévissant dans certains pays d'Europe. D'après la même enquête, le retour des migrants se situerait autour de 20 000 personnes par an. Le solde migratoire net serait donc de l'ordre de 86 000 migrants pour la période 2005-10 (HCP, 2010).

Évolution de la migration marocaine

L'étude de la migration marocaine permet d'observer une évolution en six phases : une première phase (1963-74) marquée par une gestion conjointe de la migration avec le pays hôte dans un cadre conventionnel, une deuxième phase (1974-86) marquée par le regroupement familial, une troisième phase (1986-93) marquée par la migration vers l'Espagne, l'Italie et les Pays du Golfe, une quatrième phase (1993-2006) marquée par la migration clandestine et de transit et la découverte de nouvelles destinations et enfin une cinquième phase (2000-13) marquée par la migration des compétences.

Premiers flux migratoires

Les années 1960 sont une étape charnière dans l'histoire de la migration marocaine puisqu'elles voient la mise en place d'un dispositif institutionnel destiné à organiser les flux migratoires. Quatre pays sont concernés : la France, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne. Il s'agissait de recruter des hommes jeunes et bien portants pour travailler dans l'industrie, les mines de charbon et l'agriculture. Ces ouvriers, souvent célibataires, sont recrutés dans les régions les moins nanties du Maroc, à savoir le Nord, l'Oriental et le Sous-Massa-Deraâ. La population émigrée passe de 137 000 personnes en 1968 à 394 000 en 1975, avec un taux de croissance de 16% par an sur sept années consécutives mais qui commence à baisser fin 1973 avec la première crise énergétique.

Regroupement familial

À partir de 1976, la migration de travail est freinée par le fléchissement de la croissance économique dans les principaux pays d'accueil, qui subissent de plein fouet la crise pétrolière. Cependant, en vue de maintenir un processus migratoire conséquent dans le cas d'une reprise économique éventuelle, les pays d'accueil instaurent le « regroupement familial ». En France par exemple, le gouvernement signe un décret relatif aux conditions d'entrée et de séjour en France des membres des familles des étrangers autorisés à résider en France (décret n° 76-383 du 29 avril 1976). Le regroupement familial prend alors le relais de l'émigration individuelle.

Cette nouvelle forme de migration modifie la structure démographique de la migration marocaine, avec un rajeunissement et une féminisation de la population émigrée. Elle prépare également l'évolution ultérieure de la migration marocaine en Europe, à savoir son installation définitive. En une décennie (1976-1986), le nombre des migrants double puisqu'il passe de 394 000 personnes à plus de 800 000 personnes, qui sont toujours concentrées dans les quatre premiers pays de migration.

Découverte des pays méditerranéens

À partir des années 1980, les contraintes de la migration vers ces pays devenant plus difficiles, les Marocains découvrent les nouvelles destinations que sont l'Italie et les pays du Golfe.

L'Espagne n'était alors qu'un pays de transit traversé par les migrants pour se rendre en Italie. Mais la nouvelle Espagne post-franquiste et démocratique ne tarde pas à connaître une expansion rapide, aidée en cela par la Communauté européenne en vue de l'intégration de ce pays dans l'Union. De pays d'émigration à l'époque de Franco, l'Espagne devient un pays d'immigration, et la destination privilégiée des Marocains du Nord, de Chaouia Ourdigha et de Tadra Azilal. Les Marocains émigrant vers l'Italie et l'Espagne passent de 27 000 migrants en 1982 à 137 000 en 1990.

Les Pays du Golfe et la Libye accueillent quant à eux les premiers flux de Marocains pendant la période faste ayant suivi les deux chocs pétroliers (1973-78). En effet, grâce à la rente pétrolière, les pays arabes exportateurs de pétrole disposent de moyens financiers importants pour lancer de vastes programmes de développement économique requérant une main-d'œuvre étrangère et du personnel qualifié. L'Arabie saoudite, le Bahreïn et le Qatar accueillent non seulement des ouvriers mais aussi des professionnels de haut niveau (ingénieurs, enseignants, médecins, cadres administratifs, etc.) alors que la Libye accueille surtout une main-d'œuvre non qualifiée.

Les Émirats arabes unis, à la faveur de relations privilégiées entre le Cheik Zaid Ben Soltan (dirigeant du pays) et Hassan II (roi du Maroc), accueillent des migrants marocains entre 1985 et 1990 afin de « subvenir aux besoins en personnel qualifié de la police, de l'armée et de la sécurité » d'une part, et répondre aux besoins économiques du pays d'autre part, notamment dans l'agriculture (Fondation Hassan II, 2007, pp. 314-7).

En 1984, la migration marocaine dans les pays méditerranéens représente 21,7% de la migration marocaine totale. Ce taux est de 73,9% pour l'Europe.

Premières migrations clandestines et de transit

Jusqu'au milieu des années 1980, la migration marocaine s'inscrivait dans un cadre légal. Mais, à partir de 1986, plusieurs facteurs vont concourir au déclenchement de la migration clandestine, avec une accélération du processus à partir de 1993. D'une part, plusieurs années de sécheresse provoquent l'exode rural et la recrudescence du chômage, notamment dans les villes, malgré le programme d'ajustement structurel mis en place par le gouvernement. Le taux de chômage passe de 15% pour la période 1985-90 à 19% pour la période 1991-2002, incitant les gens à émigrer. D'autre part, l'option « Migration zéro » adoptée par Charles Pasqua, ministre français de l'Intérieur, ralentit la migration, un facteur renforcé par le fait que l'Espagne rejoint l'Union européenne et qu'un visa devient obligatoire en 1993 dans tous les pays du futur espace Schengen.

Ne pouvant plus entrer en Europe légalement, les migrants potentiels choisissent la clandestinité, qui prend des formes diverses (*boat people*, visa touristique, visa d'étude etc.) en fonction du niveau d'études et du niveau socioéconomique des migrants.

En parallèle, le flux des migrants subsahariens clandestins entrant au Maroc s'intensifie. L'objectif de ces migrants n'est pas de s'installer au Maroc mais de traverser le détroit de Gibraltar pour atteindre ce qui est à leurs yeux « l'Eldorado européen ». Le nombre de ces migrants serait de 10 000 à 15 000 personnes selon le ministère marocain de l'Intérieur, et de 10 000 à 20 000 personnes selon l'Organisation internationale pour les migrations.

Dans de nombreux cas, le transit se transforme en séjour forcé plus ou moins long. Les difficultés posées par la traversée du détroit de Gibraltar ou de l'Océan Atlantique vers les Îles Canaries font que le Maroc devient une escale durable, en particulier dans les régions du Nord et du Nord-Est et dans les villes de Casablanca, Rabat, Fès et Agadir. La durée moyenne de séjour au Maroc des migrants subsahariens est estimée à 2,5 ans (AMERM, 2008).

Émigration des compétences

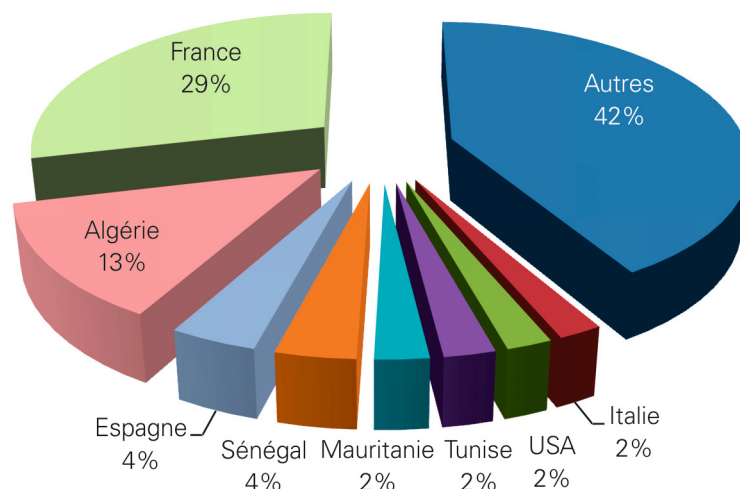
La fin des années 1990 inaugure une nouvelle forme de migration, celle des compétences, pour les hommes comme pour les femmes. Ce processus, provoqué par le chômage endémique des diplômés, est encouragé par les dispositifs mis en place par certains pays européens pour faciliter la migration des personnes hautement qualifiées. En effet, dans le cadre d'une action préventive du Bug 2000, à la fin des années 1990 les entreprises européennes recrutent de nombreux ingénieurs, informaticiens, programmeurs et ingénieurs réseau. Dans un deuxième temps, les Marocains suivant leurs études dans les pays européens s'y installent d'une manière définitive. À leur tour, les professionnels expérimentés et les diplômés de l'enseignement supérieur vivant au Maroc décident d'émigrer en utilisant l'internet et les agences de recrutement. Il est difficile de chiffrer ce flux de migrations spécifique vu que les statistiques disponibles concernent le flux migratoire marocain dans sa globalité.

Immigré au Maroc

En ce qui concerne le nombre de résidents étrangers vivant au Maroc, celui-ci a stagné durant les deux dernières décennies. Mais il augmente depuis 2008, en réaction à la crise économique affectant les pays de l'Union européenne. De nombreux étrangers choisissent le Maroc pour y passer leur retraite, d'abord à Marrakech mais aussi dans d'autres villes.

D'après le recensement général de la population et de l'habitat de 2004, 51 435 étrangers vivent au Maroc, dont 46% ressortissants européens et 54% ressortissants maghrébins, africains et du Moyen-Orient. Les statistiques du ministère de l'Intérieur dénombrent 79 085 personnes en 2011, soit une augmentation de 54% entre 2004 et 2011. Ces migrants s'installent principalement dans les grandes villes, à savoir Casablanca, Rabat, Tanger et Marrakech.

FIGURE 1.3 RÉPARTITION DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS AU MAROC PAR NATIONALITÉ, 2011 (EN %)



Source : Ministère de l'Intérieur

De 2004 à 2011, on voit aussi de plus en plus de migrants originaires de pays peu représentés jusque-là, notamment l'Italie, la Turquie, le Congo, le Mali, la Guinée, les États-Unis et la Chine. Le Maroc s'ouvre à d'autres nations, attirées par son attractivité économique.

À côté de cette population, qui réside légalement au Maroc, d'autres migrants travaillent « au noir ». Les inspecteurs de travail ont dénombré près de 3 000 clandestins appartenant à 45 nationalités dont des Français, des Anglais, des Libanais, des Coréens et des Saoudiens (L'Économiste, 2007). Tous les secteurs d'activités sont concernés avec une forte concentration de travailleurs étrangers dans l'hôtellerie et la restauration. Mais la présence illégale la plus visible est celle des subsahariens.

Pour ce qui est de la migration clandestine, le nombre exact des immigrés est difficile à déterminer. Le Haut-Commissariat au Plan indique que, pour leur majorité, ils ne sont pas inclus dans les chiffres du recensement général de 2004.

Caractéristiques des migrants

Données démographiques

La répartition de la population marocaine migrante est la suivante : 29% pour les migrants âgés de moins de 15 ans, 68,2% pour les migrants âgés de 15 à 60 ans et 2,8% pour les migrants âgés de plus de 60 ans (HCP, 2005).

De plus en plus de femmes émigrent seules du fait de leurs compétences, un signe d'émancipation désormais favorisé par la société marocaine. Cette mobilité est également favorisée par deux textes de loi : d'une part la révision du statut personnel en faveur d'un plus grand équilibre entre les deux sexes en matière de droit (loi n° 70-03 du 3 février 2004), d'une part la réforme de la loi élargissant le droit de transmission de la nationalité marocaine aux femmes alors que ce droit de transmission était jusque-là réservé aux hommes (loi n° 62-06 du 23 mars 2007).

L'inscription des femmes marocaines mariées à des étrangers auprès des consulats permet aussi une meilleure visibilité de ces femmes dans le recensement des migrants. Les dernières statistiques recensent 1 440 123 femmes migrantes et 2 033 086 hommes migrants tous âges confondus, soit un taux de 41,5% pour les femmes et de 58,5% pour les hommes. Mais les taux diffèrent d'un pays à l'autre. L'enquête menée par le Centre d'études et de recherches démographiques en 2005 mentionne un taux de 47,5% de femmes en France alors qu'il est de 41% en Italie et en Espagne.

La migration marocaine dans le monde

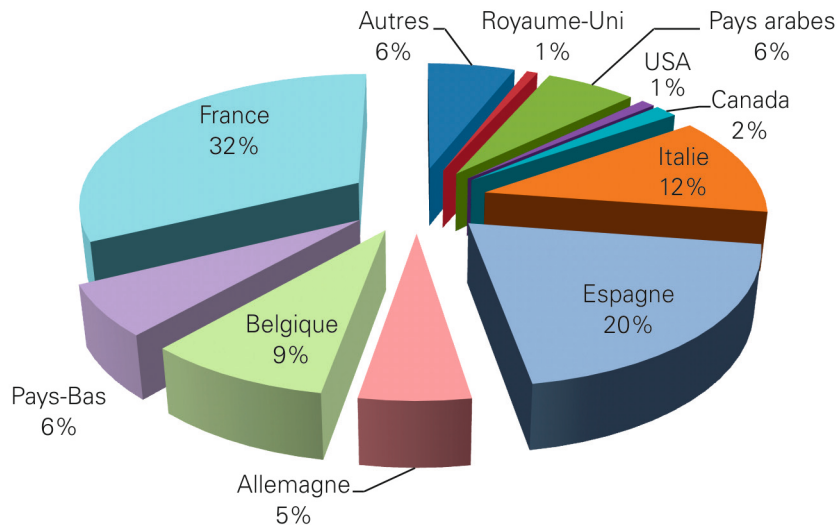
La migration marocaine a débuté dans quatre pays européens : la France, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne. À partir des années 1980, elle s'est poursuivie vers l'Italie, l'Espagne, les Pays arabes, le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni, avant de toucher d'autres pays en Afrique, en Amérique latine, en Asie et même en Australie. Sa répartition actuelle est illustrée dans la **FIGURE 1.4**.

Le niveau d'études des migrants

Le niveau d'études des migrants actuels est plus élevé que celui des primo-migrants des années 1960, tout comme leurs compétences et leurs qualifications. L'enquête du terrain réalisée par le Haut-Commissariat au Plan en 2005 donne les résultats suivants : 18,3% de migrants analphabètes, 25,5% de migrants ayant suivi l'école primaire, 24,2% de migrants ayant un niveau de premier cycle de l'enseignement secondaire (collège), 20% de migrants ayant un niveau de deuxième cycle de l'enseignement secondaire (lycée) et 12% de migrants ayant un niveau universitaire (12,5% l'année suivante, d'après la Banque mondiale).

Les migrants ont un meilleur niveau d'études que la population résidant au Maroc. Les dispositions prises par certains pays européens pour attirer les personnes qualifiées peuvent expliquer cela en partie⁵. Ces pays leur offrent des conditions très favorables pour l'obtention d'un visa et d'une carte de séjour, tout comme pour leur installation et celle de leur famille. Or, le phénomène témoigne également d'une incapacité du pays d'origine à retenir les compétences de ses citoyens sur le marché de l'emploi local.

5 Par exemple, le Royaume Uni – le visa dit « Tier 1 visa for general highly skilled migrants » (www.workpermit.com/uk/tier-1-visas-general-highly-skilled-migrants.htm) ; la France – la carte de séjour dite « carte compétences et talents » (CCT) pour faciliter la mobilité et la circulation des compétences ; et la Suède – dispositions spéciales d'accès au pays aux personnes qualifiées pour combler le déficit de qualifications (www.sweden.se/fr/Accueil/Travailler-vivre/A-lire/Sweden-relaxes-labor-migration-rules/).

FIGURE 1.4 RÉPARTITION DES MIGRANTS MAROCAINS DANS LE MONDE

Source : Statistiques de la DACS publiées en 2012

Incidences socioéconomiques de la migration

Les effets de la migration sur la société marocaine sont multiples, du fait des liens économiques entretenus par les migrants avec leur pays d'origine, notamment les fonds qu'ils transfèrent au Maroc.

Volume des transferts financiers

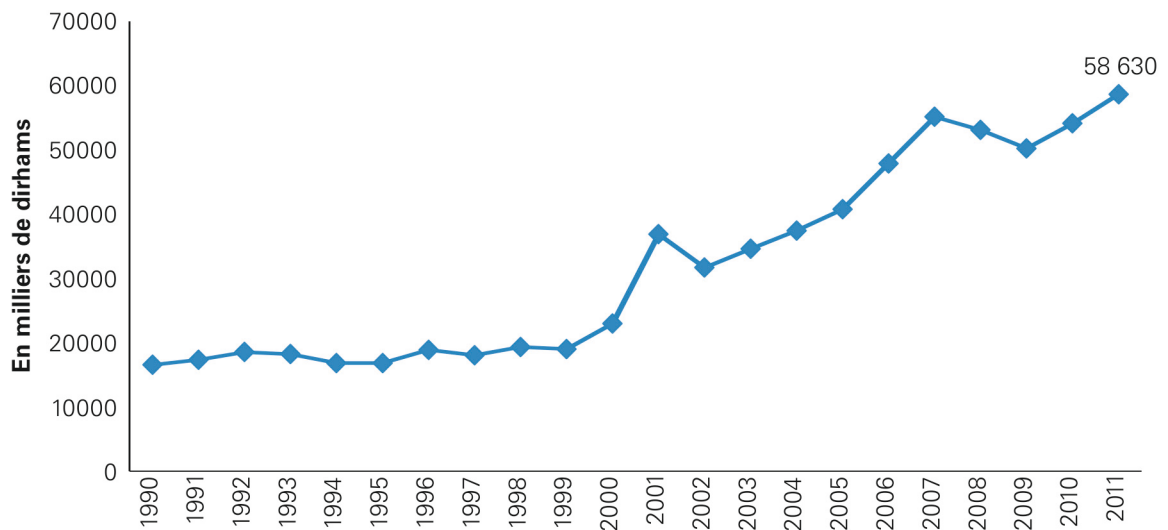
Le rythme des fonds transitant par les circuits officiels a nettement augmenté durant les 30 dernières années, comme l'indique le **TABLEAU 1.3**.

TABLEAU 1.3 ÉVOLUTION DES TRANSFERTS FINANCIERS DES MAROCAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER, 1990-2011

Année	Montant (millions de dirhams)	Évolution (%)	Année	Montant (millions de dirhams)	Évolution (%)
1990	16 537,20	-	2001	36 858,10	60,52
1991	17 328,10	4,78	2002	31 669,70	-14,08
1992	18 530,80	6,94	2003	34 581,80	9,20
1993	18 215,90	-1,70	2004	37 422,50	8,21
1994	16 814,40	-7,69	2005	40 737,70	8,86
1995	16 819,90	0,03	2006	47 858,90	17,48
1996	18 873,80	12,21	2007	55 126,70	15,19
1997	18 033,40	-4,45	2008	53 072,40	-3,73
1998	19 310,90	7,08	2009	50 210,50	-5,39
1999	19 001,50	-1,60	2010	54 103,00	7,75
2000	22 961,60	20,84	2011	58 630,00	8,37

Note : Un euro équivaut à 11 dirhams.

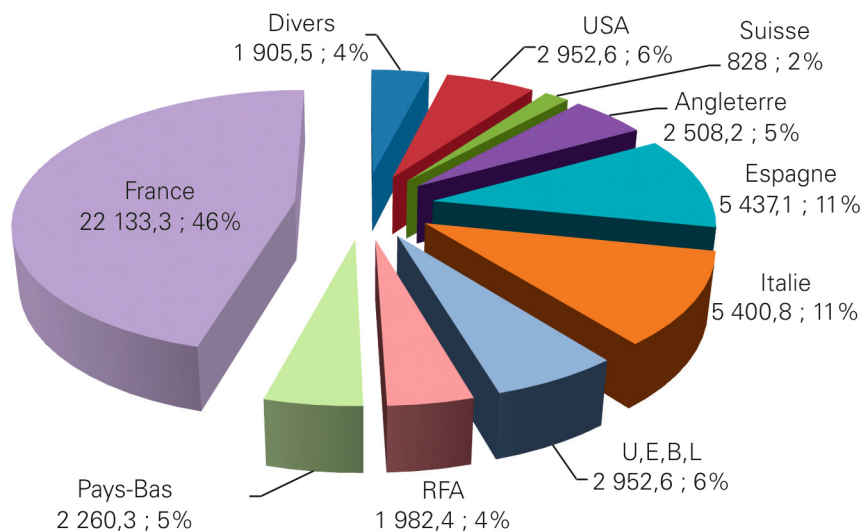
Source : Office des changes, 2011

FIGURE 1.5 ÉVOLUTION DES TRANSFERTS FINANCIERS DES MAROCAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER, 1990-2011

Source : AMERM, graphique publié par l'Office des changes

L'évolution de ces transferts tient à plusieurs facteurs : les dévaluations successives du dirham pendant les années 1990, l'avènement de l'euro et la croissance économique des pays hôtes entre 2000 et 2007, un taux d'inflation bas au Maroc et enfin l'installation de réseaux bancaires dans les pays d'accueil.

La ventilation des transferts financiers par pays d'origine montre que la France est le principal pays émetteur de ces fonds.

FIGURE 1.6 TRANSFERTS FINANCIERS DES MIGRANTS MAROCAINS PAR PAYS ÉMETTEUR, 2010

Source : Office des changes, 2010

Utilisation des transferts financiers

Les transferts peuvent contribuer au développement du pays d'origine par l'investissement en création d'entreprises, dépenses en éducation etc. Or, les revenus gagnés sont affectés en priorité à la satisfaction des besoins fondamentaux (dépenses courantes) du migrant et de sa famille vivant avec lui ou restée au Maroc. Une partie de ces revenus est certes réservée à l'épargne et à l'investissement au Maroc dans la perspective d'un éventuel retour. Mais cette épargne est de plus en plus placée dans le pays de résidence, notamment par les jeunes générations (HCP, 2005).

L'immobilier demeure le secteur dominant des investissements des migrants parce qu'il est un signe de réussite sociale et qu'il a aussi une valeur symbolique et affective pour le migrant vivant loin de chez lui. La construction d'un logement dans le pays d'origine est une sécurité contre les aléas de la vie.

TABLEAU 1.4 UTILISATION DES TRANSFERTS FINANCIERS DES MIGRANTS MAROCAINS, 2007

Utilisation	Part en %
Dépenses courantes	71,0
Actions collectives	0,4
Investissements	7,7
Dépôts monétaires	20,9
Total	100

Source : Fondation Hassan II, 2008 (p. 97)

Impact des investissements sur l'économie locale

On peut penser que l'investissement immobilier est sans grand effet sur le tissu économique local. Mais son impact est en fait loin d'être négligeable. Tout d'abord, de meilleures conditions de logement entraînent une meilleure aptitude au travail tout comme une meilleure alimentation et une meilleure éducation des enfants. Ensuite ce type d'investissement provoque une dynamisation de l'économie locale, avec divers métiers liés au secteur du bâtiment (matériaux de construction, menuiserie, forge etc.), ce qui favorise la création de petites entreprises et donc la création d'emplois directs et indirects (Khachani, 2007).

Dans l'agriculture, la migration a eu des conséquences à la fois positives et négatives. Si le départ des jeunes a engendré un déclin de l'économie agricole dans certaines régions – et donc un relâchement des liens entre les individus et la terre –, les transferts d'argent ont permis une amélioration de l'activité agricole grâce à l'augmentation de la superficie cultivée et à la modernisation des moyens de production dans les exploitations familiales.

Par ailleurs, les transferts de fonds contribuent à favoriser la liquidité de l'économie. Sur un cumul des dépôts bancaires (hors comptes courants) de 573 milliards de dirhams le 31 décembre 2008, les dépôts des Marocains résidant à l'étranger s'élevaient à 113,60 milliards de dirhams, soit un taux de 19,7%, selon les statistiques de la Bank Al-Maghrib publiées en 2009.

En ce qui concerne l'impact régional de ces investissements, l'urbanisation des zones déshéritées favorise la croissance économique et le désenclavement des régions concernées. La campagne marocaine a fait l'objet d'une micro-urbanisation généralisée, avec le développement de petits centres urbains. Même si cette urbanisation s'est faite de manière anarchique, elle a permis une amélioration de l'habitat rural et donc une amélioration des conditions de vie. Mais l'absence de structures d'accueil dans certaines régions provoque une hémorragie des ressources au profit de régions plus développées, avec un drainage de fonds par le biais du système bancaire. Certaines régions sont défavorisées par rapport à d'autres, par exemple la région de Casablanca et les provinces de l'Oriental et du Rif, qui sont pourtant deux des principaux foyers de la migration marocaine mais dont les infrastructures sont insuffisantes.

Impact de la migration sur la famille

En ce qui concerne l'impact de la migration sur la famille restée au Maroc, les effets sociaux sont notables, surtout au niveau de l'amélioration du niveau de vie des familles, comme montré dans l'enquête réalisée par l'AMERM sur la migration de retour dans la région du Nord.

TABLEAU 1.5 AFFECTATION DES TRANSFERTS PAR LES MIGRANTS DE RETOUR AU MAROC (RÉGION DU NORD)

Affectation	Part en %
Besoins de la famille	85,3
Scolarisation des enfants	14,2
Acquisition/construction d'un logement	38,6
Investissement dans un projet économique	14,8
Achat de terrain	12,6
Équipement agricole	3,2
Dons à caractère social et/ou religieux	3,2
Autres	1,1

Source : Khachani, 2011 (p. 92)

Selon une étude menée sur l'impact des transferts de revenus sur la réduction de la pauvreté, l'émigration vers d'autres pays permet d'assurer des revenus décents aux familles restées au Maroc et permet aussi une redistribution des richesses par le biais de ces transferts (Bourchachen, 2000). Une enquête menée en 1998-99 sur le niveau de vie des ménages enregistre une baisse du niveau de la pauvreté qui n'affecte plus que 19% de la population (contre 23,2%), un taux qui continue à diminuer puisqu'il serait de 14% en 2004 selon le Haut-Commissariat au Plan (15% selon la Banque mondiale⁶). En 1999, 1,2 millions de Marocains échappent à la pauvreté grâce à l'envoi de fonds par leurs familles sous forme d'investissements et de transferts divers. À noter cependant que nous ne disposons pas de données sur l'éventuel effet dissuasif de ces transferts sur la recherche d'emploi de leurs bénéficiaires.

Ces transferts de fonds sont également un signe de réussite sociale et deviennent un facteur d'incitation à la migration et à la recherche d'une vie meilleure. De plus, la mobilité des migrants entre deux espaces et deux cultures différentes leur permet de véhiculer de nouvelles valeurs. Le migrant apparaît alors comme une source de métissage culturel.

1.2 LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Le système éducatif marocain a subi trois réformes successives. Suite à l'indépendance du pays en 1956, la première réforme est celle de 1963, mue par la volonté de mettre en place un enseignement public national se distinguant de celui hérité du protectorat. La deuxième réforme est celle de 1989, avec l'arabisation des cycles primaire et secondaire de l'enseignement public. La troisième réforme est celle de 1999, engagée par le Roi Mohammed VI pour mieux adapter le système éducatif marocain à l'époque contemporaine : mutations internes au pays, besoins de l'économie, conditions de financement public, mondialisation, progrès technologique, scientifique et économique au niveau international.

Le système actuel s'articule autour de cinq grands cycles d'enseignement : un premier cycle constitué par l'enseignement préscolaire (deux ans), un deuxième cycle constitué par l'enseignement primaire (cinq ans) puis collégial (trois ans), appelé aussi enseignement fondamental et considéré comme obligatoire pour tous les enfants, un troisième cycle constitué par l'enseignement secondaire qualifiant (trois ans), un quatrième cycle constitué par la formation professionnelle et enfin un cinquième cycle constitué par l'enseignement universitaire, qui comprend un premier cycle (trois ans), un deuxième cycle (deux ans) et un troisième cycle conduisant au doctorat (trois ans).

Données quantitatives

Environ 40% de la population marocaine n'ont aucune instruction et 80% ont un niveau d'études faible, à savoir primaire ou moindre. Le taux global d'alphabétisation de la population âgée de plus de 10 ans reste faible. Le taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 ans et plus est passé de 50% en 1999 à 60% en 2009. La différence entre les sexes est significative puisque 69% des hommes sont alphabétisés alors que ce taux est seulement de 44% pour les femmes (HCP, 2009).

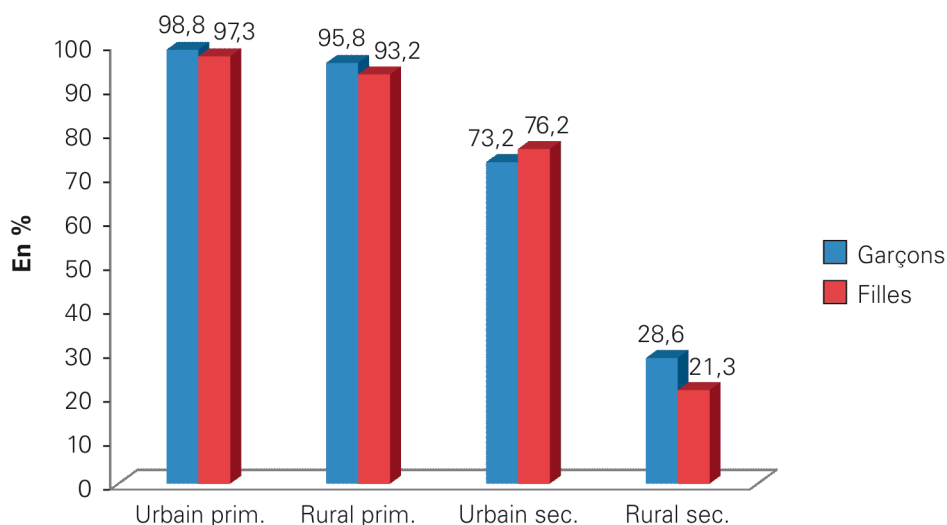
TABLEAU 1.6 NIVEAU D'ÉTUDES DE LA POPULATION MAROCAINE (15+) SELON LE SEXE, 2008 (EN %)

Niveau d'études	Hommes	Femmes	Total
Sans niveau scolaire	26,2	53,1	40,0
Préscolaire	0,1	0,0	0,0
M'Sid, coranique	6,3	0,4	3,3
Fondamental (1 ^{er} cycle)	26,3	17,6	21,8
Fondamental (2 ^e cycle)	19,3	12,2	15,6
Secondaire	14,1	10,2	12,1
Supérieur	7,4	5,2	6,3
Autres niveaux	0,3	1,5	0,9
Total	100	100	100

Source : Données du Haut-Commissariat au Plan

Le taux de scolarisation est en nette augmentation, surtout dans le primaire, avec plus de 88% de la scolarisation primaire assurée par le secteur public. En 2008, le taux de scolarisation primaire est de 53% en milieu urbain (où vit 58% de la population du pays) et de 47% en milieu rural (où vit 42% de la population du pays). Le taux global de scolarisation primaire est passé de 84,5% en 2000 à 96,4% en 2010.

FIGURE 1.7 RÉPARTITION DES ENFANTS SCOLARISÉS SELON LE MILIEU GÉOGRAPHIQUE ET LE SEXE



Source : Ministère de l'Éducation nationale

Après un long retard des filles par rapport aux garçons, les filles et les garçons sont maintenant à quasi-égalité dans l'enseignement primaire, avec un taux de scolarisation de 93,2% pour les filles en 2010/11 et un taux légèrement supérieur pour les garçons. On observe le contraire dans les études supérieures, puisque le taux de femmes dépasse maintenant celui des hommes, selon une étude réalisée par le Haut-Commissariat au Plan en août 2012.

TABLEAU 1.7 NIVEAU D'ÉTUDES DES JEUNES MAROCAINS (15-24) SELON LE SEXE (EN %)

Niveau d'études	Garçons 2011	Filles	
		2011	2000
Sans niveau scolaire	5,8	17,0	42,4
Pré-scolaire (4-6 ans)	2,4	0,3	0,2
Primaire et collégial (7-15 ans)	60,6	51,0	39,5
Secondaire qualifiant (16-18 ans)	25,5	23,7	13,1
Supérieur (18+)	5,4	6,8	4,5
Autres niveaux	0,3	1,2	0,3
Total	100	100	100

Source : HCP, 2012 (p. 23)

Forces et faiblesses du système éducatif

Suite à l'action volontariste de l'État, 6% du budget global du Maroc est désormais consacré à l'enseignement, un pourcentage supérieur aux autres pays arabes de la région MENA (Banque mondiale, 2007). Le gouvernement a maintenant comme objectif la généralisation de l'enseignement à toutes les classes socioéconomiques – en particulier les plus démunies – avec un accès à l'école largement ouvert aux filles dans le milieu rural. Si on constate une amélioration du taux de scolarisation, les résultats restent insuffisants par rapport aux besoins économiques et au développement humain. Le Maroc se trouve au 130^e rang mondial sur 181 pays dans le classement du PNUD pour le développement humain.

Malgré les efforts de l'État, la plus grande faiblesse du système éducatif marocain reste sa disparité selon le niveau socioéconomique (riches et pauvres), selon le milieu géographique (urbain ou rural) et selon le sexe (garçons et filles). Si l'égalité des chances est plus grande au niveau du primaire, l'inégalité des chances touche toujours les couches les plus vulnérables, surtout en milieu rural pauvre et isolé. Le taux d'abandon scolaire est élevé puisque sur 100 enfants inscrits dans une école primaire, seuls 25 terminent le cycle du collège (UNESCO, 2010, p. 34).

Une deuxième faiblesse du système éducatif est un enseignement à double vitesse qui renforce son caractère élitiste, avec la barrière de la langue et des disparités dans les méthodes pédagogiques. Alors que l'enseignement public est dispensé en arabe dans le primaire comme dans le secondaire, l'enseignement privé et les missions étrangères dispensent leurs cours en français, en anglais ou en espagnol et ils utilisent les méthodes pédagogiques des pays occidentaux, y compris des méthodes de pointe. Le français étant la principale langue de communication dans la vie économique marocaine, la langue arabe utilisée dans les écoles publiques s'avère un frein pour l'accès à l'emploi, notamment dans le secteur privé.

Une troisième faiblesse du système éducatif concerne la formation professionnelle. Si 31 948 jeunes ont suivi une formation professionnelle en 2010, celle-ci est dominée par l'offre publique. Le secteur privé n'intervient que depuis 2004 suite à l'accord de partenariat public/privé entre le ministère de l'Emploi et les fédérations professionnelles des entreprises. Grâce à cet accord, le taux d'insertion en milieu professionnel est maintenant de 80%, selon le discours prononcé par le ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle aux Nations unies le 3 juillet 2012. Mais la formation professionnelle vise surtout le milieu urbain. Elle ne touche que 3% des jeunes en milieu rural alors que 45% de la population du pays vit en milieu rural.

Les faiblesses du système éducatif marocain ne sont pas les seuls facteurs du sous-emploi des jeunes et de leurs difficultés d'insertion dans la vie active. D'autres facteurs sont parfois plus décisifs, notamment la situation de l'emploi au Maroc, et peuvent entraîner un sentiment de frustration - voire de désespoir – les incitant à émigrer vers d'autres pays.

1.3 LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

Situation de l'emploi

L'offre d'emploi au Maroc a subi des hauts et des bas avec le Programme d'ajustement structurel mis en place par le gouvernement et ses conséquences sur les investissements publics. D'autres facteurs ont été plusieurs années de sécheresse et un développement très lent du secteur privé. Au plus bas à la fin des années 1990, l'offre d'emploi a connu une nette amélioration entre 2000 et 2010, avec la croissance économique soutenue du Maroc malgré un léger fléchissement en 2009. Selon la Banque mondiale, le taux de croissance du PIB était de +3,7% en 2010 et de +4,5% en 2011.

Malgré un taux de chômage passé de 13,4% en 2000 à 8,9% en 2011, le taux d'activité reste l'un des plus bas au monde – 49% seulement –, avec un déséquilibre marqué entre les femmes (26%) et les hommes (74%), si bien que la moitié de la population en âge de travailler est exclue du marché du travail. Le taux de sous-emploi est élevé puisqu'il est de 11%.

Le taux d'activité varie aussi selon les régions, l'âge et le niveau de qualification. Il est plus élevé en milieu rural (58%) qu'en milieu urbain (44%). Il est beaucoup plus élevé pour les adultes de 35 à 44 ans (62%) que pour les jeunes de 15 à 24 ans (35%). Il est également plus élevé pour les diplômés de l'enseignement supérieur (64%) que pour les personnes sans diplôme (50%) (HCP, 2011).

Les emplois sont le plus souvent précaires, peu ou non protégés, avec des salaires en dessous des seuils de subsistance. Plus de 40% des jeunes exercent des emplois non rémunérés, l'emploi le plus fréquent étant celui d'aide familial. Plus de 80% des jeunes salariés travaillent sans un contrat régulier de travail, notamment dans l'agriculture et dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) où ce taux dépasse les 90%. Moins de 10% des jeunes salariés et moins de 20% de la population active bénéficient d'une couverture médicale. Un élément positif est le taux de salariés, passé de 39% en 2005 à 43% en 2011. Seuls 9% des emplois sont dans le secteur public, avec 91% dans le secteur privé (y compris informel).

Chômage

Malgré un taux de chômage global passé de 9,8% en 2007 à 8,9% en 2011, le chômage reste particulièrement élevé parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans, avec un taux de 18% au niveau national et de 32% en milieu urbain. Il affecte aussi les diplômés de niveau supérieur (19%), les diplômés de niveau moyen (15%) et les diplômés de niveau universitaire (22%), avec un taux plus faible pour les diplômés des grandes écoles en milieu urbain (13%). Le taux de chômage le plus élevé concerne les diplômés de la formation professionnelle de niveau moyen, avec un taux de 25% pour ceux qui ont suivi une formation professionnelle spécialisée et de 23% pour ceux qui ont suivi une qualification professionnelle.

Accéder au marché de l'emploi demeure très difficile : 50% des chômeurs sont des primo-demandeurs d'emploi. Rester sur le marché de l'emploi est tout aussi difficile : 43% des non diplômés sont au chômage pour cause de licenciement. Le fait que de nombreux diplômés soient des chômeurs qualifiés de longue durée montre que les diplômés ne sont pas adaptés aux qualifications demandées sur le marché de l'emploi. Ce fait témoigne aussi de l'absence d'outils permettant de mieux faire coïncider l'offre et la demande.

Emploi : l'offre et la demande

Les investissements entrepris pour améliorer l'accès à l'éducation et à la formation n'ont pas encore donné de résultats satisfaisants sur le plan de l'emploi. Si davantage de jeunes vont à l'école, la qualité de l'enseignement dispensé n'est pas suffisante, y compris dès le primaire.

Plusieurs employeurs soulignent que les jeunes diplômés ne répondent pas aux besoins réels du marché, ce qui accentue la faible adéquation entre les parcours de formation et le besoin des entreprises. Ils préconisent des formations de courte durée pour améliorer l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur. Ils préconisent également la création d'outils permettant d'anticiper les besoins en compétences et de réajuster la formation professionnelle, tout comme la création d'outils de contrôle et d'évaluation de la qualité de cette formation.

Le Maroc vit aussi une transition démographique doublée d'une transition économique, deux facteurs qui influent sur l'inadéquation de l'offre d'emploi par rapport à la demande.

En ce qui concerne la transition démographique, on observe l'arrivée massive des jeunes de 15 à 29 ans sur le marché de l'emploi, avec 190 000 nouveaux demandeurs d'emploi chaque année. Selon une étude réalisée en 2003

TABLEAU 1.8 TAUX D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE SELON LE MILIEU GÉOGRAPHIQUE, LE SEXE, L'ÂGE ET LE NIVEAU D'ÉTUDES, 2011

Indicateur	Milieu urbain	Milieu rural	Au niveau national
Population active occupée (en milliers)	5 273	5 237	10 510
Taux d'emploi (%)	37,5	55,7	44,8
Population active au chômage (en milliers)	817	211	1 028
Taux de chômage (%)	13,4	3,9	8,9
<i>Selon le sexe</i>			
Hommes	11,3	4,7	8,4
Femmes	21,2	2,1	10,2
<i>Selon l'âge</i>			
15-24 ans	32,2	8,7	17,9
25-34 ans	19,1	4,4	12,9
35-44 ans	7,4	1,8	5,2
45+	2,7	0,8	1,8
<i>Selon le diplôme</i>			
Sans diplôme	7,0	2,3	4,0
Avec diplôme	18,3	11,2	16,7

Source : HCP, 2011

sur l'impact de la transition démographique sur la croissance et l'emploi, il aurait fallu une croissance moyenne du PIB de 5,2% pour ramener le taux de chômage de 11,6% en 2002 à 5,8% en 2010, avec une croissance de 3,7% du taux annuel de l'emploi, ce qui correspondrait à la création de 400 000 emplois par an (HCP, 2003).

En ce qui concerne la transition économique, le Maroc est passé d'une économie protégée à une économie libérale. Avant la mise en place du Programme d'ajustement structurel, l'économie marocaine était une économie protégée administrée par les pouvoirs publics, avec une forte implication de l'État-providence en tant que premier investisseur, premier pourvoyeur d'emplois et premier distributeur de revenus. Le Maroc a maintenant une économie libérale ouverte à la concurrence internationale. Le pays a donc misé sur le développement rapide du secteur privé pour prendre le relais de l'État en tant qu'investisseur et pourvoyeur d'emplois, ce qui n'a pas donné les résultats souhaités. La politique de grands travaux (BTP, immobilier, infrastructures) engagée par l'État depuis 2000 a tenté de relancer l'économie mais la création d'emplois qualifiés reste limitée. Les jeunes diplômés doivent se tourner soit vers l'auto-emploi soit vers la migration internationale.

1.4 LÉGISLATION ET POLITIQUE MIGRATOIRE

Institutions

Les pouvoirs publics ont manifesté leur intérêt pour la question migratoire à plusieurs niveaux : institutionnel, juridique, bilatéral, régional et international.

Au niveau institutionnel, un ministère délégué auprès du premier ministre chargé des affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger est créé le 31 juillet 1990, ainsi que son bras opérationnel sous le nom de Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger. Les deux objectifs de ce ministère sont la centralisation du dossier de la migration, partagé auparavant entre plusieurs départements, et le renforcement des liens entre le Maroc et ses ressortissants résidant à l'étranger. Plusieurs projets sont en chantier, notamment des programmes éducatifs, religieux et culturels.

La deuxième initiative est la création du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger, avec la tenue de sa première assemblée le 6 juin 2008. Ce Conseil, qui a un rôle consultatif, est composé de 50 membres et se veut aussi représentatif que possible des Marocains résidant à l'étranger (milieu géographique, âge, sexe, sensibilités spirituelles, culturelles et sociales).

La tâche est d'autant plus complexe que la question migratoire au Maroc était jusque-là partagée entre plusieurs ministères : le ministère de l'Intérieur, le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, le ministère de l'Emploi, le ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité, le Ministre chargé des affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger et enfin le ministère des Habous et des Affaires islamiques. Il n'est pas facile de coordonner autant d'intervenants.

Par ailleurs, une stratégie nationale de lutte contre l'émigration clandestine est adoptée en 2003. Cette stratégie repose sur deux piliers, un pilier juridique et un pilier institutionnel. Le pilier juridique est la loi n° 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières. Le pilier institutionnel est la création de la Direction de la migration et de la surveillance des frontières, qui relève du ministère de l'Intérieur.

Législation

La législation relative à l'émigration marocaine et à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc – qui datait de l'époque du protectorat – n'a subi aucune modification pendant la deuxième moitié du 20e siècle. Le dahir (décret) qui servait de référentiel juridique pour les infractions en matière d'émigration clandestine était celui du 6 novembre 1949, jusqu'à l'adoption en 2003 de la loi n° 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc et à l'émigration et l'immigration irrégulières (Khachani, 2004).

Inspirée directement du droit français, à savoir l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative au droit d'entrée et de séjour des étrangers en France, la loi n° 02-03 comporte huit chapitres et 58 articles, avec trois titres principaux : de l'entrée et du séjour des étrangers au Maroc ; dispositions pénales relatives à l'émigration et l'immigration irrégulières ; et dispositions transitoires.

Comme précisé dans sa note de présentation, cette loi a plusieurs objectifs : rassembler et mettre à niveau les textes législatifs et réglementaires existants, et codifier les délits, infractions et sanctions liés aux tentatives d'émigration clandestine et au trafic des clandestins ; rationaliser les modalités et critères de séjour au Maroc ; harmoniser les peines prévues avec celles mentionnées dans les dispositions du Code pénal ; permettre au Maroc de se conformer aux conventions internationales relatives aux obligations et droits des migrants et des étrangers établis dans le pays hôte.

Cette loi définit les conditions d'accès des étrangers et régleme les procédures d'obtention du titre de séjour ainsi que les cas de révocation de ce titre de séjour, par exemple lorsque les autorités disposent d'informations représentant une menace pour la sécurité nationale et internationale. Un recours en justice contre ces décisions est également garanti aux étrangers.

L'article 51 de la loi sanctionne durement le trafic des migrants clandestins, avec des peines de prison allant de 10 à 15 ans pour les organisateurs de ce trafic et de 15 à 20 ans en cas d'incapacité des migrants transportés, et qui prévoit aussi la réclusion perpétuelle en cas de mort des migrants transportés.

Coopération bilatérale

Les conventions bilatérales signées par le Maroc ont été – et sont toujours – le principal instrument de gestion de la migration régulière à destination des principaux pays d'accueil (France, Allemagne, Belgique, Espagne, Italie etc.). Ces conventions bilatérales sont des conventions-cadres visant à protéger les intérêts des ressortissants des deux États membres signataires de la convention. En ce qui concerne les travailleurs marocains, leur objectif est de les protéger à l'étranger, de fixer les modalités de leur recrutement, de leurs conditions de travail et de leurs déplacements et de définir les institutions dont ils relèvent.

Dans les années 1960, le Maroc conclut ainsi plusieurs conventions bilatérales de main-d'œuvre pour répondre aux besoins urgents de certains pays européens suite aux dégâts causés par la Seconde Guerre mondiale. Ces conventions sont toujours en vigueur.

L'arrêt de la migration vers l'Europe incite le Maroc à signer des accords du même type avec les pays du Golfe dans les années 1980. D'autres accords sont signés avec des pays d'immigration récente, par exemple une convention avec l'Espagne le 25 juillet 2001 et avec l'Italie le 21 novembre 2005.

Le Maroc signe aussi des conventions bilatérales de sécurité sociale pour faciliter aussi bien le séjour des migrants marocains dans le pays d'accueil que le séjour au Maroc de ressortissants de ce pays, le but étant de leur procurer l'assistance médicale nécessaire.

TABLEAU 1.9 CONVENTIONS SIGNÉES AVEC LES PRINCIPAUX PAYS D'ACCUEIL

Pays d'accueil	Convention de main-d'œuvre	Convention de sécurité sociale
République fédérale d'Allemagne	21 mai 1963	25 mars 1981
France	1er juin 1963	9 juillet 1965
Belgique	17 février 1964	24 juin 1968
Pays-Bas	14 mai 1969	14 février 1972
Italie	10 décembre 1993 : Accord sur les conditions de séjour et de travail des ressortissants marocains en Italie et des ressortissants italiens au Maroc 21 novembre 2005 : Accord bilatéral en matière de travail	18 février 1994
Espagne	6 février 1996 : Accord de permis de séjour et d'emploi 25 juillet 2001 : Accord bilatéral en matière de main-d'œuvre	8 novembre 1979
Suède		4 janvier 1980
Danemark		26 avril 1982
Roumanie		27 juillet 1983
Portugal		15 novembre 1998
Pays arabes		
Tunisie		5 février 1987
Libye	4 août 1983	
Jordanie	20 avril 1983	
Iraq	20 mai 1981	
Qatar	17 mai 1981	
Émirats arabes unis	22 décembre 1981	

Source : DACS

Coopération régionale

Au niveau régional, le Maroc a pris des engagements avec l'Union européenne sur « la gestion commune des flux migratoires » et il a accepté de négocier « la réadmission des clandestins dans les pays d'origine ou de transit », ce qu'il s'était jusque-là refusé de faire, même s'il avait signé un accord de réadmission avec l'Espagne en 1992 et avec l'Italie en 1998.

De même, le Maroc est membre du groupe informel « 5+5 » qui suit de près l'évolution de la migration en Méditerranée occidentale, y compris la migration clandestine et ses implications sécuritaires dans la région.

En octobre 2011, le Maroc et l'Union européenne débutent des discussions dans le cadre d'un nouveau dialogue pour la migration, la mobilité et la sécurité. L'objectif de ce dialogue est de renforcer la coopération entre les deux parties afin de favoriser des conditions fluides et plus sûres pour la mobilité de leurs ressortissants respectifs. Le Maroc et la Tunisie sont les deux premiers pays méditerranéens avec lesquels l'Union européenne entame un tel

dialogue, qui devrait déboucher sur la conclusion d'un partenariat de mobilité. Ce partenariat permettra entre autres de faciliter l'obtention de visas pour certaines catégories de personnes, tout comme leur réadmission, la gestion concertée des frontières, l'accès au marché de l'emploi de l'Union européenne, la migration, l'asile politique et la protection des droits de la communauté résidant à l'étranger.

Législation internationale

Au niveau international, le Maroc a signé la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole du 31 janvier 1967. Le Maroc a ratifié également le 14 juin 1993 la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, rédigée par l'Organisation des Nations unies trois ans auparavant. La Convention garantit à tous les travailleurs migrants – légaux et illégaux – des droits destinés à les protéger contre toutes formes d'abus et notamment le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, le droit à l'égalité avec les autochtones, le droit à la propriété, la protection contre la violence, la liberté de sortir du pays, des mesures de protection lors d'une expulsion, le respect des droits en cas d'arrestation ou de poursuites pénales et enfin le droit de réparation en cas d'arrestation et de détention illégales. La Convention assure également une protection du migrant en matière de liberté : liberté de pensée, de conscience et de religion, liberté d'opinion et d'expression, droit à l'information, liberté de se syndiquer et droit à l'identité culturelle.

2. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Cette étude repose sur une enquête statistique menée entre avril et juillet 2012 et comportant deux volets : le premier auprès des migrants potentiels (qui ont l'intention de migrer ou qui en expriment seulement le souhait) et le deuxième auprès des migrants de retour (qui sont revenus au Maroc après un séjour à l'étranger plus ou moins long).

2.1 PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE

Migrants potentiels

Aux fins de l'enquête, un « migrant potentiel » désigne toute personne âgée de 18 à 50 ans, qui a ou qui n'a pas l'intention de migrer. L'échantillon devait respecter les proportions au niveau national par rapport au sexe et au niveau de compétences (illettrés et compétences de base – CITE 0-2, compétences moyennes – CITE 3-4, et hautes compétences – CITE 5-6)⁷ et la division urbaine-rurale de la population marocaine. Par conséquent, l'enquête sur la migration potentielle est représentative de l'ensemble de la population des jeunes adultes (âgés de 18 à 50 ans) y compris un groupe de contrôle de personnes de la même tranche d'âge qui ne cherchent pas activement à migrer.

Base de sondage

L'échantillon maître élaboré par le Haut-Commissariat au Plan (Direction de la statistique) constituait une base de sondage opportune pour la sélection de l'échantillon de l'enquête sur les migrants potentiels. C'est une réserve de sondage comportant 1 848 unités primaires (zones géographiques de 600 ménages en moyenne chacune) constituée sur la base des données statistiques et cartographiques du recensement général de la population et de l'habitat de 2004. Chaque unité primaire est subdivisée en grappes (unités secondaires) de 50 ménages chacune en moyenne. Cet échantillon-maître demeure au Maroc une référence idoine comme base de sondage pour la réalisation du programme intercensitaire d'enquêtes auprès des ménages réalisées par le Haut-Commissariat au Plan et portant sur différents sujets : population active, consommation et dépenses des ménages, niveau de vie des ménages, enquêtes démographiques, enquêtes sur les migrations etc.⁸.

Pour le volet des migrants potentiels, la taille de l'échantillon était fixée à 2 600 personnes âgées de 18 à 50 ans.

Plan de sondage

Le plan de sondage est de type stratifié et comprend quatre niveaux de tirage.

- *Premier degré* : Tirage de 130 unités primaires au sein des 1 848 unités primaires de l'échantillon-maître. Ce tirage a été précédé par une allocation de l'échantillon des unités primaires selon le milieu de résidence et les strates proportionnellement à leurs poids en termes de population âgée de 18 à 50 ans. Les critères adoptés pour la constitution des strates étaient le type d'habitat en milieu urbain, et les provinces en milieu rural. Au niveau de chaque strate, le tirage des unités primaires a été réalisé suivant le type aléatoire à probabilités proportionnelles à la taille des unités primaires calculée en termes de nombre de personnes âgées de 18 à 50 ans. L'allocation de la taille de l'échantillon (2 600 personnes) selon le milieu de résidence a été réalisée proportionnellement au poids de chaque milieu (urbain et rural) en termes d'effectifs de la population d'intérêt pour l'enquête, à savoir les personnes âgées de 18 à 50 ans. Les poids adoptés ont été calculés à partir des structures fournies par les données de l'enquête démographique nationale à passages répétés de 2009 à 2010.
- *Deuxième degré* : Tirage de deux grappes par unité primaire échantillon. Le tirage a été réalisé suivant le type aléatoire à probabilités égales parmi l'ensemble des grappes constituant l'unité primaire.
- *Troisième degré* : Tirage de 10 ménages par grappe tirée. Le choix des ménages échantillon a été effectué sur le terrain en utilisant la méthode de tirage aléatoire systématique. Vu la taille moyenne de la grappe de 50 ménages, l'enquêteur a été amené à se fixer un itinéraire à l'intérieur de sa grappe et à choisir un ménage sur quatre jusqu'à atteindre les 10 ménages à enquêter par grappe.
- *Quatrième degré* : Tirage des personnes. Au niveau de chaque ménage échantillon, l'enquêteur a interrogé une personne parmi l'ensemble des personnes âgées de 18 à 50 ans au sein du ménage.

⁷ La classification internationale type de l'éducation (CITE) a été conçue par l'UNESCO et approuvée par sa Conférence générale en 1997 pour constituer un instrument de classement permettant de rassembler, de compiler et de mettre en forme les statistiques éducatives tant dans les différents pays que sur le plan international. Selon la classification CITE-97, les niveaux d'éducation sont grosso modo définis comme suit : niveau 0 – éducation préprimaire ; niveau 1 – enseignement primaire ou premier cycle de l'éducation de base ; niveau 2 – premier cycle de l'enseignement secondaire ou deuxième cycle de l'éducation de base ; niveau 3 – enseignement secondaire (deuxième cycle) ; niveau 4 – enseignement post-secondaire non-supérieur ; niveau 5 – premier cycle de l'enseignement supérieur (ne conduisant pas directement à un titre de chercheur hautement qualifié) ; et niveau 6 – deuxième cycle de l'enseignement supérieur (conduisant à un titre de chercheur hautement qualifié, p. ex. un doctorat).

⁸ Voir www.hcp.ma/downloads/

TABLEAU 2.1 ALLOCATION DES UNITÉS PRIMAIRES PAR RÉGION ET MILIEU GÉOGRAPHIQUE

Région	Nombre d'unités primaires		
	Milieu urbain	Milieu rural	Total
Agadir	6	5	11
Ouarzazate	2	2	4
Rabat-Kénitra	13	9	22
Marrakech-Tensift-Al Haouz	9	12	21
Oriental	7	8	15
Casablanca-Settat	22	8	30
Fès-Meknès	12	5	17
Tanger-Tétouan	8	2	10
Total	79	51	130

TABLEAU 2.2 ALLOCATION DES UNITÉS PRIMAIRES URBAINES PAR RÉGION ET TYPE D'HABITAT

Région	Nombre d'unités primaires urbaines				Total
	Habitat luxueux, moderne	Ancienne médina	Habitat économique et social	Habitat sommaire	
Souss-Massa-Draâ	1	0	5	2	8
Gharb-Cherarda-Béni Hssen	1	0	2	0	3
Chaouia-Ouardigha	1	0	1	0	2
Marrakech-Tensift-Al Haouz	2	1	4	2	9
Oriental	1	0	4	2	7
Grand-Casablanca	3	1	13	3	20
Rabat-Salé-Zemmour-Zaér	1	0	6	3	10
Méknès-Tafilalet	1	0	3	1	5
Fès-Boulemane	1	1	4	1	7
Tanger-Tétouan	3	1	2	2	8
Total	15	4	44	16	79

Migrants de retour

Pour cette enquête, un migrant de retour désigne toute personne qui a quitté le Maroc à l'âge de 18 ans ou plus, qui a vécu et travaillé au moins trois mois consécutifs sans interruption à l'étranger, qui est revenue au Maroc au cours des 10 dernières années, et qui est disponible pour un entretien.

L'échantillon comportait 1 400 migrants de retour. Une base de sondage n'étant pas disponible, l'approche suivante a été adoptée : (i) si un migrant de retour était présent dans les ménages participant à l'enquête sur les migrants potentiels, celui-ci a également fait l'objet d'une enquête ; (ii) si aucun migrant de retour n'était présent, on a cherché un migrant de retour dans la même commune pour atteindre les quotas d'entretiens par commune indiqués aux enquêteurs ; et (iii) lorsqu'un migrant de retour a été identifié dans la même commune, il a fait l'objet d'une enquête. À l'issue de l'entretien, on lui a demandé s'il connaissait d'autres migrants de retour dans la commune. Ce mode de

TABLEAU 2.3 ALLOCATION DES UNITÉS PRIMAIRES RURALES PAR RÉGION ET PROVINCE

Région	Province	Nombre d'unités primaires rurales
Souss-Massa-Draâ	Agadir Ida Ou Tanane	2
	Chtouka Ait Baha	1
	Inezgane Ait Melloul	2
	Ouarzazate	2
Gharb-Cherarda-Béni Hssen	Kénitra	2
Chaouia-Ouardigha	Settat	3
Marrakech-Tensift-Al Haouz	Al Haouz	5
	El Kella Sraghna	1
	Marrakech	6
Oriental	Berkane	2
	Nador	2
	Oujda-Angad	3
	Taourirt	1
Grand-Casablanca	Médiouna	1
	Mohammedia	2
	Nouaceur	2
Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	Khémisset	1
	Salé	2
	Skhirate Témara	4
Méknès-Tafilalet	Méknès	2
Fès-Boulemane	Fès	1
	Moulay Yacoub	2
Tanger-Tétouan	Tanger-Assilah	1
	Fahs Anjra	1
Total		51

contact est appelé la méthode « boule de neige ». Ceux-ci ont été contactés par la suite en fonction des quotas fixés pour cette commune.

2.2 RÉALISATION DE L'ENQUÊTE

Les superviseurs régionaux de l'enquête ont été choisis pour leurs compétences et leurs connaissances du processus migratoire. Il s'agissait pour la plupart de professeurs d'université, de membres de l'AMERM et de responsables des antennes régionales de l'association.

La plupart des enquêteurs étaient des étudiants de niveau master ou des doctorants dans les universités des régions couvertes par l'enquête. Le nombre d'enquêteurs était variable selon les régions et l'importance de l'échantillon. Tous ces enquêteurs étaient originaires des régions couvertes par l'enquête, parlaient les dialectes régionaux et connaissaient les gens de la région. Ces facteurs ont favorisé un climat de confiance entre enquêteurs et personnes interrogées, grâce à l'implication des enquêteurs, à leur disponibilité, à leur motivation et à la qualité de leur travail.

Mais force est de constater que, pour le travail sur le terrain, les enquêteurs ont été confrontés à plusieurs difficultés d'ordre technique : (i) difficultés liées à la reconnaissance, l'accès et la délimitation de l'unité primaire et des grappes, et difficulté de repérer les adresses de certaines grappes, surtout en milieu rural puisque les cartes ne sont pas toujours actualisées ; (ii) difficultés pour repérer les maisons, souvent sans numéro de rue, et pour trouver les occupants, souvent absents dans la journée ; (iii) dispersion de l'habitat en milieu rural, avec une grande distance entre les maisons ; et (iv) problème de sécurité dans certains quartiers périphériques des grandes villes.

Les enquêteurs ont également été confrontés à d'autres types de difficultés, cette fois dans leurs rapports avec les personnes interrogées pour répondre au questionnaire :

1. difficultés de communication avec ces personnes : refus de répondre, lassitude, impatience devant la longueur du questionnaire ;
2. difficultés de repérage des migrants de retour, notamment dans les régions de Rabat et de Temara où, en dépit des efforts déployés, les résultats n'ont pas été concluants – les interviews ont dû être complétées à Ouarzazate en raison notamment de sa tradition migratoire ;
3. difficultés de communication avec les femmes seules qui ne voulaient pas répondre en l'absence de leur mari, ce qui a obligé les enquêteurs à revenir une deuxième, voire une troisième fois ;
4. difficultés liées au respect des quotas, par exemple le fait de devoir rechercher une personne ayant un niveau d'études élevé dans un quartier pauvre ou une personne sans diplôme dans un quartier aisé ;
5. difficultés liées aux questions elles-mêmes, dont certaines se sont avérées gênantes, par exemple celles relatives aux revenus, aux transferts financiers et aux investissements –, les personnes interrogées percevant ces questions comme indiscrettes et adoptant donc une attitude méfiante ou refusant d'y répondre.

2.3 PROCESSUS D'ANALYSE

Saisie des données

Les données collectées ont été saisies dans le programme SPSS, avec un masque de saisie conçu en coordination avec un ingénieur statisticien embauché sous contrat par l'AMERM. Le processus d'analyse comportait un volet descriptif (quantitatif) et un volet analytique (qualitatif).

Indices utilisés

Plusieurs indices ont été utilisés : l'indice de la propension à migrer, l'indice des conditions sociales, l'indice des conditions économiques, l'indice des résultats des migrations et l'indice des résultats du retour.

- *L'indice de la propension à migrer* est calculé en additionnant les scores obtenus pour les variables suivantes : probabilité élevée ou relativement élevée de migration au cours des six prochains mois ou au cours des deux prochaines années, possibilité de financer le déplacement, maîtrise de la langue du pays de destination le plus probable, collecte d'informations sur la destination la plus probable, possession d'au moins quatre des sept documents requis pour émigrer, et accès aux autres documents requis. Les personnes obtenant un score de 6 points et plus sont considérées comme susceptibles d'émigrer.
- *L'indice des conditions sociales* est calculé en additionnant les scores obtenus pour les variables suivantes : nombre de membres du ménage par rapport au nombre de pièces, accès aux équipements de base (réseau public d'eau potable, eau chaude dans le logement, réseau d'assainissement, réseau d'électricité), et possession de biens (téléviseur couleur, lave-linge, ordinateur, connexion internet, voiture, réfrigérateur, climatisation). L'indice qui en résulte est compris entre 0 (mauvaises conditions de vie) et 2 (conditions de vie les meilleures).
- *L'indice des conditions économiques* est calculé en additionnant les scores obtenus pour les variables suivantes : propriété immobilière, revenu familial équivalent, propriété foncière, et argent reçu de l'étranger. L'indice qui en résulte est compris entre 0 (situation la moins enviable) et 4 (situation la plus enviable).
- *L'indice des résultats des migrations* est calculé en additionnant les scores obtenus pour les variables suivantes : progression professionnelle à l'étranger, adéquation entre travail et niveau d'études, atmosphère sereine au travail, reconnaissance des qualifications, traitement inéquitable au travail, chômage, développement des compétences, envoi de fonds, et statut légal. L'indice qui en résulte est le suivant : migration très réussie (score total compris entre 9 et 15), migration réussie (entre 4 et 8), migration ni réussie ni infructueuse (entre 1 et 3), migration infructueuse (entre 0 et -2), et migration totalement infructueuse (score inférieur à -2).
- *L'indice des résultats du retour* est calculé en additionnant les scores obtenus pour les variables suivantes : épargne, emploi exercé depuis le retour, progression professionnelle depuis le retour, utilité de l'expérience à l'étranger pour améliorer les perspectives d'emploi au retour, prestations sociales, et bien-être personnel depuis le retour. L'indice qui en résulte est le suivant : retour très réussi (score total compris entre 8 et 10), retour réussi (entre 5 et 7), retour ni réussi ni infructueux (entre 3 et 4), retour infructueux (entre 0 et 2), et retour extrêmement infructueux (inférieur à 0).

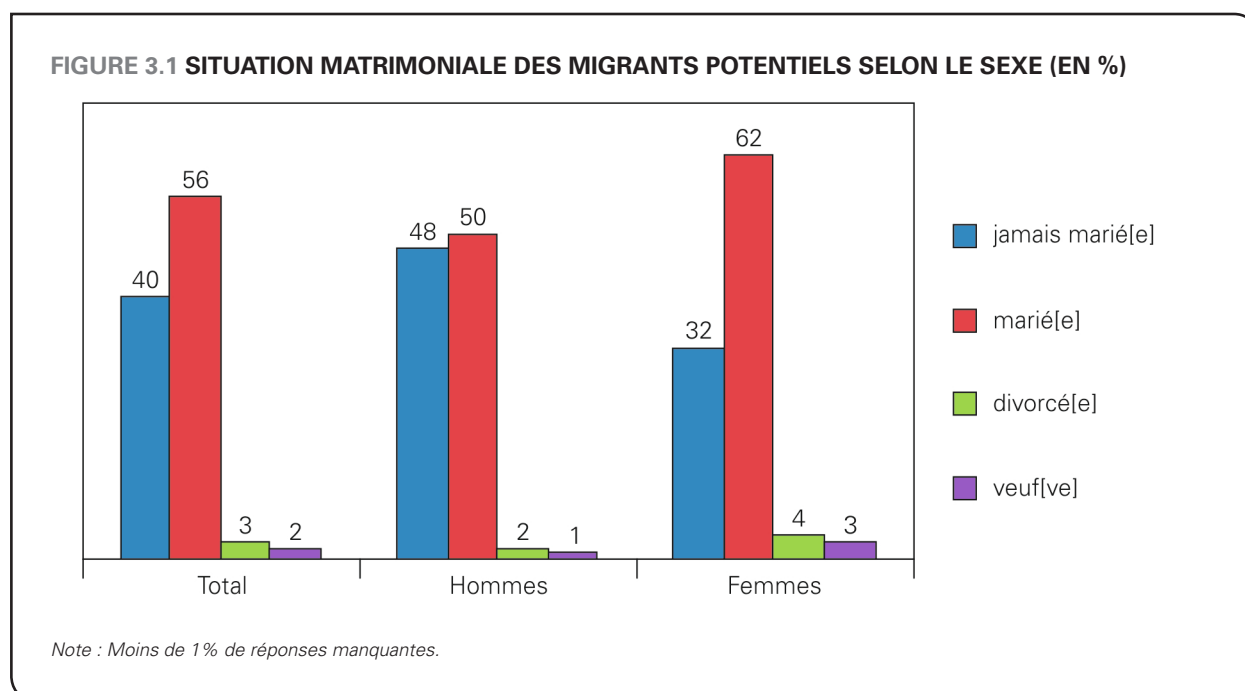
3. ENQUÊTE SUR LES MIGRANTS POTENTIELS

L'objectif de ce chapitre est de comparer les données sociodémographiques, les niveaux d'études et les secteurs d'activité des migrants potentiels sélectionnés dans l'échantillon, en distinguant trois grands groupes (définis dans le chapitre précédent) : les personnes n'ayant pas l'intention d'émigrer, les personnes ayant un faible potentiel migratoire et les personnes ayant un fort potentiel migratoire. La comparaison de ces données pour les trois groupes permet de dégager les principales caractéristiques des compétences dans le processus migratoire.

L'analyse ne tient pas compte des réponses manquantes, à savoir l'absence de réponse ou le refus de répondre, mais en indique le pourcentage.

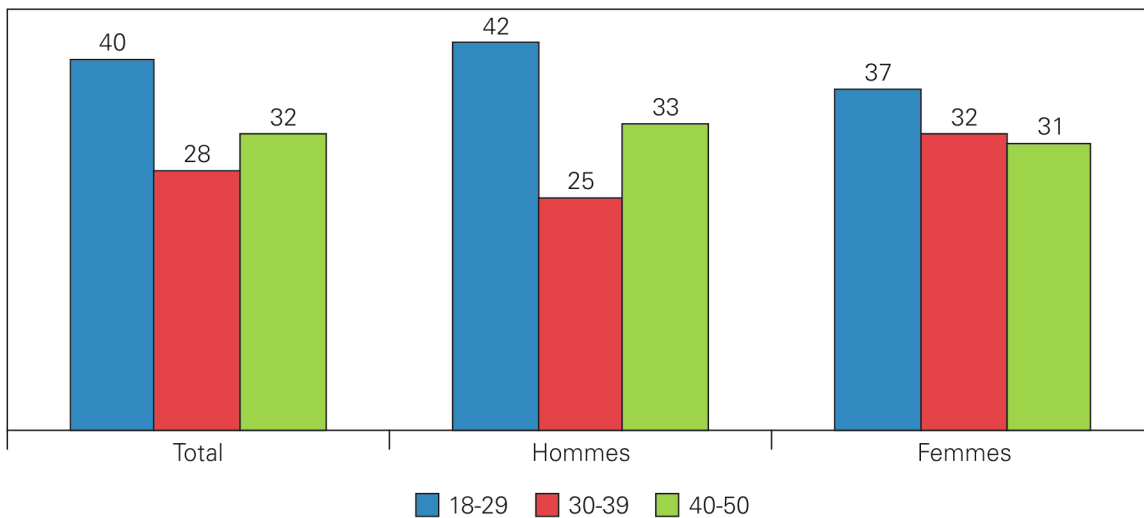
3.1 DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

L'échantillon choisi pour les migrants potentiels comprend 51% d'hommes et 49% de femmes. Quelque 61% des personnes interrogées vivent en milieu rural et 39% en milieu urbain ; 83% ont l'arabe pour langue maternelle et 16% le berbère ; 40% ont déclaré être célibataires au moment de l'enquête, avec 56% de personnes mariées (62% pour les femmes et 50% pour les hommes) et 4% de personnes veuves ou divorcées.



Les répondants sont âgés de 18 à 50 ans et leur répartition par tranche d'âge reflète la structure de la population marocaine : 40% sont âgés de 18 à 29 ans (42% pour les hommes et 37% pour les femmes), 28% sont âgés de 30 à 39 ans (25% pour les hommes et 32% pour les femmes) et 32% sont âgés de 40 à 50 ans (33% pour les hommes et 31% pour les femmes).

FIGURE 3.2 RÉPARTITION DES MIGRANTS POTENTIELS SELON L'ÂGE ET LE SEXE (EN %)



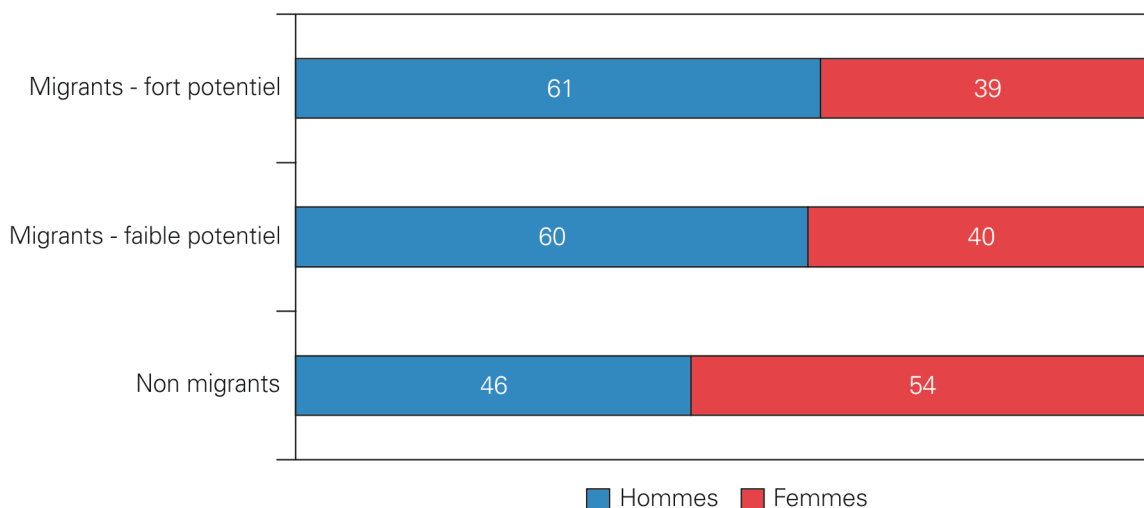
Deux conclusions fondamentales ressortent de l'enquête.

- 58% des personnes interrogées ne souhaitent pas émigrer. Les raisons invoquées sont pour 31% d'entre elles liées à l'attachement au pays d'origine et 50% déclarent ne pas vouloir partir à l'étranger à cause de la famille qui vit au Maroc. Cette répartition reste sensiblement stable pour les deux sexes, à l'exception des raisons familiales, où l'on observe une différence de 10% entre les femmes (55%) et les hommes (45%).
- 42% des personnes interrogées déclarent avoir l'intention de partir travailler à l'étranger – 22% d'entre elles ont un fort potentiel d'émigration, contre 78% présentant un faible potentiel d'émigration.

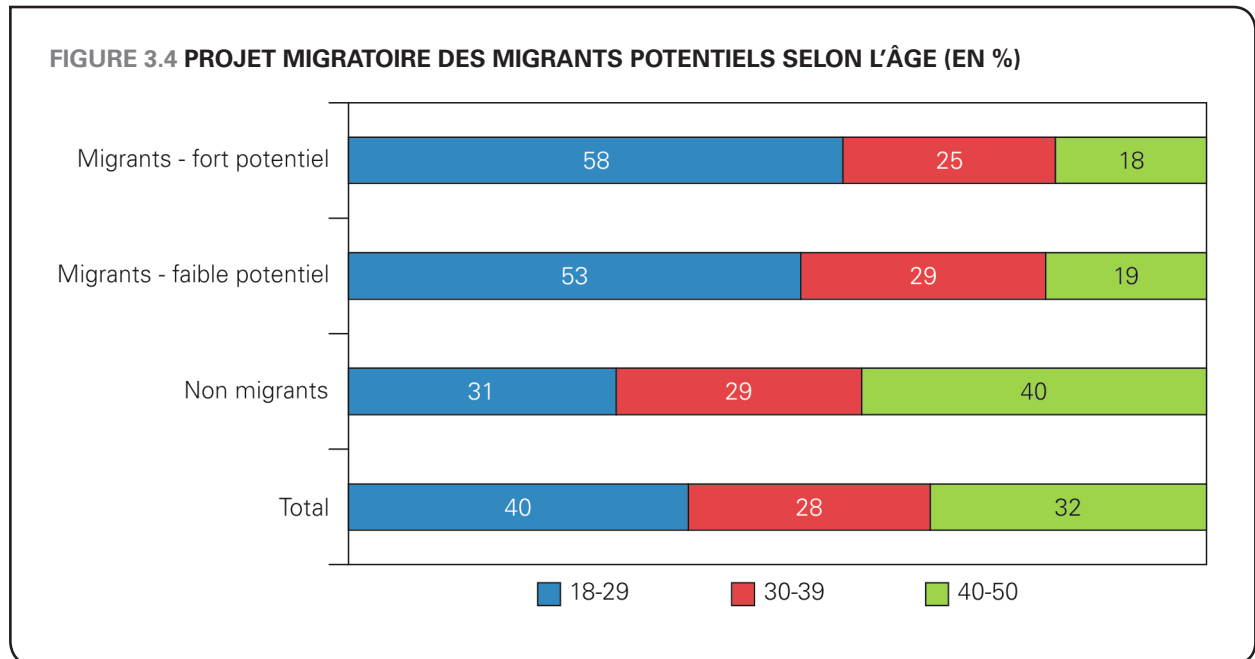
En résumé, sur 2 604 personnes interrogées, 58% des répondants n'ont pas l'intention d'émigrer et 42% des répondants envisagent d'émigrer, dont 33% à faible potentiel d'émigration et 9% à fort potentiel d'émigration.

Le projet migratoire est davantage présent chez les hommes que chez les femmes : 48% des hommes contre 35% des femmes déclarent avoir l'intention d'émigrer. En d'autres termes, la majorité des personnes (59%) qui ont l'intention de partir à l'étranger sont des hommes et ils représentent 60% de ceux ayant un faible potentiel migratoire et 61% de ceux ayant un fort potentiel migratoire.

FIGURE 3.3 PROJET MIGRATOIRE DES MIGRANTS POTENTIELS SELON LE SEXE (EN %)



Les données de l'enquête confirment la forte intention d'émigrer chez les jeunes. Les jeunes âgés de 18 à 29 ans représentent plus de 50% des migrants potentiels, 53% des répondants ayant un faible potentiel migratoire et 58% des répondants ayant un fort potentiel migratoire. Ils sont seulement 31% à ne pas envisager d'émigrer. La proportion de ce groupe, parmi les personnes qui n'ont aucun projet d'émigration, représente à peine 31% tandis qu'elle représente 53% des personnes à faible potentiel d'émigration et 58% des personnes à fort potentiel d'émigration.



L'échantillon choisi pour les migrants potentiels comprend 62% de femmes mariées et 50% d'hommes mariés. Le statut marital présente une corrélation négative avec le projet d'émigrer. Les personnes qui ne souhaitent pas émigrer sont en majorité des personnes mariées (67%). Cette catégorie représente 40% des personnes ayant un faible potentiel d'émigration et seulement 32% des personnes ayant un fort potentiel d'émigration.

Cette corrélation négative entre le statut marital et le projet migratoire se vérifie encore plus clairement chez les femmes : 71% des femmes sans projet migratoire sont des femmes mariées (contre 63% des hommes)⁹. Quelque 49% des femmes à faible potentiel d'émigration sont mariées contre seulement 34% des hommes. Pour les personnes ayant un fort potentiel d'émigration le pourcentage des femmes mariées ne représente plus que 30%, contre 33% chez les hommes.

En bref, le groupe de personnes ayant l'intention d'émigrer est composé en majorité de célibataires (62% des hommes et 49% des femmes).

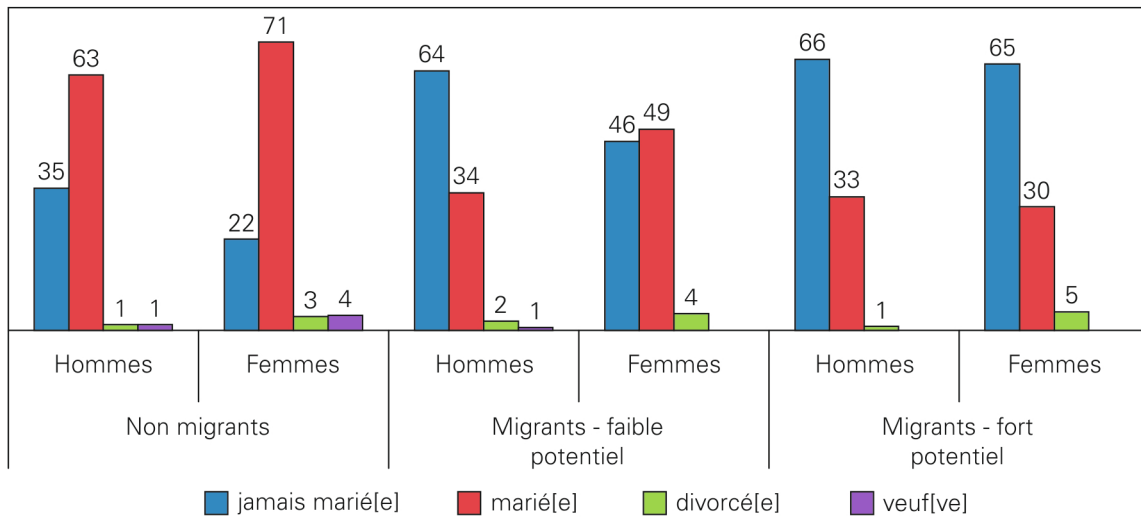
Quelque 57% des personnes mariées souhaitant partir à l'étranger déclarent vouloir partir en compagnie de leur conjoint(e) (43% pour les hommes et 72% pour les femmes). Pour les personnes ayant l'intention d'émigrer sans leur conjoint(e), 39% avancent des raisons financières et 47% avancent la nécessité pour le conjoint de rester au Maroc afin de s'occuper des enfants. Pour les personnes qui préfèrent émigrer en compagnie de leur conjoint(e), 47% trouvent préférable de rester ensemble (46% pour les hommes et 47% pour les femmes), 29% ont besoin de l'aide de leur conjoint(e) à l'étranger (34% pour les hommes et 26% pour les femmes), 14% préfèrent partir en couple à cause des avantages financiers (18% pour les hommes et 11% pour les femmes) et 8% expliquent que leur conjoint(e) pourrait également travailler à l'étranger (1% pour les hommes et 12% pour les femmes).

Le fait d'avoir des enfants est également négativement corrélé avec le projet migratoire : 36% des personnes (31% des hommes et 43% des femmes) qui déclarent avoir l'intention de migrer ont des enfants, contre 65% des personnes (58% des hommes et 70% des femmes) qui n'ont pas intention de migrer.

L'intention de migrer est aussi forte en milieu urbain qu'en milieu rural. Cependant, les personnes originaires de Casablanca ou de Rabat ont moins souvent l'intention de migrer que les personnes originaires des zones rurales ou des autres zones urbaines.

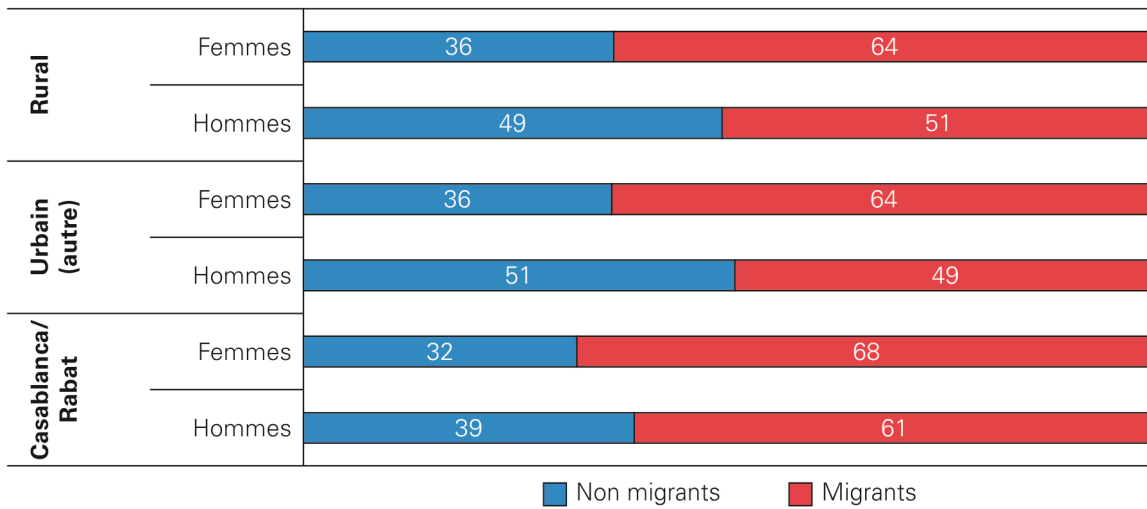
⁹ Nous avons vu que sur l'ensemble de l'échantillon, 62% des femmes sont mariées contre 50% des hommes.

FIGURE 3.5 SITUATION MATRIMONIALE ET PROJET MIGRATOIRE DES MIGRANTS POTENTIELS SELON LE SEXE (EN %)



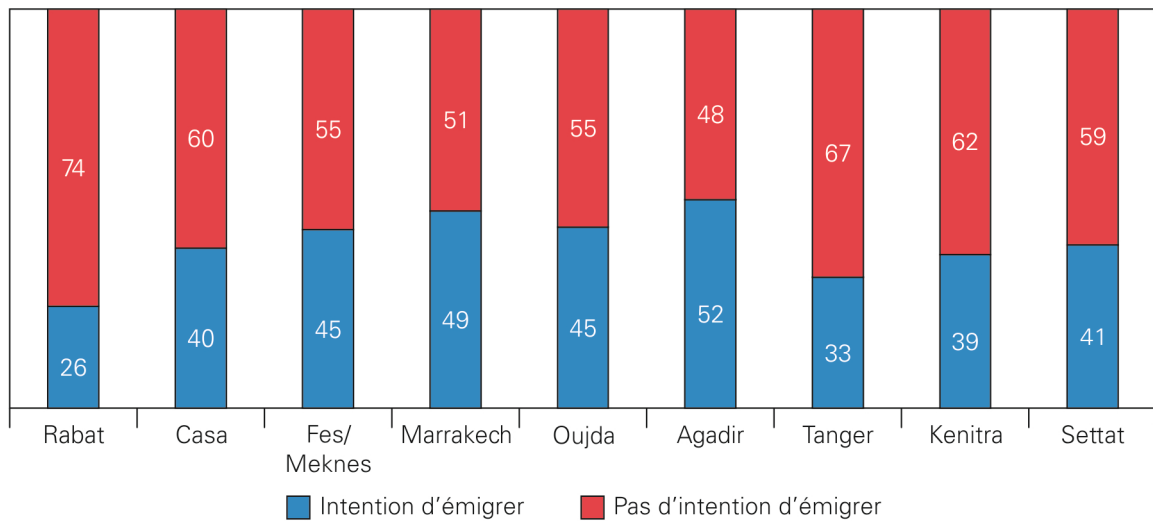
Note : Moins de 1% de réponses manquantes.

FIGURE 3.6 MILIEU GÉOGRAPHIQUE DES MIGRANTS POTENTIELS SELON LE SEXE (EN %)



Note : Moins de 1% de réponses manquantes.

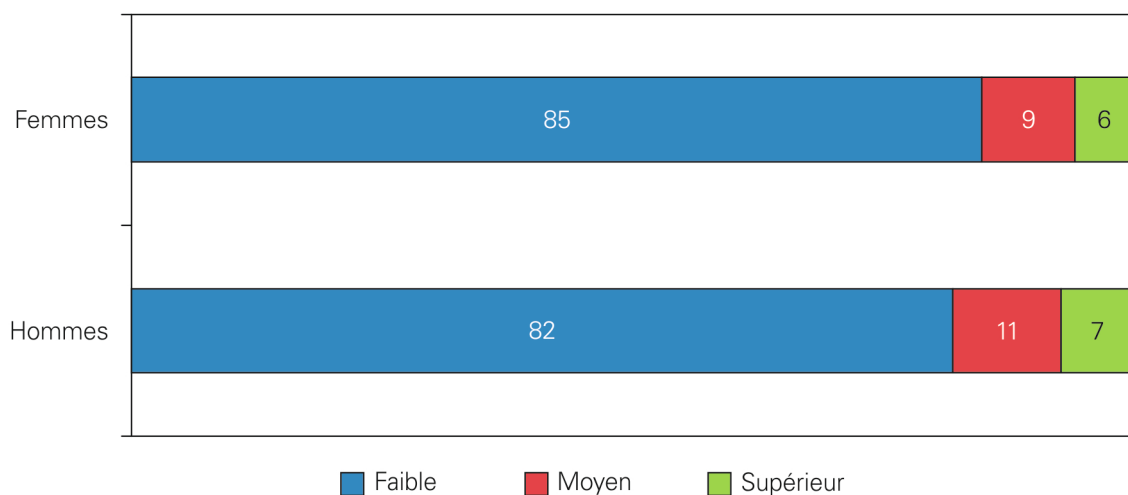
La répartition par région des migrants potentiels révèle quelques différences selon la région. La région d'Agadir arrive en tête avec 52% de migrant(e)s potentiel(le)s. Elle est suivie par la région de Marrakech (49%), la région d'Oujda (45%), la région de Fès/Meknès (45%), la région de Casablanca (40%) et enfin les régions de Tanger, de Rabat et d'Ouarzazate.

FIGURE 3.7 INTENTION D'ÉMIGRER DES MIGRANTS POTENTIELS SELON LA RÉGION (EN %)

Note : Moins de 1% de réponses manquantes.

3.2 NIVEAU D'ÉTUDES DES MIGRANTS POTENTIELS

Le niveau d'études des personnes interrogées est réparti en trois niveaux : niveau bas (illettré, alphabétisé, enseignement primaire, premier cycle de l'enseignement secondaire général ou professionnel), niveau moyen (deuxième cycle de l'enseignement secondaire général ou professionnel ou enseignement professionnel post-secondaire) et niveau supérieur (enseignement supérieur et enseignement post-universitaire après le doctorat). Quelque 83% des répondants ont un niveau d'études faible, 10% ont un niveau d'études moyen et 7% ont un niveau d'études supérieur, ce qui correspond approximativement aux niveaux d'études de la population marocaine (voir le chapitre 1).

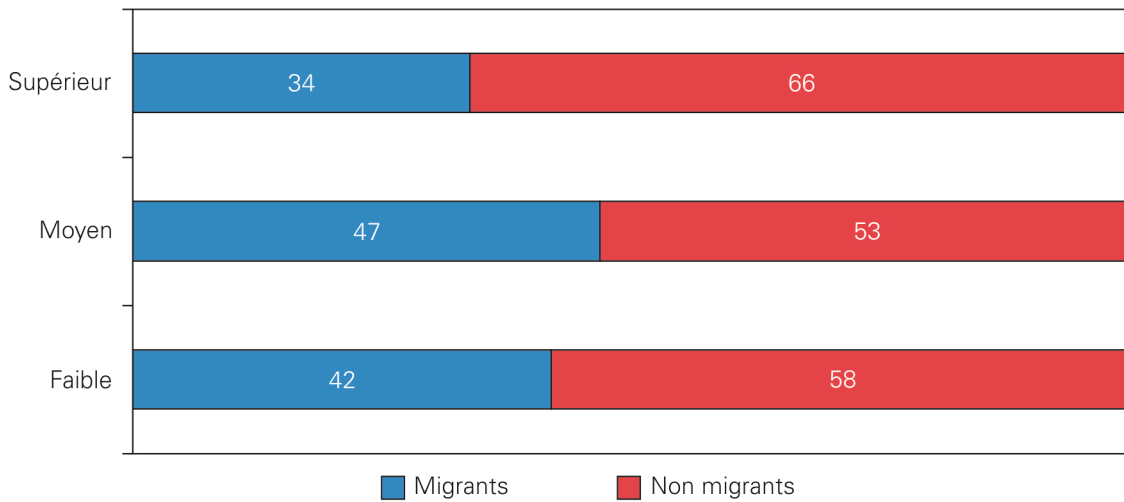
FIGURE 3.8 NIVEAU D'ÉTUDES DES MIGRANTS POTENTIELS SELON LE SEXE (EN %)

Note : Moins de 1% de réponses manquantes.

L'intention déclarée d'émigrer¹⁰ est plus élevée parmi les personnes ayant un niveau d'études moyen et plus basse parmi celles ayant un niveau d'études supérieur.

10 La question posée aux migrants potentiels était la suivante : À l'heure actuelle, envisagez-vous sérieusement de partir vivre et travailler à l'étranger?

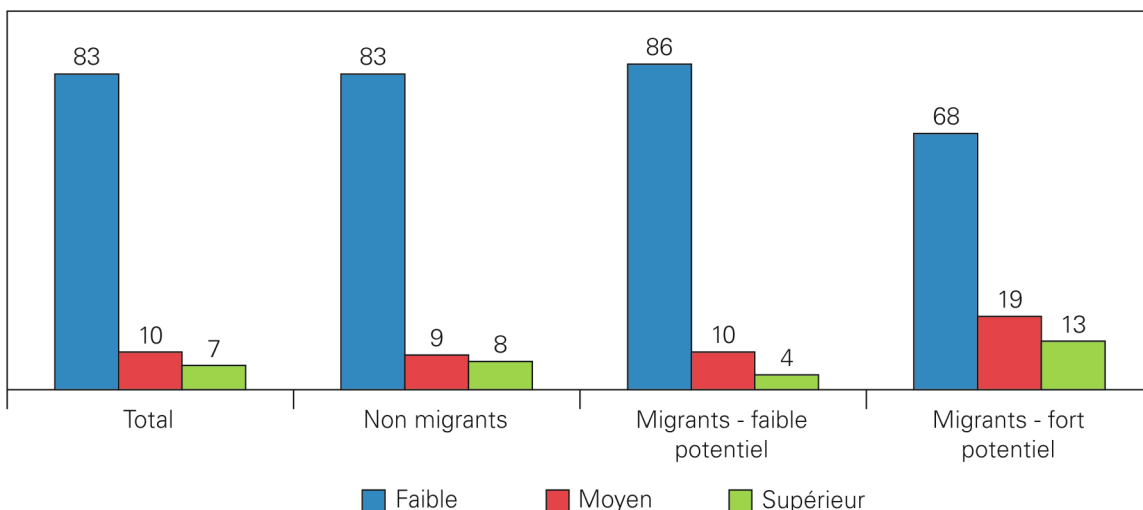
FIGURE 3.9 INTENTION D'ÉMIGRER SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES (EN %)



Note : Moins de 1% de réponses manquantes.

La situation est différente en ce qui concerne le *potentiel* migratoire. On remarque que proportionnellement, les personnes ayant un niveau plus élevé d'éducation sont surreprésentées parmi les individus à fort potentiel d'émigration : 13% des personnes ayant un niveau supérieur d'éducation contre 7% dans l'échantillon total, et 19% de celles ayant un niveau moyen d'éducation contre 10% dans l'échantillon. Le potentiel migratoire¹¹ – déterminé par des facteurs autres que la seule intention, comme la capacité financière de déplacement ou les informations recueillies sur le pays de destination etc. – augmente avec le niveau d'études. Les personnes plus instruites ont un meilleur accès à différents facteurs qui facilitent la réalisation du projet migratoire.

FIGURE 3.10 NIVEAU D'ÉTUDES DES MIGRANTS POTENTIELS (EN %)

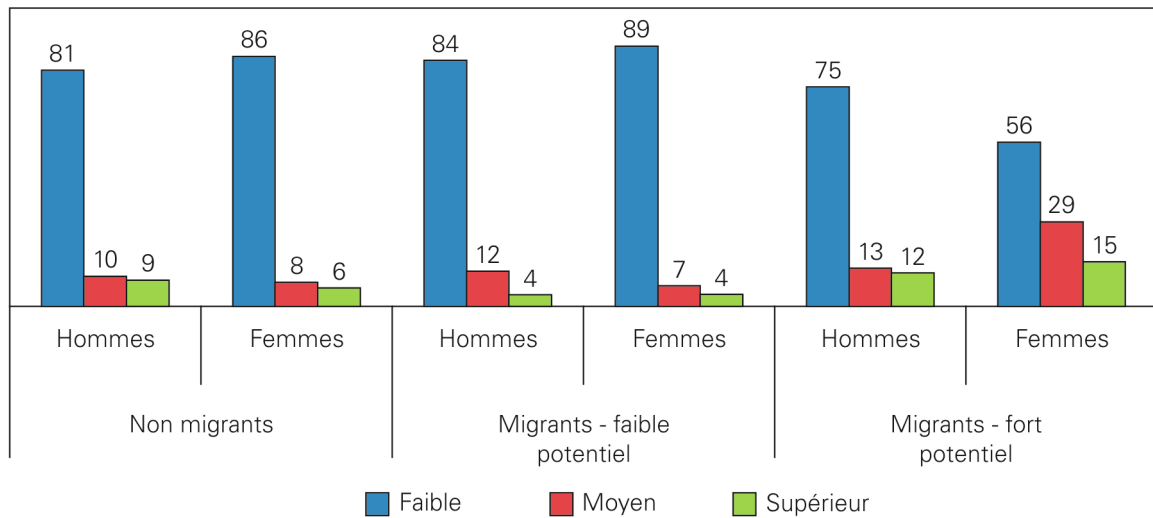


Note : Moins de 1% de réponses manquantes.

¹¹ Le degré de potentialité de migration a été déterminé par : la probabilité élevée ou relativement élevée de migration au cours des six prochains mois et au cours des deux prochaines années ; la capacité de financer le déplacement ; la maîtrise de la langue du pays de destination le plus probable ; les informations relatives à la destination la plus probable ; la possession d'au-moins quatre des sept documents énumérés ; et l'accès aux autres documents.

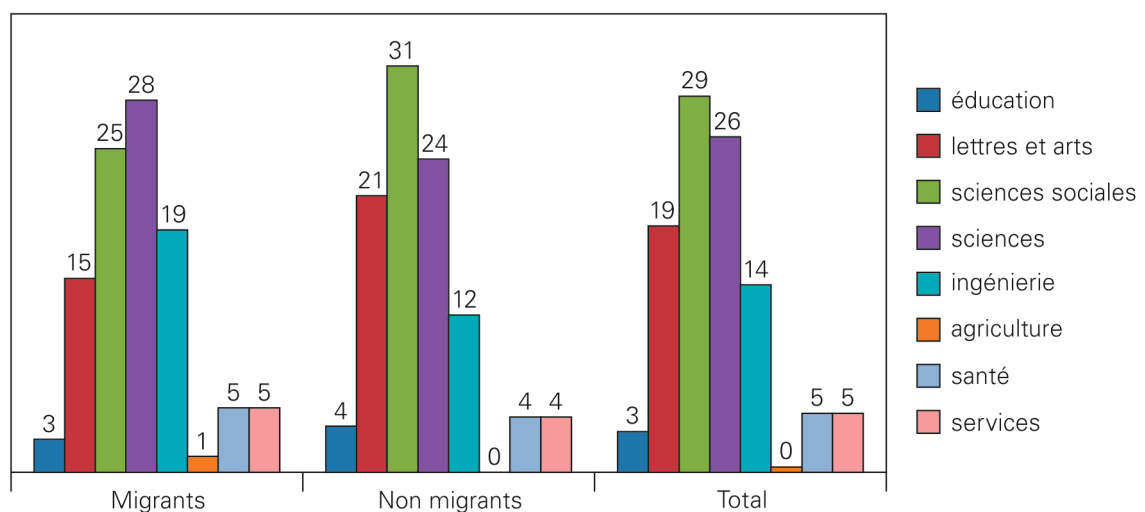
La répartition par niveau d'études et par sexe démontre une plus grande influence du niveau d'études sur le projet migratoire chez les femmes que chez les hommes. Proportionnellement les femmes ayant un niveau d'études moyen ou supérieur sont encore davantage surreprésentées parmi les femmes que parmi les hommes à fort potentiel migratoire.

FIGURE 3.11 NIVEAU D'ÉTUDES DES MIGRANTS POTENTIELS SELON LE SEXE (EN %)



L'enquête montre aussi que le projet migratoire n'est pas déterminant dans le choix du domaine d'études. Seules 1% des personnes interrogées mentionnent avoir choisi leur domaine d'études dans l'optique d'un projet migratoire, alors que 21% l'ont choisi pour de meilleures perspectives d'emploi et 61% en fonction de l'intérêt personnel. On note toutefois davantage de migrants potentiels ayant suivi des études scientifiques et des études en ingénierie. Les réponses sont sensiblement les mêmes selon le sexe, sauf pour l'ingénierie (19% des hommes et 7% des femmes) et pour les sciences sociales (23% des hommes et 37% des femmes).

FIGURE 3.12 DOMAINE D'ÉTUDES DES MIGRANTS POTENTIELS (EN %)



Note : Moins de 9% de réponses manquantes. Ce graphique se réfère uniquement aux migrants potentiels ayant une formation professionnelle secondaire, post-secondaire ou supérieure (N=243).

Le fait d'avoir suivi une formation professionnelle ne semble pas avoir d'impact sur l'intention d'émigrer ou le potentiel migratoire (fort ou faible). 18% des répondants déclarent avoir suivi une formation professionnelle (20% pour les hommes et 16% pour les femmes). On note des différences selon le sexe dans certains domaines de formation, par exemple les lettres et les arts (11% pour les hommes et 28% pour les femmes), l'ingénierie (36% pour les hommes et 11% pour les femmes) et le secteur des services (31% pour les hommes et 25% pour les femmes).

Quelque 92% des répondants accordent une grande importance à l'éducation (91% pour les hommes et 94% pour les femmes), qu'ils envisagent d'émigrer ou non, et ils sont persuadés que l'éducation aide les gens à améliorer leur niveau de vie et qu'il est donc important d'investir dans ce domaine. De même, 80% des répondants pensent qu'un niveau élevé d'études obtenu au Maroc permet de trouver un meilleur emploi à l'étranger, avec un pourcentage de 76% pour les répondants n'envisageant pas d'émigrer et de 85% pour les répondants ayant un potentiel (faible ou fort) de migration.

Quant à la maîtrise des langues étrangères, 43% de personnes déclarent parler le français (au niveau élémentaire, moyen ou excellent), 17% parlent anglais et 6% parlent espagnol.

3.3 EMPLOI DES MIGRANTS POTENTIELS

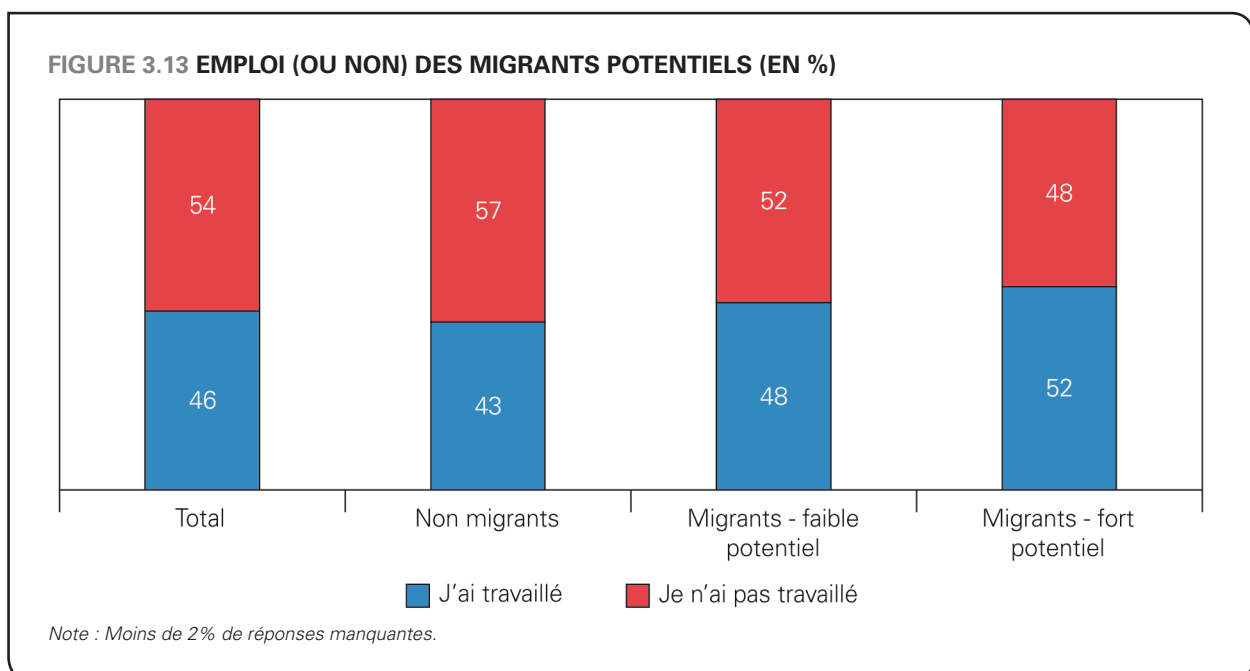
Taux d'emploi

Seulement 46% des répondants déclarent avoir travaillé au moins une heure au cours des sept jours précédant l'enquête – 67% des hommes et 24% des femmes –, des résultats qui témoignent à la fois du faible taux d'emploi en général et de la situation moins avantageuse des femmes par rapport à l'emploi.

En croisant la situation de l'emploi des personnes interrogées avec leur niveau d'études, tout en distinguant entre les répondants des deux sexes, on constate que 69% des répondants de sexe masculin ayant un niveau d'études faible ont travaillé pendant les sept derniers jours, tandis que ce taux est de 22% pour les femmes. Parmi les personnes ayant un niveau d'études supérieur, 49% des femmes et 60% des hommes ont déclaré avoir travaillé les sept derniers jours. Cela reflète l'importance de l'éducation en particulier pour l'emploi féminin.

L'âge influe également : les jeunes sont particulièrement affectés par l'inactivité, avec un taux de 60% pour les répondants âgés de 18 à 29 ans, de 52% pour les répondants âgés de 30 à 39 ans et de 49% pour les répondants âgés de 40 à 50 ans n'ayant pas travaillé au cours des sept jours précédant l'enquête.

La **FIGURE 3.13** indique que le projet migratoire est faiblement et positivement corrélé avec le fait de travailler : 50% des personnes avec l'intention de migrer travaillent contre seulement 43% des non-migrants.

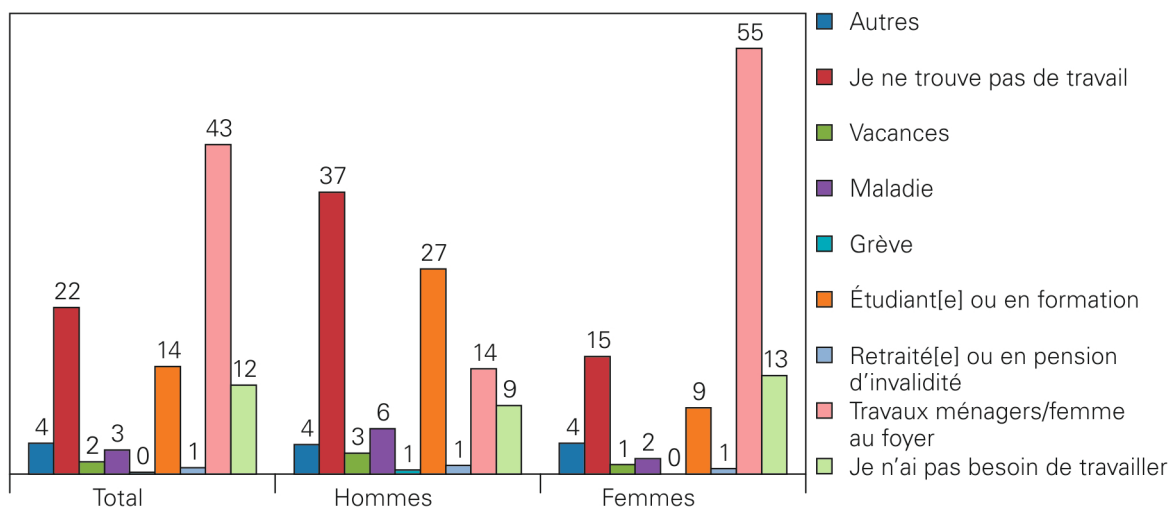


Pour ce qui est des raisons invoquées pour ne pas travailler, 22% des personnes interrogées ne trouvent pas de travail, 69% ne sont pas considérées comme actives sur le marché de l'emploi (étudiants, retraités, personnes assurant des travaux ménagers, femmes au foyer, personnes n'ayant pas besoin de travailler) et 9% invoquent d'autres raisons (maladie, vacances, grève, autres).

Si nous considérons comme actifs sur le marché du travail ceux qui déclarent travailler et ceux qui disent ne pas travailler parce qu'ils ne trouvent pas de travail, sont en vacances, en grève ou en congé maladie, le taux d'activité des migrants potentiels est de 62%. Si nous considérons dans l'emploi ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas parce qu'ils sont en vacances, en congé de maladie ou en grève, le taux d'emploi chez les migrants potentiels est de 51% et le taux de chômage est de 18%.

Les femmes représentent 49% des chômeurs. Mais, comme elles ne représentent que 30% des personnes actives, leur taux de chômage parmi les migrants potentiels interrogés est de 29%, soit nettement plus élevé que celui des hommes (13%). Quelque 55% des femmes ne travaillant pas sont des femmes au foyer.

FIGURE 3.14 RAISONS DES MIGRANTS POTENTIELS POUR NE PAS TRAVAILLER, SELON LE SEXE (EN %)

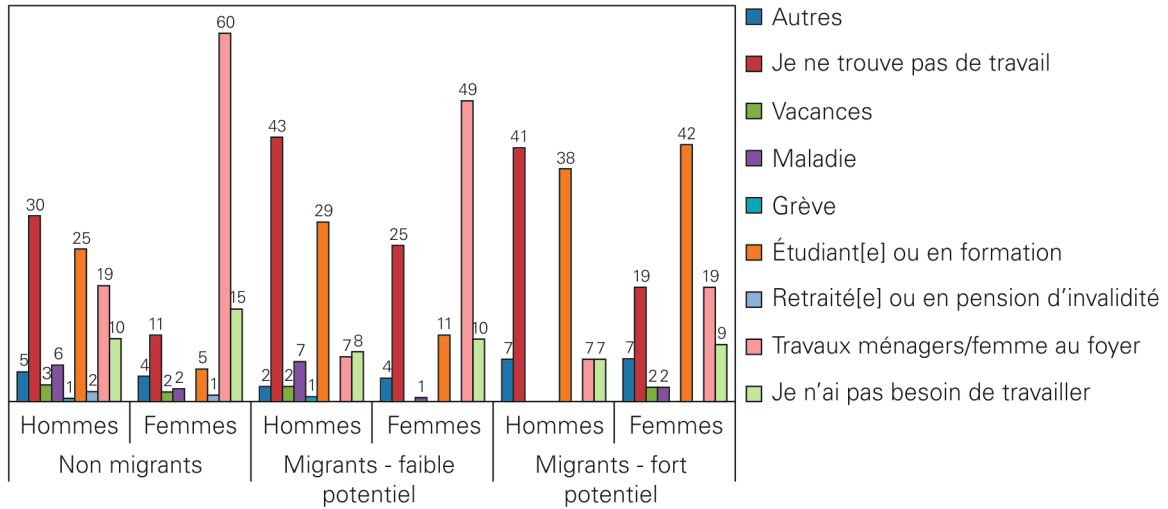


Note : Les réponses manquantes sont de l'ordre de 15% pour les hommes, 8% pour les femmes et 10% pour l'ensemble. Ce graphique se réfère uniquement aux migrants potentiels n'ayant pas travaillé au cours des sept jours précédant l'entretien (N=1381).

La comparaison des trois groupes de l'échantillon permet de dégager quelques différences par sexe comme le montre la **FIGURE 3.15**.

- Quelque 60% des femmes ne souhaitant pas émigrer sont des femmes au foyer – 49% chez les femmes à faible potentiel d'émigration et 19% chez les femmes à un fort potentiel d'émigration. En général, parmi les femmes interrogées ne travaillant pas, plus le projet migratoire est solide, moins on trouve de femmes au foyer.
- Parmi les femmes qui ne travaillent pas mais qui ont l'intention de migrer, les études sont la raison pour ne pas travailler pour 11% des femmes à faible potentiel migratoire et pour 42% des femmes à fort potentiel migratoire. Cette raison n'explique l'inactivité parmi les femmes non-migrantes qu'à hauteur de 5%. À noter également le pourcentage important des hommes interrogés ayant un fort potentiel d'émigration qui déclarent être inactifs parce qu'ils poursuivent encore leurs études (38%). Plus le projet migratoire est solide, plus les études expliquent l'inactivité du migrant potentiel.
- L'enquête a aussi révélé que 11% des femmes sans intention d'émigrer sont au chômage tandis que ce taux est de 26% aussi bien chez les femmes à faible potentiel d'émigration que chez celles à fort potentiel d'émigration. Au contraire, pour ce qui est des hommes, la raison la plus commune pour ne pas travailler est le chômage dans les trois sous-groupes. Le chômage semblerait davantage inciter le projet migratoire chez les femmes que chez les hommes.

FIGURE 3.15 RAISONS DES MIGRANTS POTENTIELS POUR NE PAS TRAVAILLER, SELON LE SEXE (EN %)

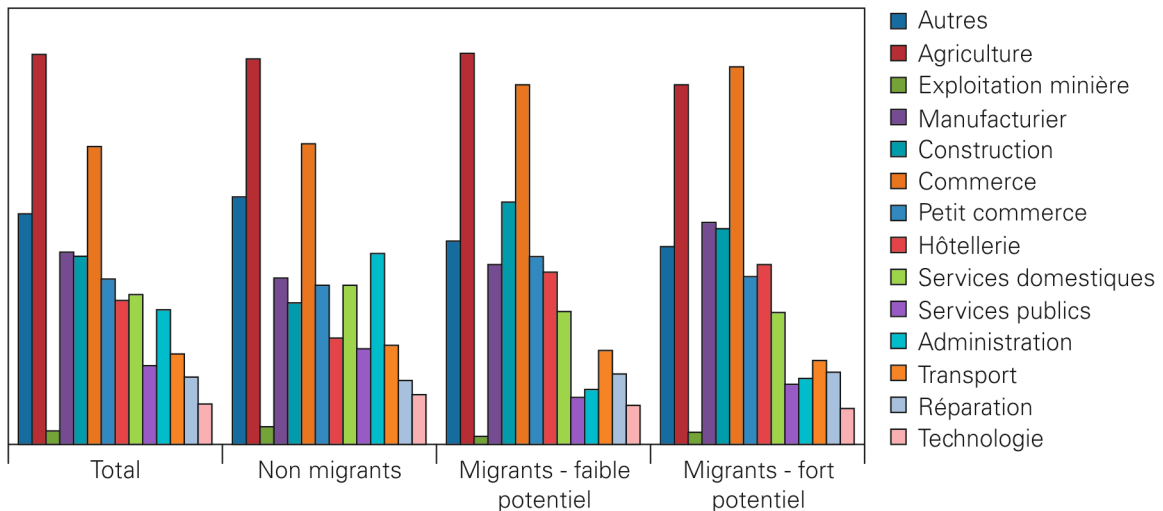


Note : Les réponses manquantes sont de l'ordre de 16% pour les hommes non migrants, 8% pour les femmes non migrants, 10% pour les hommes à faible potentiel migratoire, 9% pour les femmes à faible potentiel migratoire, 19% pour les hommes à fort potentiel migratoire et 4% pour les femmes à fort potentiel migratoire. Ce graphique se réfère uniquement aux migrants potentiels n'ayant pas travaillé au cours des sept jours précédant l'entretien (N=1381).

Secteurs d'activité

Les secteurs d'activité sont variés. Il s'agit essentiellement de l'agriculture, du commerce, du secteur manufacturier, des services et de la construction. Les personnes n'envisageant pas d'émigrer travaillent surtout dans le secteur agricole et le commerce.

FIGURE 3.16 SECTEURS D'ACTIVITÉ DES MIGRANTS POTENTIELS (EN %)



Note : Moins de 4% de réponses manquantes. Ce graphique se réfère uniquement aux migrants potentiels ayant travaillé au cours des sept jours précédant l'entretien (N=1169).

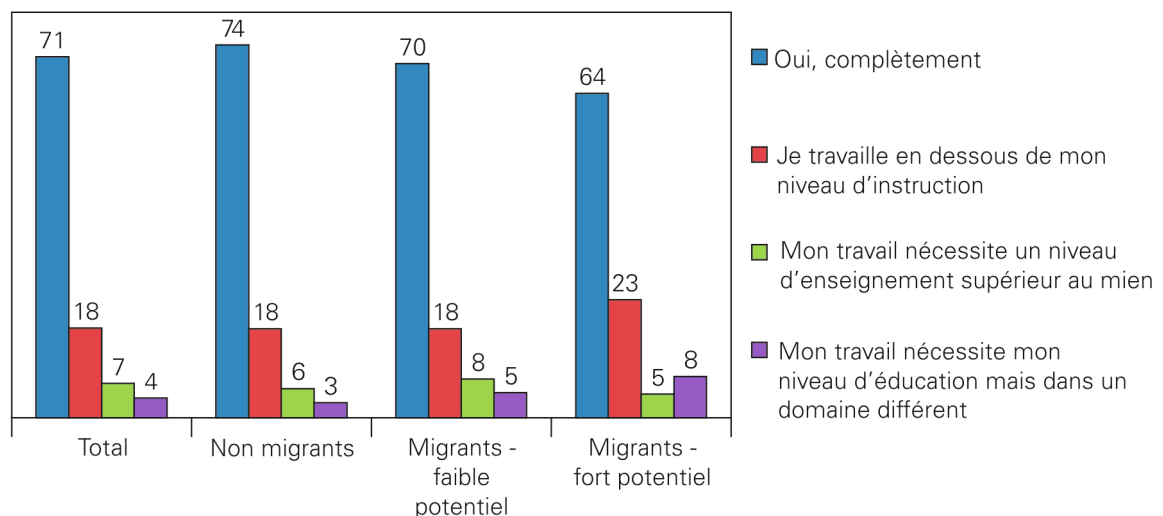
L'hôtellerie, le secteur manufacturier et le commerce ressortent comme des secteurs dominants parmi les personnes ayant un fort potentiel migratoire (sans grandes différences par sexe). Cela pourrait s'expliquer tant par les conditions de travail dans ces secteurs (bas niveau des salaires, conditions précaires) que par les opportunités et la demande de travail dans ces secteurs dans les pays d'accueil. Un autre élément important souligné par cette étude est que 3% seulement des personnes qui projettent d'émigrer travaillent dans l'administration, alors que ce taux s'élève à 9% pour les personnes ne souhaitant pas émigrer. La stabilité de l'emploi dans l'administration explique cette attitude différenciée.

Niveau d'études, compétences et emploi

Il semble que les variables liées à l'emploi, à savoir l'adéquation formation-emploi et l'adéquation compétence-emploi, soient négativement mais faiblement corrélées à l'intention de partir vivre et travailler à l'étranger. L'inadéquation de l'emploi occupé avec le niveau d'études ou des compétences ne constitue pas un facteur déterminant qui encouragerait un projet migratoire.

Parmi les personnes de l'échantillon qui déclarent travailler, 71% ont confirmé que leur emploi correspond à leur niveau d'études. Si on prend en considération les trois groupes de l'échantillon, les résultats restent relativement stables. En effet, 74% des personnes qui ne souhaitent pas émigrer confirment une adéquation entre leur niveau d'instruction et leur emploi : ce taux est de 70% pour les personnes ayant un faible potentiel d'émigration et de 64% pour celles ayant un fort potentiel d'émigration.

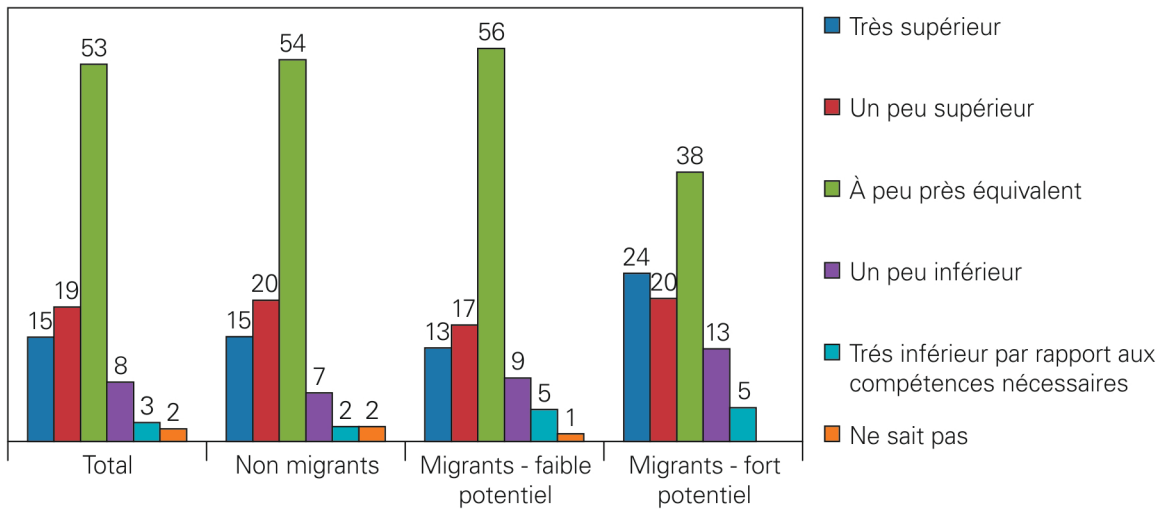
FIGURE 3.17 ADÉQUATION ENTRE LE NIVEAU D'ÉTUDES ET L'EMPLOI CHEZ LES MIGRANTS POTENTIELS (EN %)



Note : Les réponses manquantes sont de l'ordre de 5% pour les non migrants, 8% pour les migrants à faible potentiel, 2% pour les migrants à fort potentiel et 6% pour l'ensemble. Ce graphique se réfère uniquement aux migrants potentiels ayant travaillé au cours des sept jours précédant l'entretien (N=1169).

Ce résultat est confirmé lorsqu'on interroge les personnes de l'échantillon sur l'adéquation entre leurs compétences et l'emploi qu'elles occupent. En effet, 54% des personnes sans projet d'émigration déclarent que leur travail correspond à leurs compétences, contre 56% des personnes ayant un projet d'émigration faible et 38% des personnes ayant un projet d'émigration fort.

FIGURE 3.18 ADÉQUATION ENTRE LES COMPÉTENCES ET L'EMPLOI CHEZ LES MIGRANTS POTENTIELS (EN %)

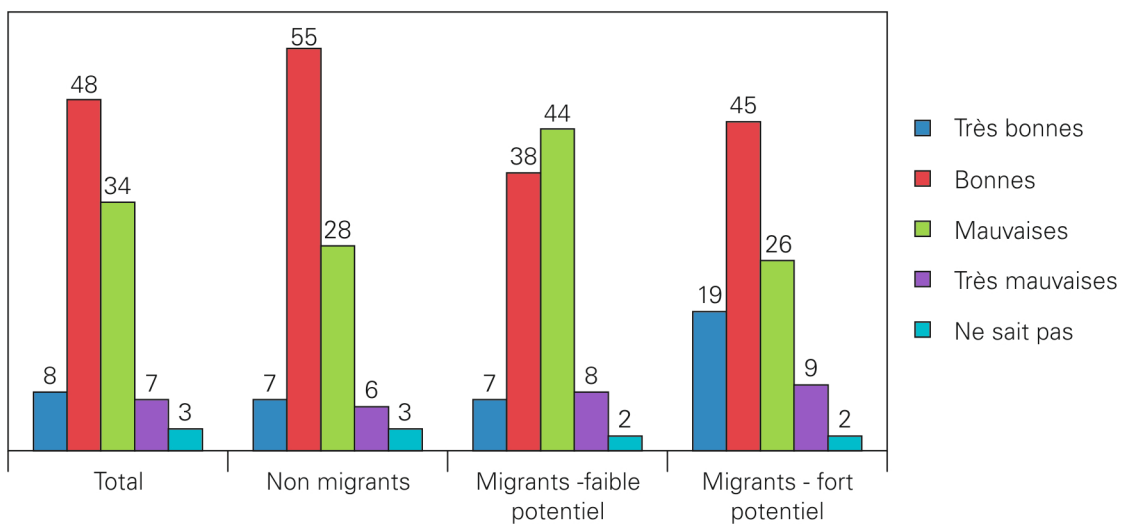


Note : Les réponses manquantes sont de l'ordre de 5% pour les non migrants, 6% pour les migrants à faible potentiel, 5% pour les migrants à fort potentiel et 6% pour l'ensemble. Ce graphique se réfère uniquement aux migrants potentiels ayant travaillé au cours des sept jours précédant l'entretien (N=1169).

Perspectives de carrière

Pour ce qui est des perspectives de carrière à long terme, on constate que 56% de tous les répondants (qu'ils travaillent actuellement ou pas) estiment avoir de bonnes ou de très bonnes perspectives de carrière. Cela dit, des différences significatives se dégagent entre les trois groupes de l'échantillon. En effet, plus de 62% des personnes sans projet d'émigration estiment avoir de bonnes ou de très bonnes perspectives de carrière sur le long terme. Ce taux représente 45% des personnes à faible potentiel d'émigration et 64% des personnes à fort potentiel d'émigration. Les perspectives de carrière au Maroc ne sont donc pas déterminantes pour le projet migratoire. Il est important de souligner l'importance relative des personnes qui estiment avoir de très bonnes perspectives de carrière au Maroc et qui, malgré cela, envisagent de partir vivre à l'étranger et présentent un fort potentiel d'émigration.

FIGURE 3.19 PERSPECTIVES DE CARRIÈRE DES MIGRANTS POTENTIELS AU MAROC (EN %)



Note : Les réponses manquantes sont de l'ordre de 10% pour les non migrants, 10% également pour les migrants à faible potentiel, 8% pour les migrants à fort potentiel et 11% pour l'ensemble. Ce graphique se réfère uniquement aux migrants potentiels ayant travaillé au cours des sept jours précédant l'entretien ou dans le passé (N=1669).

3.4 CONDITIONS DE VIE DES MIGRANTS POTENTIELS

Deux indices ont été utilisés : l'indice des conditions sociales et l'indice des conditions économiques. L'indice des conditions sociales est basé sur la densité par ménage – c'est-à-dire le nombre de membres du ménage par rapport au nombre des pièces –, sur l'accès aux équipements de base et sur la possession d'un certain nombre de biens. L'indice des conditions économiques est basé sur la propriété immobilière, le revenu familial, la propriété foncière et enfin l'argent reçu de l'étranger. La méthode de calcul des indices est expliquée en détail plus haut (section 2.3).

Conditions sociales

L'indice social calculé pour notre population mère est distribué entre 0 et 2. La valeur 0 signifie que dans le ménage de la personne interrogée, il y a plus de deux personnes par pièce, qu'il n'y a pas d'accès au robinet d'eau potable ni à l'eau chaude etc. à l'intérieur de la maison, et qu'il n'y a pas de TV couleur, de lave-linge, d'ordinateur etc.

Afin de déterminer la corrélation entre le projet migratoire et les conditions sociales, nous avons retenu l'hypothèse selon laquelle les ménages pour lesquels cet indice économique est de 0-0.74 ont de mauvaises conditions sociales ; que les ménages pour lesquels cet indice est de 0.75-1.34 ont des conditions sociales moyennes ; et que les ménages pour lesquels cet indice est de 1.35-2 ont de bonnes conditions sociales. Quelque 33% des répondants ont de bonnes conditions sociales et il n'y a pratiquement pas de différences entre les sexes.

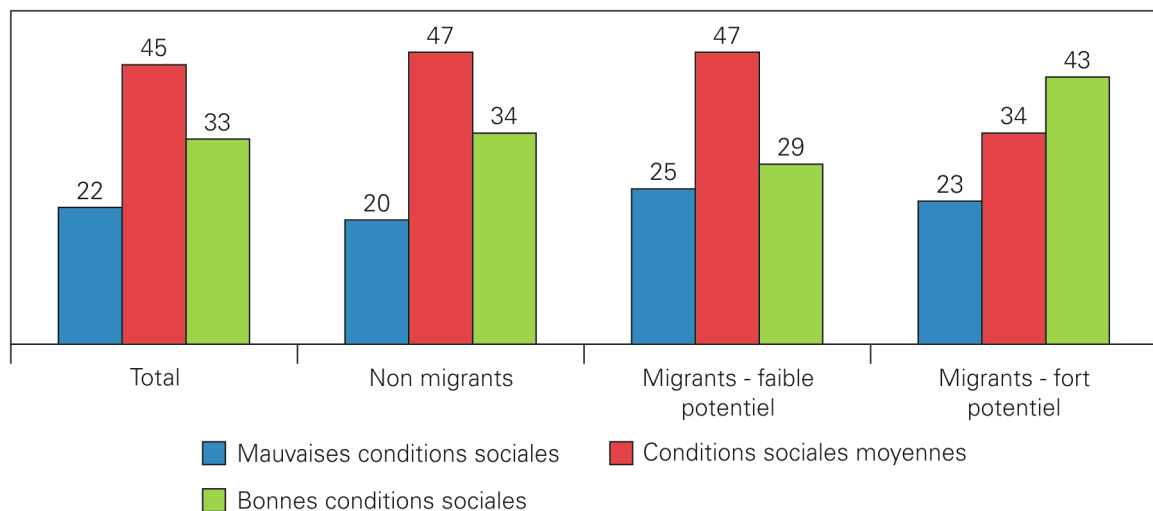
TABLEAU 3.1 CONDITIONS SOCIALES DES MIGRANTS POTENTIELS SELON LE SEXE (EN %)

	Indice des conditions sociales			Total
	Mauvaises conditions	Moyennes conditions	Bonnes conditions	
Hommes	22	44	34	100
Femmes	22	46	31	100

Note : Les réponses manquantes sont de l'ordre de 24% pour les hommes et de 20% pour les femmes.

Pour les personnes interrogées qui ne souhaitent pas émigrer, cette répartition reste à peu près la même. Or 29% des personnes à un faible potentiel d'émigration et 43% des personnes à fort potentiel d'émigration bénéficient de bonnes conditions sociales. Ce résultat démontre la corrélation positive entre la forte potentialité d'émigrer et les bonnes conditions sociales mais non pas avec la faible potentialité d'émigrer.

FIGURE 3.20 CONDITIONS SOCIALES DES MIGRANTS POTENTIELS (EN %)



Note : Les réponses manquantes sont de l'ordre de 22% pour les personnes n'envisageant pas d'émigrer, 24% pour les personnes à faible potentiel migratoire et 14% pour les personnes à fort potentiel migratoire.

La prépondérance des bonnes conditions sociales chez les personnes à fort potentiel migratoire pourrait s'expliquer par le fait qu'elles ont accès aux facilités qui rendent le projet migratoire possible, ce qui renforce leur propension à émigrer.

Conditions économiques

L'indice économique calculé pour notre population mère est distribué entre 0 et 4. La valeur 0 signifie que le ménage n'est pas propriétaire, a un revenu faible, n'a pas de terrains agricoles et ne reçoit pas d'argent de l'étranger. En revanche, la valeur 4 signifie que le ménage reçoit de l'argent de l'étranger en plus du revenu élevé et déclare être propriétaire, en plus de son logement, de terres agricoles.

Pour 3% de la population de l'échantillon cet indice est égal à 0, pour 26% à 0-1, pour 48% la valeur oscille entre 1 et 2, pour 21% entre 2 et 3 et pour seulement 1% cet indice oscille entre 3 et 4. Les conditions économiques des femmes sont moins avantageuses.

TABLEAU 3.2 CONDITIONS ÉCONOMIQUES DES MIGRANTS POTENTIELS SELON LE SEXE (EN %)

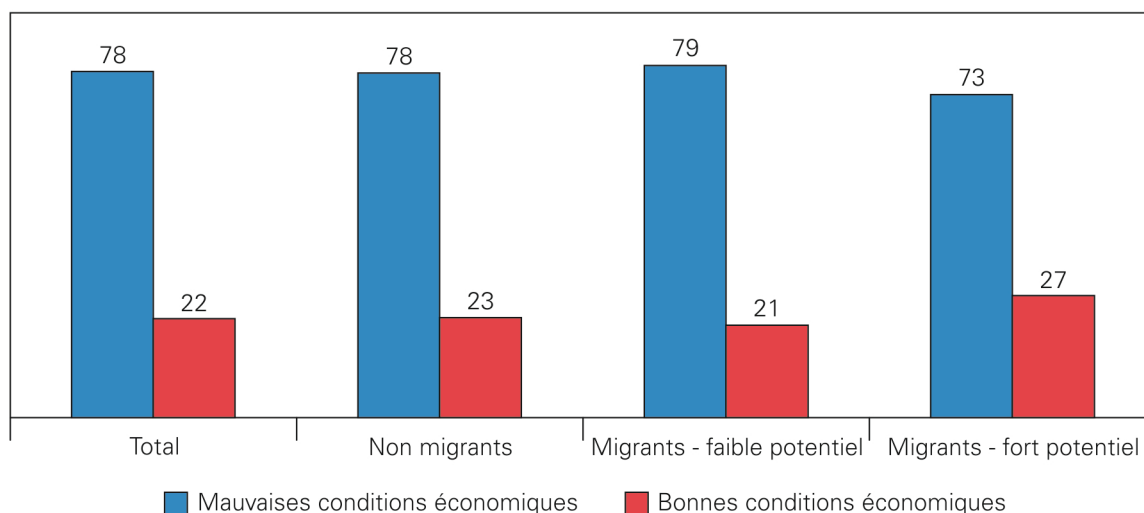
	Indice des conditions économiques					Total
	0	0-1	1-2	2-3	3-4	
Hommes	3	24	50	22	1	100
Femmes	3	30	46	20	1	100

Note : Les réponses manquantes sont de l'ordre de 25% pour les hommes et de 28% pour les femmes.

Afin de déterminer la corrélation entre le projet migratoire et les conditions économiques, nous avons retenu l'hypothèse selon laquelle les ménages pour lesquels cet indice économique est de 2 ou inférieur à 2 sont moins aisés que les ménages pour lesquels cet indice est supérieur à 2.

Selon les résultats reportés dans la **FIGURE 3.21**, les ménages les moins aisés représentent 78% des ménages. Pour les personnes qui n'ont aucun projet migratoire, ces résultats restent stables. En ce qui concerne les personnes ayant l'intention d'émigrer, on constate une légère domination des personnes issues des ménages moins aisés (80%) parmi ceux qui ont un faible potentiel d'émigration. Ce taux diminue encore (73%) pour les personnes présentant un fort potentiel d'émigration. Les conditions économiques ne semblent donc pas influencer la propension à migrer.

FIGURE 3.21 CONDITIONS ÉCONOMIQUES DES MIGRANTS POTENTIELS (EN %)



Note : Les réponses manquantes sont de l'ordre de 27% pour les personnes n'ayant pas l'intention d'émigrer, 22% pour les personnes à faible potentiel migratoire, 27% pour les personnes à fort potentiel migratoire et 26% pour l'ensemble.

La situation est la même pour les deux sexes avec une légère surreprésentation des femmes parmi les personnes avec des mauvaises conditions économiques et faible potentiel migratoire.

3.5 PROJET MIGRATOIRE

Destination et durée de l'émigration

Le continent européen arrive en tête comme destination probable des migrants potentiels (plus de 70%). En effet, quel que soit le niveau d'études des répondants et leur statut professionnel, la France, l'Espagne et l'Italie restent leurs destinations préférées.

Pour ce qui est de la durée du séjour, 72% des migrants potentiels interrogés pensent ne pas rester plus de 10 ans ; plus de 36% déclarent vouloir rester à l'étranger moins de deux ans, et environ 36% ont l'intention d'y rester entre trois et dix ans. Quelque 16% envisagent de rester plus de 10 ans mais pas pour toujours, et seulement 10% des migrants potentiels prévoient de rester à l'étranger pour toujours. L'analyse en fonction du sexe et du niveau d'études montre que, comparées aux hommes, les femmes en général et les femmes les plus instruites sont davantage intéressées par un projet migratoire de plus courte durée. On remarque notamment le nombre important de personnes ayant un niveau d'études élevé qui souhaitent rester entre trois et cinq ans (31%) par rapport à celles ayant un niveau d'études faible (18%). Ces dernières, à hauteur de 10%, ont l'intention de rester toute leur vie à l'étranger (12% des personnes ayant un niveau d'études moyen). Ce taux est beaucoup plus faible parmi les personnes ayant un niveau d'études élevé (4%).

À cet égard, il convient de signaler quelques spécificités régionales. Les personnes originaires des grandes villes comme Casablanca et Rabat ont l'intention de rester plus longtemps à l'étranger que les personnes originaires des autres régions. À titre d'exemple, 27% des personnes de la région de Casablanca répondent vouloir rester plus de 10 ans. Ce taux est d'environ 11% pour la région de Tanger et de 4% pour la région de Fès/Meknès. Il est intéressant de signaler le pourcentage important de personnes qui veulent rester à l'étranger toute leur vie et qui sont issues de la région de Tanger (39%). La prise en considération des migrants à faible potentiel d'émigration et les migrants à fort potentiel d'émigration ne changent pas ces résultats de façon notable.

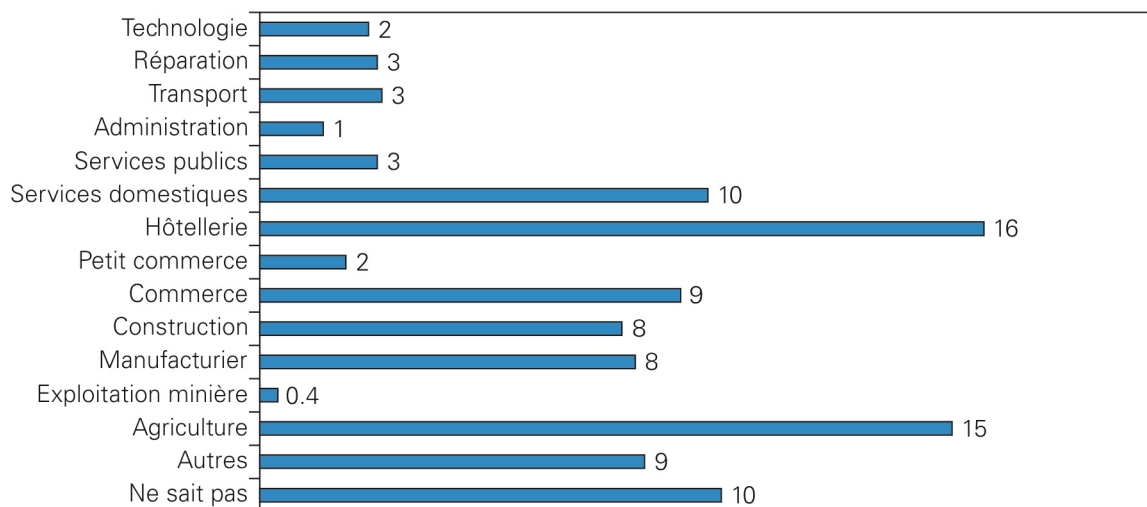
Objectifs et attentes

Les principaux déterminants de l'intention d'émigrer sont d'ordre économique. Plus de 30% des personnes interrogées déclarent vouloir partir afin d'améliorer leur situation économique (29% des hommes et 34% sont des femmes), 23% sont sans emploi (25% des hommes et 19% des femmes) et enfin, 12% travaillent et ont l'intention de partir à l'étranger afin de trouver un travail mieux rémunéré (15% des hommes et 9% des femmes).

La répartition par niveau d'études et par sexe comme déterminant de l'émigration révèle que 5% des femmes et 3% des hommes envisagent de partir à l'étranger pour y faire des études, et que les personnes plus instruites souhaitent plus fréquemment partir à l'étranger pour raison d'études (surtout chez les femmes) : 2% des hommes et 1% des femmes ayant un niveau d'études faible, 9% des hommes et 24% des femmes ayant un niveau d'études moyen et 13% des hommes et 25% des femmes ayant un niveau d'études élevé.

La grande majorité des personnes qui ont l'intention d'émigrer (plus de 90%) estiment que le fait de partir vivre à l'étranger pourrait améliorer leur situation financière. Les femmes sont un peu plus pessimistes en ce qui concerne l'émigration et les compétences : presque 90% des personnes interrogées ont répondu que cela pourrait améliorer leurs compétences, affirmation exprimée par 93% des hommes et 84% des femmes. En revanche, 14% des femmes estiment qu'il est improbable, voire très improbable, que le départ à l'étranger puisse améliorer leurs compétences contre seulement 6% des hommes. À la question de savoir si leur éventuelle expérience à l'étranger les aidera à trouver de meilleures opportunités d'emploi à leur retour au Maroc, 93% des personnes interrogées ayant un niveau élevé d'éducation pensent que c'est probable, voire très probable, contre respectivement 89% et 79% des personnes ayant un niveau d'études moyen ou faible.

En termes d'attentes en matière d'emploi dans le pays d'accueil et des secteurs dans lesquels les personnes qui ont l'intention d'émigrer pensent travailler, il s'agit entre autres de l'hôtellerie et de la restauration, du secteur agricole, des services domestiques, du commerce et de la construction (voir la **FIGURE 3.22**).

FIGURE 3.22 SECTEURS D'ACTIVITÉ SOUHAITÉS PAR LES MIGRANTS POTENTIELS DANS LE PAYS HÔTE (EN %)

Note : Les réponses manquantes sont de l'ordre de 8%. Ce graphique se réfère uniquement aux migrants ayant l'intention de migrer (N=1086).

Une analyse selon le sexe montre que le secteur des services (qui comprend les services domestiques et l'hôtellerie) intéresse davantage les femmes que les hommes, avec un pourcentage de 43% pour les femmes et de 15% seulement pour les hommes. Le secteur agricole intéresse plus les hommes que les femmes, avec un pourcentage de 19% pour les hommes et de 9% pour les femmes. C'est aussi le cas du secteur du bâtiment, avec un pourcentage de 13% pour les hommes et de 1% pour les femmes.

Un élément important qui ressort de l'analyse descriptive, est que plus de 37% des personnes interrogées qui travaillent ou qui ont travaillé, pensent changer leur secteur d'activité actuel dans le cas d'une installation à l'étranger, et 38% pensent changer de statut professionnel dans le pays d'accueil.

Quelque 87% des personnes ayant un projet migratoire déclarent avoir l'intention de transférer de l'argent à leur famille restée au pays. Ce pourcentage demeure élevé indépendamment du sexe du répondant. En effet, 85% des femmes et 89% des hommes pensent transférer de l'argent. Comme on pouvait s'y attendre, pour la majorité des répondants ces fonds sont destinés à la consommation courante de la famille (86%). En deuxième position se placerait l'achat d'un logement (34% des répondants ; 31% des femmes et 35% des hommes). Ce résultat s'applique également aux personnes souhaitant investir dans un projet économique ; 18% en général, 44% pour les hommes et 20% pour les femmes ayant un niveau d'études supérieur. Pour 27% des personnes interrogées, ces fonds seront épargnés et 12% prévoient d'utiliser cet argent pour financer la scolarisation des enfants.

Préparation du projet migratoire

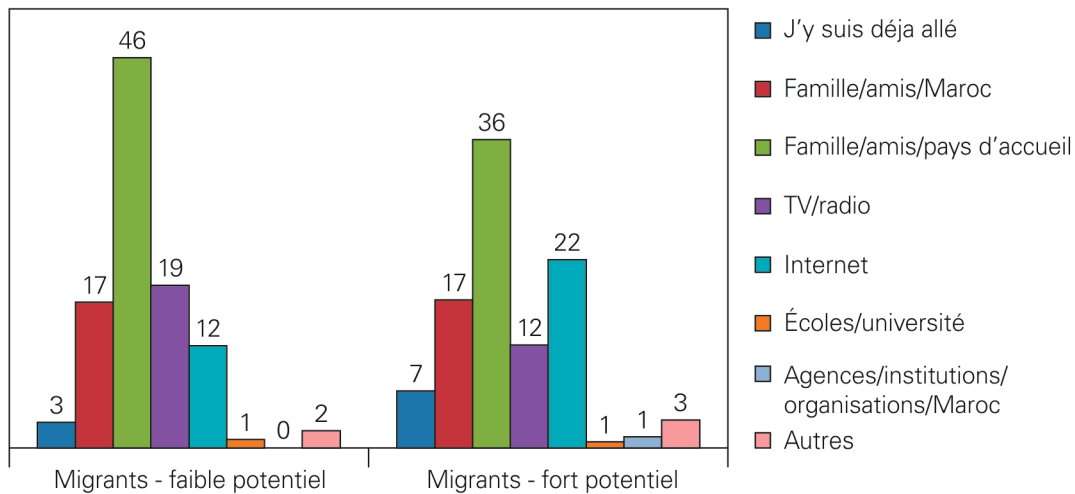
En ce qui concerne l'appui pour partir travailler à l'étranger, les personnes interrogées ayant l'intention d'émigrer envisagent de demander de l'aide à leur famille et à leurs amis, soit au Maroc pour 49% des répondants, soit à l'étranger, avec le même pourcentage de 49%. À la question de savoir comment ils comptent chercher du travail à l'étranger, 29% des répondants déclarent compter sur la famille et les amis au Maroc et 46% sur la famille et les amis à l'étranger, avec des réponses similaires selon le sexe.

Quelque 66% des répondants pensent avoir besoin d'aide pour trouver un emploi à l'étranger (70% des hommes et 61% des femmes) ; 10% des répondants pensent avoir besoin d'aide pour trouver un logement (8% des hommes et 13% des femmes) ; 9% des répondants pensent avoir besoin d'aide pour financer leur voyage vers le pays de destination (9% des hommes et 8% des femmes).

Pour les personnes connaissant déjà leur destination probable, 58% pensent avoir suffisamment d'informations sur cette dernière, avec la répartition suivante : 50% pour les personnes à faible potentiel migratoire et 88% pour les personnes à fort potentiel migratoire. Quelque 42% des personnes ayant l'intention d'émigrer considèrent leur

famille et leurs amis présents dans le pays d'accueil comme principale source d'information, les autres sources mentionnées étant la famille et les amis vivant au Maroc, la télévision et l'internet. Les résultats diffèrent pour les personnes ayant à la fois un niveau d'études élevé et un fort potentiel migratoire, puisque 45% d'entre elles utilisent la télévision et l'internet comme principales sources d'information.

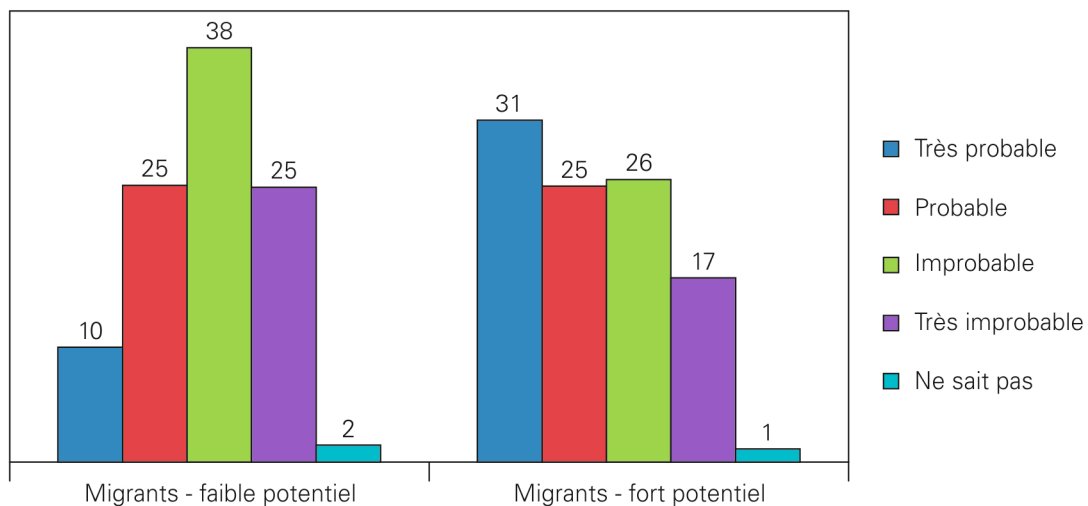
FIGURE 3.23 SOURCES D'INFORMATION DES MIGRANTS POTENTIELS SUR LE PAYS D'ACCUEIL ÉVENTUEL (EN %)



Note : Moins de 1% de réponses manquantes Ce graphique se réfère aux migrants ayant acquis suffisamment d'informations sur le pays de destination (N=558).

En ce qui concerne la possibilité de suivre une formation au Maroc avant de partir à l'étranger, 41% des personnes envisageant d'émigrer estiment que ceci est assez probable, voire très probable (40% pour les hommes et 42% pour les femmes). Ce pourcentage est de 56% pour les personnes ayant un fort potentiel migratoire (60% pour les hommes et 51% pour les femmes) et de 36% seulement pour les personnes ayant un faible potentiel d'émigration.

FIGURE 3.24 PROBABILITÉ DES MIGRANTS POTENTIELS DE SUIVRE UNE FORMATION AU MAROC AVANT LEUR DÉPART (EN %)



Les formations les plus prisées sont les formations linguistiques et professionnelles : 48% des répondants ayant un faible potentiel d'émigration entendent suivre une formation linguistique et 38% une formation professionnelle. La tendance est inverse pour les personnes à fort potentiel d'émigration puisque 53% d'entre elles espèrent suivre une formation professionnelle et 30% une formation linguistique. Pour les personnes qui souhaitent suivre une formation professionnelle ou en entreprise, 38% envisagent une formation dans l'ingénierie, 24% dans le secteur des services, 16% dans le domaine des sciences sociales, lettres et arts et 4% dans l'enseignement et les sciences de l'éducation.

TABLEAU 3.3 DOMAINES DE FORMATION ENVISAGÉS PAR LES MIGRANTS POTENTIELS DANS LE PAYS HÔTE (EN %)

Domaine de formation	%
Je ne sais pas	2
Formation des enseignants	4
Lettres et arts	7
Sciences sociales et du comportement, journalisme et information, commerce et administration, droit	9
Science	2
Ingénierie	38
Agriculture, sylviculture	11
Santé et protection sociale	3
Services	24

Note : Les réponses manquantes sont de l'ordre de 13%. Ce tableau se réfère aux migrants souhaitant bénéficier d'une formation professionnelle ou d'études supérieures (N=191).

4. ENQUÊTE SUR LES MIGRANTS DE RETOUR

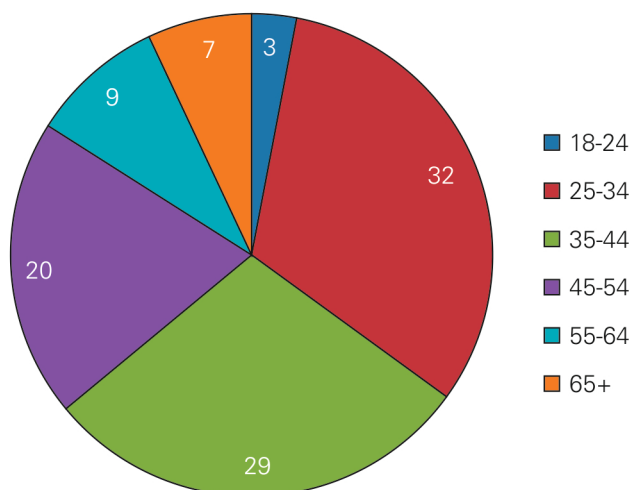
L'enquête sur les migrants de retour repose sur les mêmes types de questions concernant l'éducation, l'emploi et les compétences en général que l'enquête sur les migrants potentiels mais avant, pendant et après la migration. Cela permet d'évaluer le rôle des compétences dans la migration et l'impact de la migration sur les compétences.

4.1 DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Quelque 82% des migrants de retour interrogés sont des hommes. Selon les données des consulats marocains à l'étranger (présentées en détail dans le chapitre 1, les femmes représentent 42% de la migration marocaine. Mais elles ne sont pas représentées ici dans cette proportion à cause de la difficulté à les interviewer. De plus, contrairement à l'enquête sur les migrants potentiels, l'enquête sur les migrants de retour n'avait pas de quotas par sexe à respecter puisque les participants étaient identifiés selon la méthode « boule de neige ». Cela explique pourquoi les pourcentages mentionnés dans ce chapitre donnent souvent une répartition selon le sexe et moins de pourcentages d'ensemble que le chapitre précédent.

Quelque 82% des migrants de retour vivent en milieu urbain et 18% en milieu rural. L'examen par tranche d'âge révèle que : 32% des migrants de retour ont entre 25 et 34 ans, 29% entre 35 et 44 ans (avec un total de 61% pour ces deux tranches d'âge), et 20% des migrants de retour ont entre 45 et 55 ans. L'âge moyen est de 39 ans pour les femmes et de 42 ans pour les hommes.

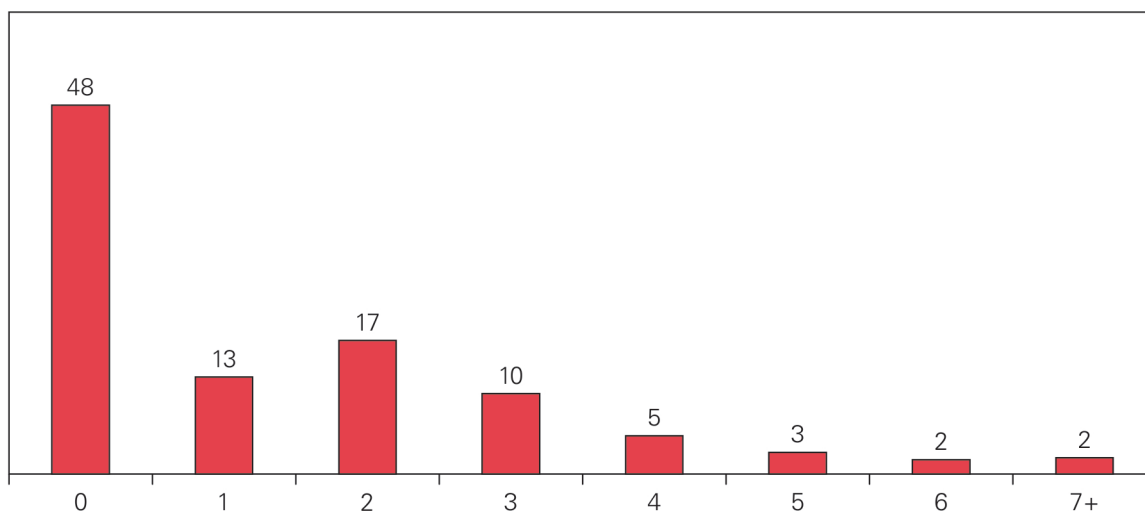
FIGURE 4.1 RÉPARTITION DES MIGRANTS DE RETOUR SELON L'ÂGE (EN %)



La répartition des migrants de retour selon le statut matrimonial révèle que 61% des personnes interrogées sont mariées (62% chez les hommes et 57% chez les femmes). Les migrants de retour sont donc moins souvent mariés que les non migrants (67%) mais plus souvent que les personnes ayant l'intention de migrer (40%). L'importance cruciale du statut matrimoniale pour le projet migratoire réalisé des femmes est reflétée par le fait que parmi les migrants de retour elles sont moins souvent mariées que les hommes tandis que dans l'échantillon total des migrants potentiels 62% des femmes et 50% des hommes sont mariés et parmi les personnes ayant l'intention de migrer 51% des femmes et 38% des hommes sont mariés. La proportion des célibataires est également très significative (32% chez les hommes et chez les femmes), le solde est composé de personnes divorcées ou veuves qui représentent respectivement près de 7% et 1%.

Il y a une relation inverse entre la migration de retour et le nombre d'enfants. Ainsi, le phénomène migratoire de retour est très prononcé chez les sans enfants (48%). Comme pour le statut marital, les migrants de retour ont moins souvent des enfants que les non migrants (65%), mais plus souvent que les personnes ayant l'intention d'émigrer.

FIGURE 4.2 RÉPARTITION DES MIGRANTS DE RETOUR SELON LE NOMBRE D'ENFANTS (EN %)



Note : Moins de 1% de réponses manquantes.

S'agissant de l'accompagnement du conjoint à l'étranger, 75% des migrants mariés avant leur départ à l'étranger ont émigré sans leurs conjoints (78% pour les hommes et 60% pour les femmes). Les principales raisons invoquées par les répondants concernent la nécessité de prendre soin des enfants au Maroc et les difficultés financières.

TABLEAU 4.1 RAISONS POUR LESQUELLES LE CONJOINT N'ÉMIGRE PAS AVEC LE MIGRANT POTENTIEL, SELON LE SEXE (EN %)

Raison pour laquelle le conjoint n'émigre pas	Hommes	Femmes	Total
Les conjoints ne sont pas encore mariés	41	43	42
Mon/ma conjoint(e) n'est pas autorisé(e) à m'accompagner	7	14	8
Prendre soin des enfants	26	17	25
Affaires/commerce familial	2	3	2
Difficultés financières	22	18	21
Autres	2	6	3
Total	100	100	100

Note : Moins de 6% de réponses manquantes. Ce tableau se réfère aux migrants qui étaient mariés avant de migrer (N=532).

Pour les migrants de retour qui ont été accompagnés de leur conjoint à l'étranger, 43% des hommes et 28% des femmes ont invoqué la volonté d'être ensemble comme principale raison.

4.2 NIVEAU D'ÉTUDES DES MIGRANTS DE RETOUR

La répartition par niveau d'instruction (après la migration) montre que 58% des migrants de retour interrogés ont un niveau d'études faible, 23% ont un niveau d'études moyen et 19% sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur¹². Les migrants de retour sont donc clairement plus instruits que la population locale au Maroc ou que l'échantillon des migrants potentiels (respectivement 83%, 10% et 7%) et celui des migrants potentiels ayant l'intention de migrer (84%, 11% et 5%). Le fait que les migrants marocains de retour soient mieux instruits que le reste de la population marocaine ne constitue pas une exception dans la mesure où de nombreuses études, synthétisées dans un rapport de l'OCDE (2008), parviennent à la même conclusion pour plusieurs pays. Ces éléments illustrent clairement que les migrations de retour peuvent générer un apport en capital humain pour les pays d'origine. Batista et al. (2007) estiment que ce « gain » peut, dans certaines conditions, atténuer la perte de capital humain résultant de l'émigration des personnes qualifiées¹³.

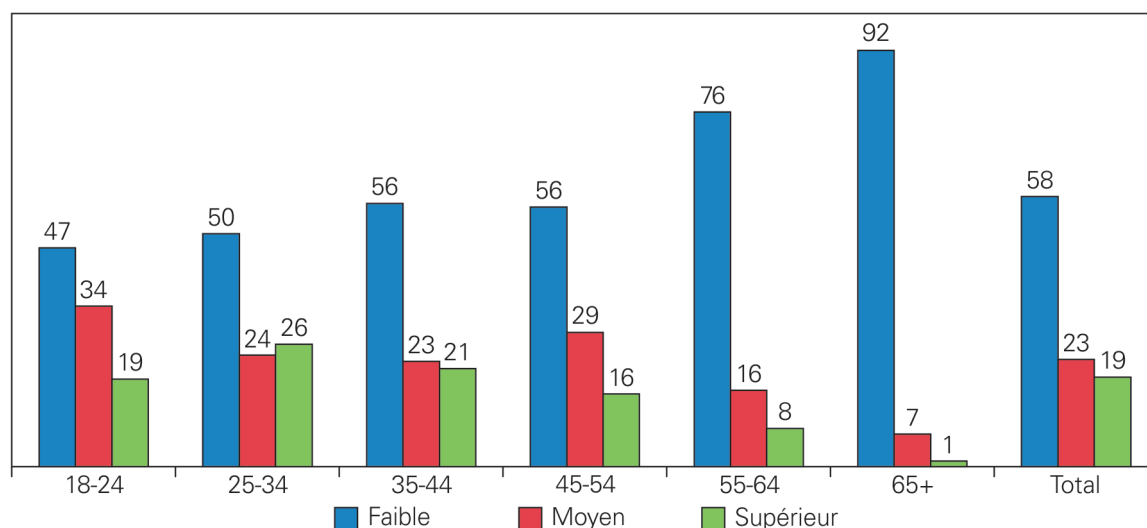
TABLEAU 4.2 MIGRANTS DE RETOUR SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES ET LE SEXE (EN %)

Niveau d'études	Hommes	Femmes	Total
Niveau d'études faible	58	56	58
Niveau d'études moyen	23	23	23
Niveau d'études supérieur	19	21	19
Total	100	100	100

Note : Les réponses manquantes sont de l'ordre de 7% pour les hommes, 10% pour les femmes et 8% pour l'ensemble.

Les migrants de retour les plus jeunes ont un meilleur niveau d'études : 53% des migrants de retour âgés de 18 à 24 ans ont un niveau d'études moyen ou élevé, contre 8% seulement des migrants de retour de plus de 65 ans. Ce taux s'explique en partie par le meilleur niveau d'études des nouvelles générations.

FIGURE 4.3 NIVEAU D'ÉTUDES DES MIGRANTS DE RETOUR SELON L'ÂGE (EN %)



Note : Les réponses manquantes sont de l'ordre de 11% pour les 18-24 ans, 6% pour les 25-34 ans, 7% pour les 35-44 ans, 9% pour les 45-54 ans, 8% pour les 55-64 ans, 14% pour les plus de 65 ans et enfin 8% pour l'ensemble.

¹² Les critères de cette classification se ventilent comme suit : niveau d'études faible (premier cycle de l'enseignement secondaire ou au-dessous) ; niveau d'études moyen (deuxième cycle de l'enseignement secondaire général ou professionnel, et enseignement professionnel post-secondaire) ; niveau d'études supérieur (enseignement supérieur et doctorat).

¹³ Pour que la migration de retour se traduise par des gains en capital humain, il faut que les migrants occupent des emplois dans leur pays d'origine.

En ce qui concerne le domaine d'études, une question qui a été posée aux migrants de retour ayant suivi des études secondaires professionnelles ou des études supérieures, les résultats montrent que 33% des personnes interrogées ont suivi une formation en sciences sociales, journalisme, commerce ou droit, 24% en sciences, 17% en ingénierie industrielle, bâtiment ou architecture, 14% en sciences humaines ou dans les arts, 6% dans le secteur des services, 4% en sciences de l'éducation, 2% dans le domaine de la santé, du bien-être ou du travail social et 1% dans le secteur agricole.

FIGURE 4.4 RÉPARTITION DES MIGRANTS DE RETOUR SELON LE DOMAINE D'ÉTUDES (EN %)



Note : Les réponses manquantes sont de l'ordre de 8%. Ce graphique se réfère uniquement aux migrants ayant une formation professionnelle secondaire, post-secondaire ou supérieure (N=100).

En ce qui concerne les langues, 81% des migrants de retour parlent l'arabe et 17% le berbère. Quelque 97% parlent au moins une langue étrangère et 73% deux langues étrangères ou plus. Il n'est pas étonnant que ce pourcentage soit en corrélation positive avec le niveau d'études : 78% des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur parlent deux à trois langues étrangères alors que ce taux est de 56% pour les personnes ayant un niveau d'études faible.

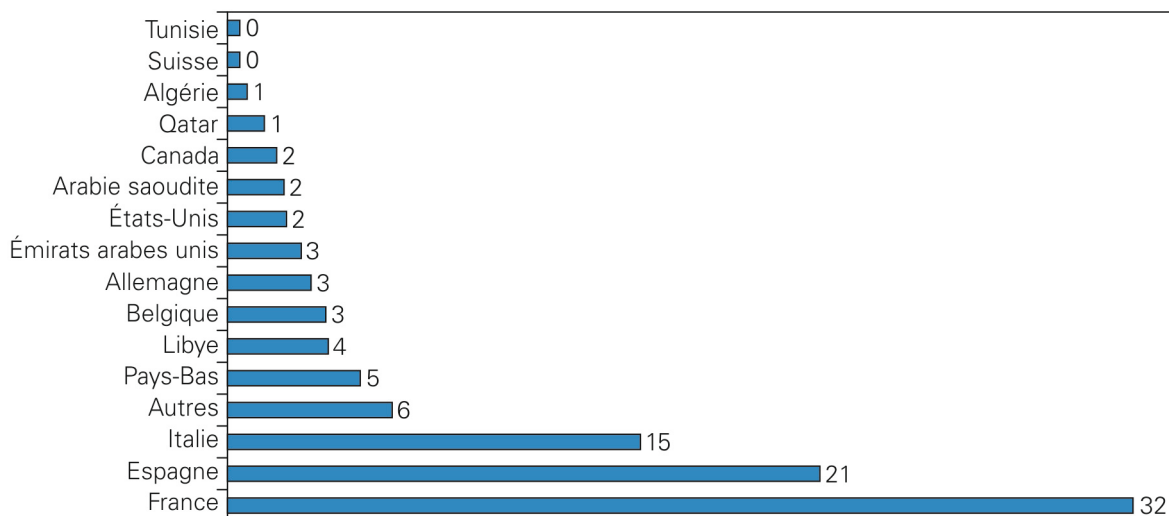
Tout comme pour les migrants potentiels, l'importance des études pour améliorer les conditions de vie est une notion partagée par la plupart des migrants de retour (93% des hommes et 94% des femmes), tout comme l'importance des études pour trouver un emploi à l'étranger (76% des hommes et 83% des femmes), mais dans une proportion moindre que chez les migrants potentiels ayant l'intention d'émigrer pour qui ce pourcentage était de 85%. Cela pourrait témoigner d'une certaine déception dans ce domaine.

4.3 EXPÉRIENCE MIGRATOIRE

Durée et destination de la migration

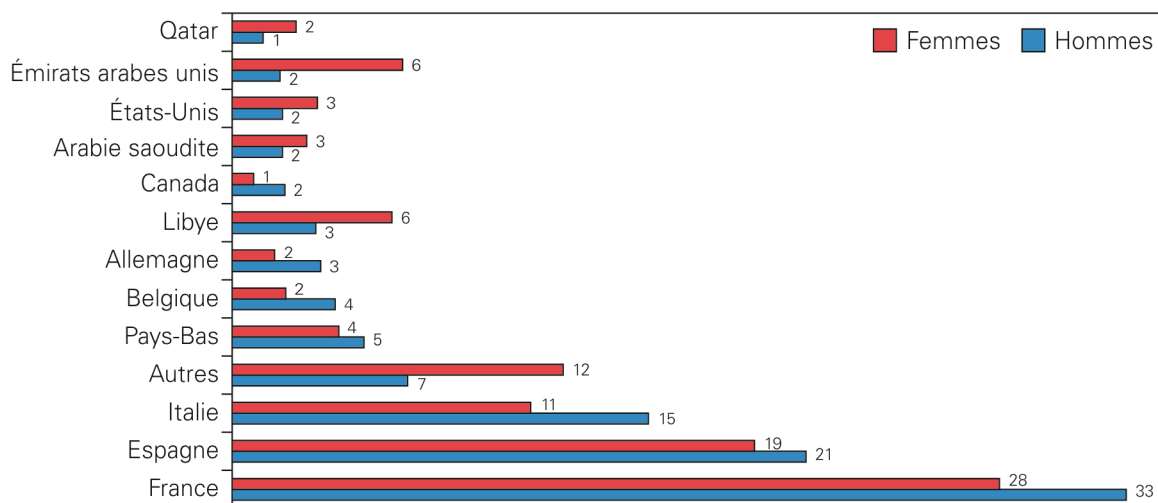
Les séjours de longue durée sont relativement importants ; 53% des migrants de retour ont séjourné sept ans ou plus dans le pays d'accueil. Presque 41% des migrants de retour ont séjourné à l'étranger de un à six ans. La durée moyenne de séjour est de 10 ans tandis que 72% des migrants potentiels n'envisagent pas de rester plus de 10 ans.

En suivant leur trajectoire migratoire, la grande majorité des migrants de retour interrogés (82%) ont déclaré avoir émigré une seule fois. La migration circulaire ne semble donc pas être très importante. Quelque 32% des migrants de retour ont résidé en France, 21% en Espagne, 15% en Italie et 5% aux Pays-Bas, données qui déclinent l'importance de la concentration des migrants marocains dans les principaux pays de destination. On remarque également que la part des pays du Golfe, d'Afrique du Nord et d'Amérique du Nord dans l'ensemble de la migration marocaine de retour est très faible par rapport à la migration dans les pays de l'Union européenne.

FIGURE 4.5 RÉPARTITION DES MIGRANTS DE RETOUR SELON LE PREMIER PAYS HÔTE (EN %)

Note : 1% de réponses manquantes.

Les pays arabes, et surtout les pays du Golfe – Arabie saoudite, Qatar, Émirats arabes unis –, sont des destinations davantage prisées par les femmes que par les hommes. Pour toutes les autres destinations, la proportion d'hommes est plus élevée.

FIGURE 4.6 PREMIER PAYS HÔTE CHOISI PAR LES MIGRANTS DE RETOUR SELON LE SEXE (EN %)

Note : Moins de 3% de réponses manquantes.

En ce qui concerne le niveau d'études et le nombre des migrants, la France constitue la première destination des migrants de retour ayant un niveau d'études élevé (51%), suivie de l'Espagne (7%), du Canada (8%) et de l'Italie (8%). Cependant, les pays qui attirent proportionnellement le plus de migrants marocains ayant un niveau d'études supérieur¹⁴ :

- Canada (8% des diplômés du supérieur de l'échantillon contre 2% des migrants de retour en général dans l'échantillon) ;
- États-Unis (5% contre 2%) ;
- Belgique (6% contre 3%) ;
- France (51% contre 32%).

TABLEAU 4.3 PREMIER PAYS HÔTE ENVISAGÉ (AVANT MIGRATION) PAR LES MIGRANTS DE RETOUR SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES (EN %)

Pays hôte	Niveau d'études		
	Faible	Moyen	Supérieur
France	27	34	51
Espagne	25	20	7
Italie	17	13	8
Pays-Bas	6	4	2
Libye	5	1	1
Belgique	2	6	6
Allemagne	3	3	2
Émirats arabes unis	3	3	2
États-Unis	1	4	5
Arabie saoudite	2	2	1
Canada	0	2	8
Qatar	1	1	2
Algérie	1	0	0
Tunisie	1	1	0
Autres	6	6	5

Note : Moins de 2% de réponses manquantes.

Motifs du départ et préparatifs

La difficulté à trouver un emploi constitue la principale raison pour migrer. Une proportion significative (25%) considère que la migration est un moyen d'améliorer le niveau de vie (23% pour les femmes et 26% pour les hommes). En gros 66% des hommes et 57% des femmes déclarent avoir émigré pour des raisons économiques (pour plus de détails voir le **TABLEAU 4.4**)

La situation est un peu différente pour les personnes ayant un niveau d'études élevé. La difficulté à trouver un emploi a motivé l'émigration de 35% des hommes et des femmes ayant un niveau d'études faible avant leur départ, contre seulement 11% des hommes et 8% des femmes diplômés de l'enseignement supérieur. En effet, 52% des hommes et 28% des femmes ayant un niveau d'études supérieur ont mentionné la formation et la poursuite des études comme principale raison de leur départ à l'étranger. Ces chiffres sont inversés par sexe parmi les migrants potentiels : 13% des hommes et 25% des femmes ayant un niveau d'études élevé souhaitent partir à l'étranger pour étudier.

Concernant une formation préalable à l'émigration, 14% des hommes et 24% des femmes ont indiqué avoir suivi une formation spécifique avant leur départ pour préparer leur insertion professionnelle à l'étranger, avec un taux inférieur pour les répondants ayant un faible niveau d'études (7% pour les hommes et 18% pour les femmes), et un taux nettement supérieur (44%) pour les femmes diplômées de l'enseignement supérieur. Globalement cependant, même s'il y a formation, le départ n'est pas précédé d'une formation répondant à des besoins spécifiques du marché de l'emploi dans le pays d'accueil.

TABLEAU 4.4 RAISONS DU DÉPART (AVANT MIGRATION) DES MIGRANTS DE RETOUR SELON LE SEXE ET LE NIVEAU D'ÉTUDES (EN %)

Raison du départ	Hommes				Femmes			
	Niveau d'études							
	Faible	Moyen	Supérieur	Total	Faible	Moyen	Supérieur	Total
Difficultés à trouver un emploi	35	25	11	29	35	25	8	28
Améliorer le niveau de vie	29	24	17	26	28	16	18	23
Salaire et perspectives de carrière insatisfaisants	4	4	3	4	1	3	3	2
Trouver un emploi mieux rémunéré	10	6	4	8	6	1	8	5
Études, formation	1	21	52	13	2	18	28	11
Autres raisons	23	21	13	21	29	37	36	33
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Note : Les réponses manquantes sont de l'ordre de 7% pour les femmes ayant un niveau d'études faible, et supérieures à 5% pour l'ensemble.

TABLEAU 4.5 FORMATION (AVANT MIGRATION) DES MIGRANTS DE RETOUR SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES (EN %)

Formation avant de migrer		Niveau d'études			Total
		Faible	Moyen	Supérieur	
Hommes	Non	93	75	73	86
	Oui	7	25	27	14
Femmes	Non	82	76	56	76
	Oui	18	24	44	24

En matière d'apport institutionnel pour préparer la migration, 89% des migrants de retour n'étaient pas informés de l'existence de programmes gouvernementaux facilitant le travail à l'étranger. La non-sensibilisation à ces programmes reste très élevée quel que soit le niveau d'instruction. Seule une minorité des migrants de retour (6%) y avait participé.

L'aide la plus importante sollicitée pour aller vivre à l'étranger concerne l'obtention d'un emploi (66% chez les hommes, 74% chez les femmes), et ce quel que soit le niveau d'études, mais ce soutien est moins requis par les diplômés du supérieur (48% des hommes et 45% des femmes). En seconde position se situe l'aide pour trouver un logement (11% chez les hommes et 8% chez les femmes).

TABLEAU 4.6 AIDES SOLLICITÉES (AVANT MIGRATION) PAR LES MIGRANTS DE RETOUR SELON LE SEXE ET LE NIVEAU D'ÉTUDES (EN %)

Aide sollicitée	Niveau d'études			Total
	Faible	Moyen	Supérieur	
Hommes				
Autres/ne sait pas	1	2	2	1
Aide pour trouver un travail à l'étranger	73	59	48	66
Aide pour trouver un logement à l'étranger	8	15	12	11
Aide concernant les formalités et régularisations dans le pays d'origine	2	4	6	3
Aide concernant les formalités et régularisations dans le pays de destination	10	10	11	10
Aide pour le voyage vers le pays de destination	3	2	6	3
Cours d'orientation culturelle	0	1	4	1
Cours de langue	2	1	3	2
Cours professionnels	0	4	5	2
Reconnaissance et validation des acquis et des compétences	1	2	4	2
Total	100	100	100	100
Femmes				
Autres/ne sait pas	1	0	0	1
Aide pour trouver un travail à l'étranger	80	75	45	74
Aide pour trouver un logement à l'étranger	7	7	13	8
Aide concernant les formalités et régularisations dans le pays d'origine	1	4	3	2
Aide concernant les formalités et régularisations dans le pays de destination	4	7	11	6
Aide pour le voyage vers le pays de destination	2	3	5	3
Cours d'orientation culturelle	0	0	3	0
Cours de langue	2	4	8	4
Cours professionnels	1	0	11	2
Reconnaissance et validation des acquis et des compétences	1	0	3	1
Total	100	100	100	100

Note : Moins de 5% de réponses manquantes.

Emploi à l'étranger

En ce qui concerne le parcours professionnel à l'étranger, presque trois quarts (71%) des migrants de retour étaient des salariés dans leur premier emploi. Les travailleurs occasionnels représentent 16% alors que les employés, les aides familiales et le travail non rémunéré ne représentent que de faibles proportions.

L'analyse par sexe montre que pour 72% des hommes le premier emploi à l'étranger est un travail salarié. Cette proportion est de 64% chez les femmes. En revanche, les femmes sont davantage représentées au niveau du statut d'indépendante (9%, contre 6% pour les hommes) et de la composante aide familiale rémunérée (8%, contre 3% pour les hommes). Les données selon le niveau d'études montrent que pour les hommes salariés, la proportion est quasiment constante quel que soit le niveau d'études. En ce qui concerne les femmes, on observe une relation croissante entre la part du travail salarié et le niveau d'études.

TABLEAU 4.7 PREMIER EMPLOI TROUVÉ DANS LE PAYS HÔTE PAR LES MIGRANTS DE RETOUR (EN %)

Statut professionnel	%
Employeur	1
Indépendant	6
Salarié	71
Travail occasionnel	16
Aide familial (travail rémunéré)	4
Aide familial (travail non rémunéré)	0
Autres	1

Note : Moins de 2% de réponses manquantes.

TABLEAU 4.8 PREMIER EMPLOI (AVANT MIGRATION) DES MIGRANTS DE RETOUR SELON LE SEXE ET LE NIVEAU D'ÉTUDES (EN %)

Premier emploi	Niveau d'études			Total
	Faible	Moyen	Supérieur	
Hommes				
Autres	0	1	2	1
Employeur	1	0	2	1
Indépendant	7	5	4	6
Salarié	71	74	74	72
Travailleur occasionnel	17	15	18	16
Aide familial (travail rémunéré)	4	4	0	3
Aide familial (travail non rémunéré)	0	0	0	0
Total	100	100	100	100
Femmes				
Autres	1	0	0	0
Employeuse	1	1	3	2
Indépendante	10	8	8	9
Salariée	58	68	79	64
Travailleuse occasionnelle	18	16	10	16
Aide familiale (travail rémunéré)	11	5	0	8
Aide familiale (travail non rémunéré)	1	0	0	0
Total	100	100	100	100

Note : Moins de 3% de réponses manquantes pour les hommes et moins de 4% de réponses manquantes pour les femmes.

Quelque 72% des migrants de retour indiquent avoir trouvé un emploi grâce à leurs familles, amis et connaissances, un pourcentage qui varie selon le niveau d'études puisqu'il est de 81% pour les personnes ayant un faible niveau d'études alors qu'il n'est que de 36% pour les personnes ayant un niveau d'études élevé.

En ce qui concerne le temps nécessaire pour s'insérer dans le marché de l'emploi du pays hôte, les migrants de retour sont chômeurs pendant 10 mois environ avant de trouver leur premier emploi, quel que soit leur niveau d'études.

La proportion de migrants de retour ayant travaillé sans contrat de travail est élevée, de l'ordre de 44% pour les hommes et de 46% pour les femmes. Les personnes ayant un niveau d'études supérieur sont mieux à même d'exercer une activité légale, avec un pourcentage de 66% pour les hommes et de 63% pour les femmes.

Reconnaissance des compétences à l'étranger

Un tiers environ des migrants de retour ont vu leurs qualifications officiellement reconnues, avec un taux qui varie sensiblement selon le niveau d'études : 72% des répondants ayant un niveau d'études élevé (même pourcentage pour les hommes que pour les femmes), 44% des hommes et 40% des femmes ayant un niveau d'études moyen, et 15% des hommes et 18% des femmes ayant un niveau d'études faible.

TABLEAU 4.9 RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS DES MIGRANTS DE RETOUR SELON LE SEXE ET LE NIVEAU D'ÉTUDES (AVANT MIGRATION) (EN %)

Reconnaissance des qualifications à l'étranger	Niveau d'études			Total
	Faible	Moyen	Supérieur	
Hommes				
Oui	15	44	72	31
Non, c'était difficile	11	18	17	14
Non, c'était impossible	13	10	1	10
Non, je ne savais pas que c'était possible	8	8	3	7
Non, aucune relation avec le travail	53	21	7	37
Total	100	100	100	100
Femmes				
Oui	18	40	72	33
Non, c'était difficile	11	14	8	11
Non, c'était impossible	8	11	5	8
Non, je ne savais pas que c'était possible	3	7	10	5
Non, aucune relation avec le travail	60	29	5	43
Total	100	100	100	100

Note : Moins de 2% de réponses manquantes pour les femmes et moins de 9% de réponses manquantes pour les hommes.

Quelque 64% des hommes et 66% des femmes pensent que leur emploi correspondait à leur niveau d'études. Mais ils sont un quart à penser que leur emploi correspondait à un niveau d'études inférieur au leur (25% des hommes et 26% des femmes), un pourcentage élevé qui permet de mesurer l'ampleur du déclassement professionnel chez les migrants marocains.

TABLEAU 4.10 ADÉQUATION ENTRE L'EMPLOI ET LE NIVEAU D'ÉTUDES (AVANT MIGRATION) POUR LES MIGRANTS DE RETOUR SELON LE SEXE (EN %)

Adéquation emploi-niveau d'études	Niveau d'études			Total
	Faible	Moyen	Supérieur	
Hommes				
Oui, totalement	70	55	55	64
Emploi en dessous de mon niveau d'études	16	38	39	25
Emploi au-dessus de mon niveau d'études	11	4	1	7
Oui, mais dans un secteur différent	2	4	6	3
Ne sait pas	1	0	0	0
Total	100	100	100	100
Femmes				
Oui, totalement	74	47	74	66
Emploi en dessous de mon niveau d'études	17	44	26	26
Emploi au-dessus de mon niveau d'études	5	3	0	4
Oui, mais dans un secteur différent	3	6	0	3
Ne sait pas	1	0	0	0
Total	100	100	100	100

Note : Moins de 6% de réponses manquantes.

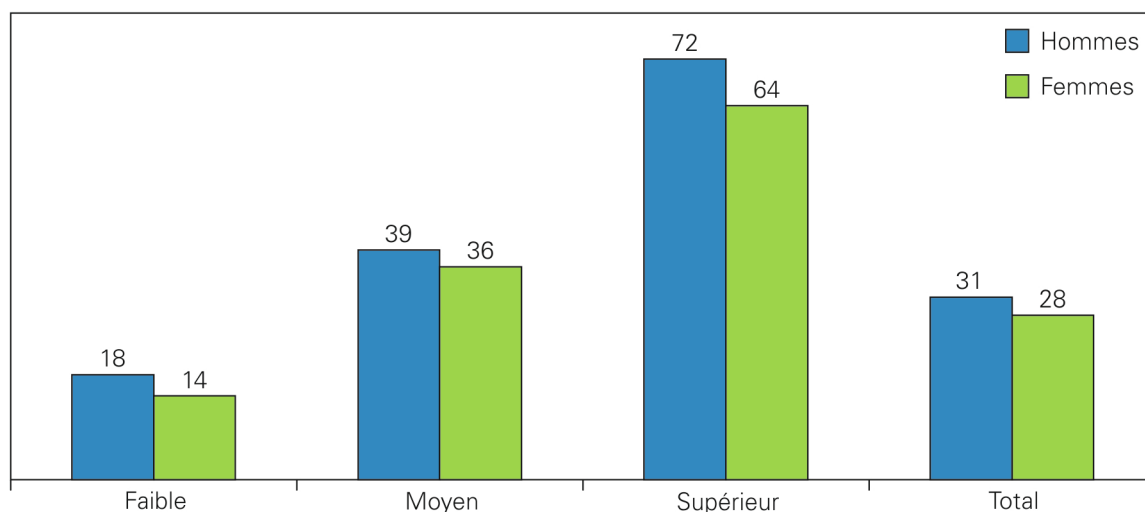
En ce qui concerne l'adéquation entre l'emploi et les compétences, 50% des hommes et 44% des femmes indiquent que leurs compétences étaient en parfaite adéquation avec leur emploi, mais ils sont également nombreux – 42% des hommes et 51% des femmes – à déclarer que leurs compétences étaient supérieures, voire très supérieures, à l'emploi exercé. Ce pourcentage, encore plus élevé que le précédent (non adéquation entre emploi et niveau d'études), permet une fois encore de mesurer l'ampleur du déclassement professionnel chez les migrants marocains. L'inadéquation augmente avec le niveau d'études.

TABLEAU 4.11 ADÉQUATION ENTRE L'EMPLOI ET LES COMPÉTENCES AVANT MIGRATION POUR LES MIGRANTS DE RETOUR SELON LE SEXE ET LE NIVEAU D'ÉTUDES (EN %)

	Adéquation emploi-compétences	Niveau d'études			Total
		Faible	Moyen	Supérieur	
Hommes	Compétences beaucoup plus élevées	7	22	32	14
	Compétences élevées	25	31	36	28
	Exactement les mêmes	58	44	28	50
	Compétences moins élevées	8	1	2	5
	Compétences beaucoup moins élevées	2	2	2	2
	Ne sait pas	0	0	0	0
	Total		100	100	100
Femmes	Compétences beaucoup plus élevées	13	32	36	22
	Compétences élevées	30	31	23	29
	Exactement les mêmes	52	33	38	44
	Compétences moins élevées	4	4	0	3
	Compétences beaucoup moins élevées	1	0	3	1
	Ne sait pas	1	0	0	0
	Total		100	100	100

Note : Moins de 4% de réponses manquantes.

Quant à la question d'avoir étudié ou participé à une formation, seuls 31% des migrants de retour ont suivi une formation ou des études durant leur séjour à l'étranger (31% chez les hommes et 28% chez les femmes). Cette proportion culmine à 72% parmi les hommes ayant un niveau d'études supérieur, alors qu'elle ne dépasse pas 18% pour les hommes ayant un niveau d'études faible. Chez les femmes ces proportions s'élèvent respectivement à 64% et 14%. Ce sont donc surtout les migrants de retour possédant le niveau d'études le plus élevé qui ont étudié ou participé à des formations.

FIGURE 4.7 MIGRANTS DE RETOUR AYANT SUIVI UNE FORMATION OU DES ÉTUDES À L'ÉTRANGER SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES (AVANT MIGRATION) ET LE SEXE (EN %)

En comparant le niveau d'études des migrants de retour avant et après la migration, on remarque la très faible évolution du niveau d'éducation pendant la migration. En fait, au moment de leur départ du Maroc, les migrants de retour avaient déjà un niveau d'études plus élevé que l'ensemble de la population marocaine.

TABLEAU 4.12 NIVEAU D'ÉTUDES DES MIGRANTS AVANT ET APRÈS MIGRATION SELON LE SEXE (EN %)

Niveau d'études	Hommes		Femmes		Total	
	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
Faible	60	58	56	56	59	58
Moyen	26	23	29	23	26	23
Supérieur	15	19	15	21	15	19
Total	100	100	100	100	100	100

Note : Les réponses manquantes sont de l'ordre de 7% pour les hommes et de 10% pour les femmes (niveau d'études après migration).

En termes de compétences acquises durant le séjour à l'étranger, 62% des migrants de retour interrogés ont indiqué avoir acquis des compétences linguistiques. Cette proportion est quasiment stable quel que soit le niveau d'études. Une proportion également significative (54%) de l'ensemble des migrants de retour a déclaré avoir acquis de nouvelles aptitudes techniques et professionnelles.

Les hommes estiment plus souvent (83%) que les femmes (75%) avoir acquis de nouvelles compétences, et l'acquisition de nouvelles compétences est plus fréquente plus le niveau d'études est élevé.

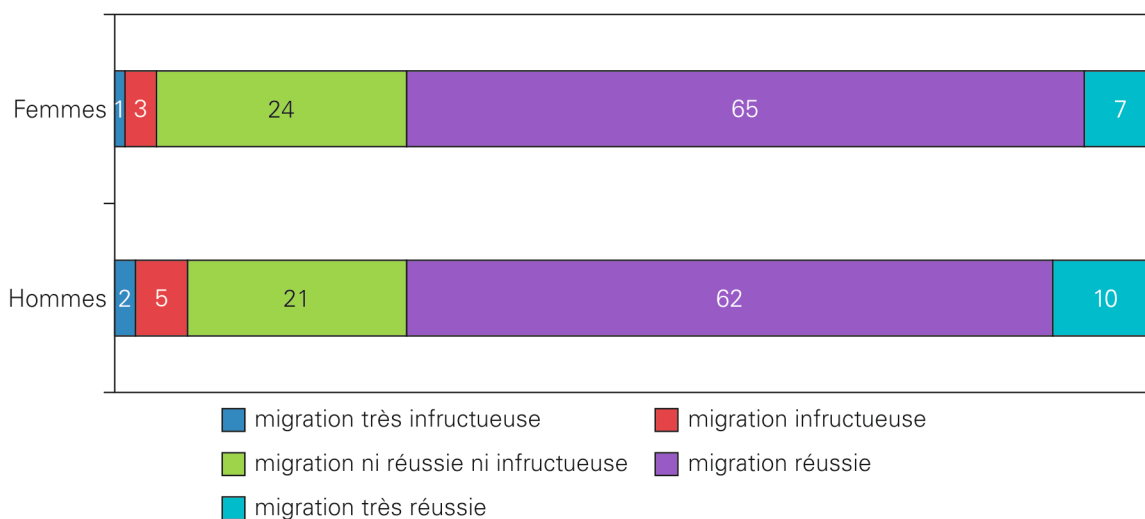
TABLEAU 4.13 COMPÉTENCES ACQUISES PAR LES MIGRANTS DE RETOUR SELON LE SEXE ET LE NIVEAU D'ÉTUDES (AVANT MIGRATION) (EN %)

Nouvelles compétences		Niveau d'études			Total
		Faible	Moyen	Supérieur	
Hommes	Non	22	13	7	18
	Oui	78	87	93	83
Femmes	Non	34	16	8	25
	Oui	66	84	92	75

Note : Moins de 1% de réponses manquantes.

Évaluation de l'expérience migratoire

Selon l'indice des résultats des migrations (voir le chapitre 2 pour le calcul de l'indice), l'expérience migratoire a été réussie ou très bien réussie pour 72% des migrants de retour, hommes et femmes. Le taux de réussite est plus élevé chez les migrants de retour ayant un niveau d'études élevé (80%) que chez ceux ayant un niveau d'études moyen (72%) ou bas (70%).

FIGURE 4.8 BILAN DE L'EXPÉRIENCE MIGRATOIRE SELON LE SEXE (EN %)

Note : Les réponses manquantes sont de l'ordre de 21% pour les hommes et 19% pour les femmes.

4.4 EXPÉRIENCE DU RETOUR

Motifs du retour et préparatifs

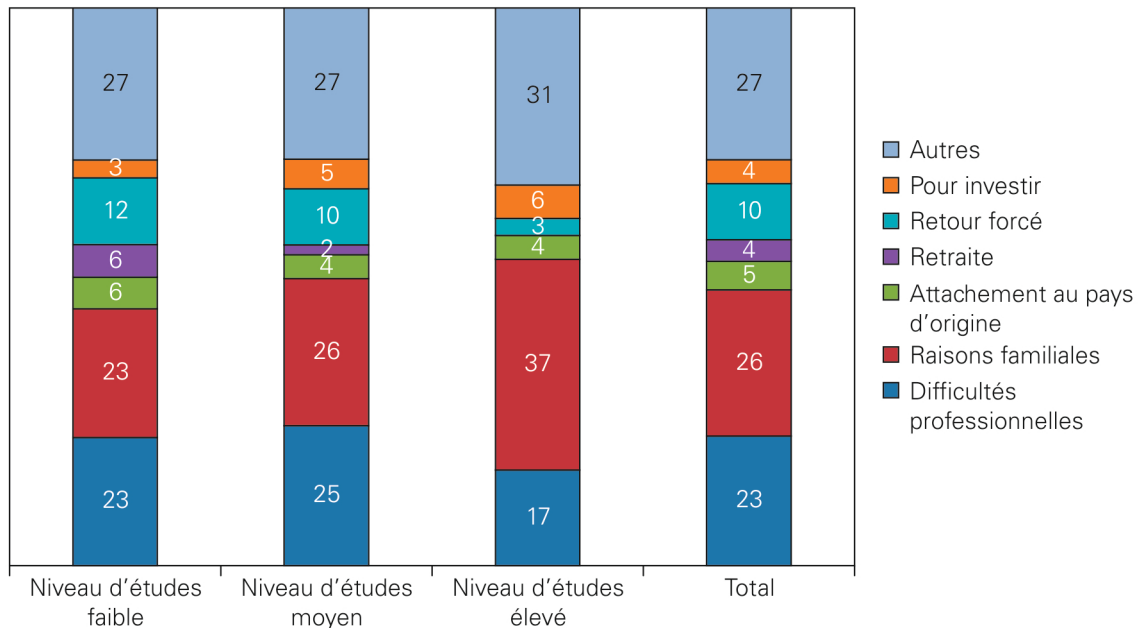
Il existe différents motifs pour le retour au Maroc : celui-ci peut être choisi, contraint ou forcé. 40% des répondants mentionnent un retour choisi, pour différentes raisons : 26% mentionnent des raisons familiales, 5% mentionnent des raisons culturelles, 5% mentionnent des raisons économiques et 4% mentionnent leur retraite. Quant au retour contraint, la première raison donnée est la crise économique qui sévit actuellement dans les pays d'accueil, avec les difficultés professionnelles comme deuxième raison (pour 23% des répondants). Le retour forcé a été vécu par 10% des répondants, qui y ont été contraints pour diverses raisons : date limite du séjour légal ou du permis de travail, interception par les services de sécurité.

TABEAU 4.14 PRINCIPALES RAISONS DU RETOUR DES MIGRANTS SELON LE SEXE (EN %)

Raison du retour	Hommes	Femmes	Total
Difficultés professionnelles	21	29	23
Raisons familiales	25	34	26
Attachement au pays d'origine	5	4	5
Retraite	5	2	4
Retour forcé	11	6	10
Retour pour investir	5	1	5
Autres	28	25	27

Note : Les réponses manquantes sont de l'ordre de 7% pour les hommes et 10% pour les femmes.

Le retour est surtout motivé par des raisons familiales, quel que soit le niveau d'études. Mais si les raisons familiales sont invoquées par 37% des migrants titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, les personnes ayant un niveau d'études faible ou moyen invoquent également des difficultés professionnelles.

FIGURE 4.9 PRINCIPALES RAISONS DU RETOUR DES MIGRANTS SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES (EN %)

Note : Les réponses manquantes sont de l'ordre de 8% pour les migrants ayant un niveau d'études faible, 5% pour les migrants ayant un niveau d'études moyen, 5% pour les migrants ayant un niveau d'études élevé et 7% pour l'ensemble.

En ce qui concerne les programmes destinés aux migrants de retour, seuls 7% des répondants ont indiqué être au courant de leur existence, avec des différences selon le sexe et le niveau d'études, les femmes semblant moins bien informées que les hommes, tout comme les personnes ayant un niveau d'études faible. Ce taux montre que les programmes destinés aux migrants de retour ne sont guère connus.

Emploi au retour

En ce qui concerne l'emploi, les résultats de l'enquête montrent que 61% de la population interrogée travaillait au moment de l'enquête, ce qui constitue une situation considérablement meilleure que celle des migrants potentiels dont seulement 46% déclaraient travailler au moment de l'enquête. La situation des femmes est moins avantageuse : 63% des hommes interrogés ont indiqué avoir trouvé un emploi dès leur retour, alors que cette proportion ne dépasse pas 50% des femmes. On constate sans grande surprise une relation positive entre l'emploi et le niveau d'études tant des hommes que des femmes. Les femmes bénéficiant d'une éducation supérieure trouvent plus facilement du travail à leur retour.

TABEAU 4.15 EMPLOI DES MIGRANTS DE RETOUR SELON LE SEXE ET LE NIVEAU D'ÉTUDES (EN %)

Emploi au retour	Niveau d'études			Total
	Faible	Moyen	Supérieur	
Hommes	57	65	82	63
Femmes	46	47	61	49
Total	55	62	78	60

Quelque 63% des hommes et 75% des femmes ayant un niveau d'études élevé étaient employés en tant que salariés à leur retour au Maroc. Quant aux migrants de retour ayant un niveau d'études faible, 38% travaillent comme salariés et 47% comme indépendants.

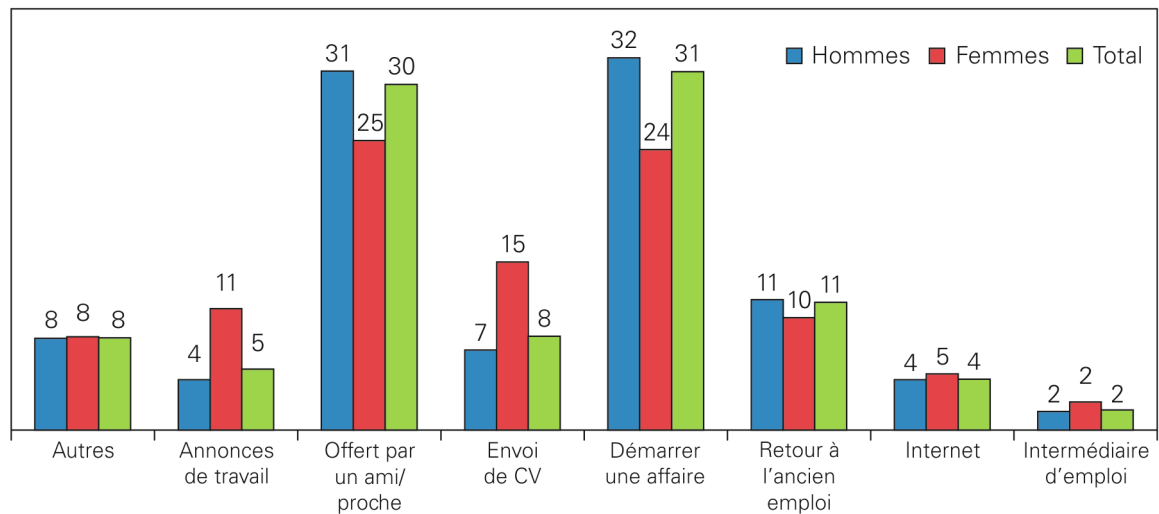
TABLEAU 4.16 TYPES D'EMPLOI DES MIGRANTS DE RETOUR SELON LE SEXE ET LE NIVEAU D'ÉTUDES (EN %)

	Type d'emploi	Niveau d'études			Total	
		Faible	Moyen	Supérieur		
Hommes	Autres	0	1	2	1	
	Employeur	19	21	19	19	
	Indépendant	32	30	11	27	
	Travailleur salarié	35	37	63	42	
	Travailleur occasionnel	11	5	5	8	
	Aide familial non rémunéré	2	4	1	2	
	Aide familial rémunéré	1	1	0	1	
	Total		100	100	100	100
Femmes	Autres	0	0	4	1	
	Employeuse	4	4	11	5	
	Indépendante	18	22	7	19	
	Travailleuse salariée	58	61	75	62	
	Travailleuse occasionnelle	13	9	4	9	
	Aide familiale non rémunérée	7	4	0	4	
	Total		100	100	100	100
	Total	Autre	0	1	2	1
Employeur		17	19	18	17	
Indépendant		30	29	10	26	
Travailleur salarié		38	40	65	45	
Travailleur occasionnel		11	6	5	8	
Aide familial non rémunéré		3	4	1	2	
Aide familial rémunéré		1	1	0	1	
Total			100	100	100	100

Note : Moins de 3% de réponses manquantes pour les hommes et moins de 9% de réponses manquantes pour les femmes. Ce tableau se réfère uniquement aux migrants de retour ayant travaillé à leur retour (N=844).

En ce qui concerne les modalités d'obtention d'emploi au retour, l'offre d'emploi par un ami ou un proche est le moyen le plus utilisé par les migrants de retour, avec une proportion qui s'élève à 31% chez les hommes et 25% chez les femmes. Les données indiquent également que dans leurs démarches de recherche d'emploi, les femmes (25%) plus que les hommes (11%) ont eu recours à l'envoi de leur CV et aux candidatures en réponse à des annonces de postes vacants.

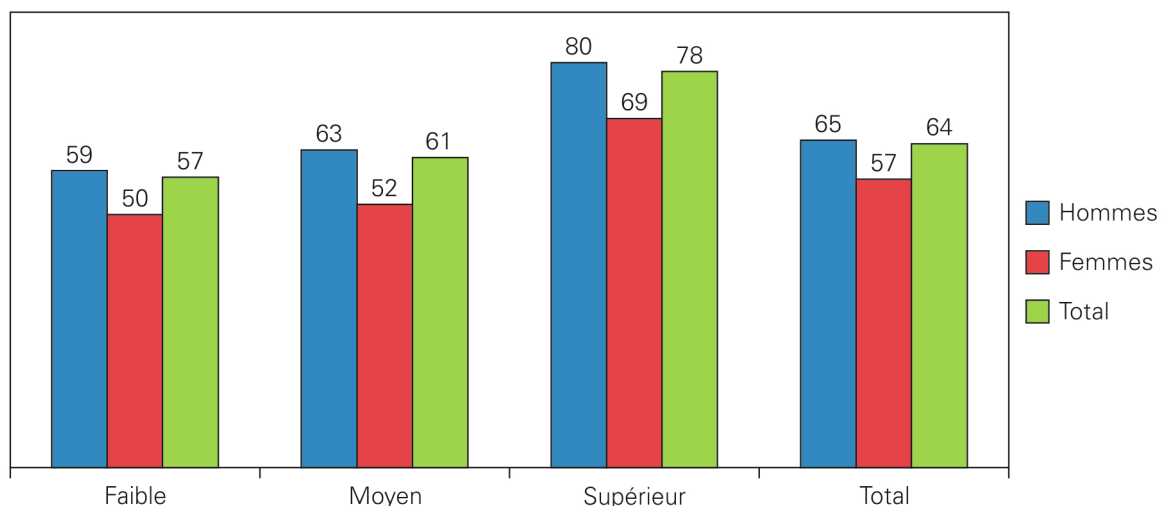
La durée moyenne de la recherche d'emploi est de cinq mois pour les deux sexes, avec une moyenne de 4,8 mois pour les hommes et de 6,8 mois pour les femmes.

FIGURE 4.10 MODALITÉS D'OBTENTION D'UN EMPLOI DES MIGRANTS DE RETOUR SELON LE SEXE (EN %)

Note : Moins de 4% de réponses manquantes. Ce graphique se réfère uniquement aux migrants de retour ayant travaillé à leur retour (N=844).

En calculant les taux d'activité et les taux d'emploi des migrants de retour interrogés, on peut constater que le taux d'activité est plus élevé chez les migrants de retour (80%) que chez les migrants potentiels (62%), tout comme le taux d'emploi (68% chez les migrants de retour contre 51% chez les migrants potentiels). Le taux de chômage des migrants de retour est de 15%. L'expérience migratoire a un effet positif sur le niveau d'activité et les opportunités d'emploi sur le marché du travail marocain au retour.

En effet, interpellés sur l'expérience acquise à l'étranger par rapport à l'emploi, plus de 60% des migrants de retour qui ont trouvé un emploi à leur retour ont indiqué que l'expérience acquise a amélioré leurs perspectives d'emploi. Cette proportion passe de 78% chez les migrants de retour ayant un niveau d'études élevé (80% chez les hommes et 69% chez les femmes) à 61% chez les migrants ayant un niveau d'études moyen (63% chez les hommes et 52% chez les femmes) et à 57% chez les migrants de retour dont le niveau d'études est relativement faible (59% chez les hommes et 50% chez les femmes) (voir la **FIGURE 4.11**). Les femmes et les personnes ayant un niveau d'études faible profitent moins de l'expérience migratoire en termes d'amélioration des perspectives d'emploi à leur retour au Maroc.

FIGURE 4.11 UTILITÉ DE L'EXPÉRIENCE À L'ÉTRANGER DES MIGRANTS DE RETOUR POUR TROUVER UN EMPLOI SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES ET LE SEXE (EN %)

Note : Moins de 5% de réponses manquantes (N=844). Ce graphique se réfère aux migrants ayant travaillé à leur retour.

En ce qui concerne l'adéquation entre le travail et le niveau d'études, presque trois quarts des hommes pensent qu'une telle adéquation existe (73%), et ce en proportion presque égale pour les trois niveaux d'études. Pour ce qui est des femmes, 69% croient à cette adéquation, avec une confiance plus marquée chez les femmes ayant un niveau d'études supérieur (voir Figure 4.11). En bref, l'adéquation entre le travail et le niveau d'études est identique chez les migrants de retour et chez les migrants potentiels.

TABLEAU 4.17 ADÉQUATION ENTRE L'EMPLOI ET LE NIVEAU D'ÉTUDES POUR LES MIGRANTS DE RETOUR SELON LE SEXE (EN %)

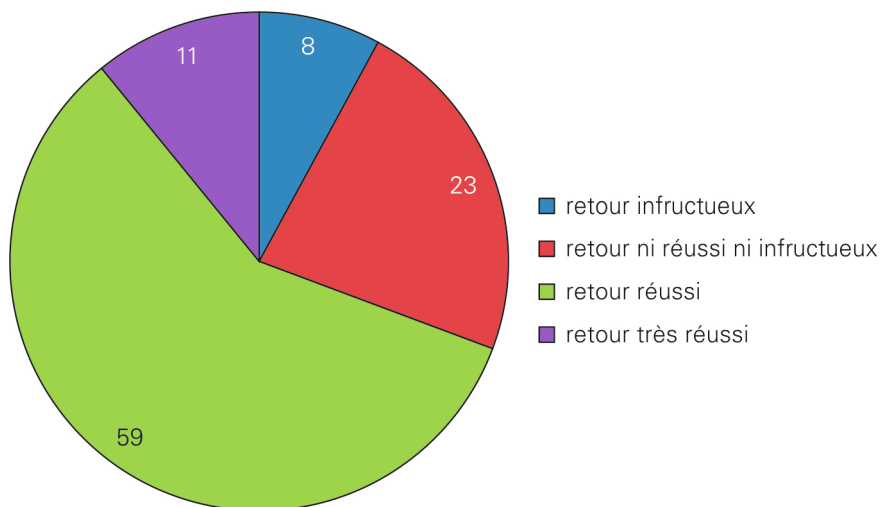
Adéquation emploi-niveau d'études		Niveau d'études			Total
		Faible	Moyen	Supérieur	
Hommes	Oui, totalement	74	72	72	73
	Emploi en dessous de mon niveau d'études	13	21	26	17
	Emploi au-dessus de mon niveau d'études	6	2	0	4
	Oui, mais dans un secteur différent	5	4	3	5
	Ne sait pas	1	0	0	1
	Total	100	100	100	100
Femmes	Oui, totalement	70	58	78	69
	Emploi en dessous de mon niveau d'études	16	38	20	20
	Emploi au-dessus de mon niveau d'études	5	2	0	4
	Oui, mais dans un secteur différent	8	0	2	4
	Ne sait pas	2	2	0	2
	Total	100	100	100	100
Total	Oui, totalement	74	70	73	72
	Emploi en dessous de mon niveau d'études	13	24	24	18
	Emploi au-dessus de mon niveau d'études	6	2	0	4
	Oui, mais dans un secteur différent	6	4	3	5
	Ne sait pas	1	0	0	1
	Total	100	100	100	100

Note : Moins de 11% de réponses manquantes pour les hommes, moins de 20% de réponses manquantes pour les femmes et moins de 13% de réponses manquantes pour l'ensemble.

Évaluation de l'expérience du retour

L'évaluation du retour au pays (voir le chapitre 2 pour l'indice des résultats du retour) montre que la majorité (70%) juge qu'il est réussi (59%) ou très bien réussi (11%). En revanche, seulement 8% considèrent leur retour infructueux. À ce stade, il peut être intéressant de noter que près d'un migrant de retour sur quatre (23%) se trouve dans une position d'indifférence, l'expérience de retour n'étant ni réussie ni infructueuse.

FIGURE 4.12 BILAN DE L'EXPÉRIENCE DE RETOUR (EN %)



Note : Les réponses manquantes sont de l'ordre de 50%.

Les données désagrégées par sexe soulignent une différence significative en termes de bilan de l'expérience migratoire entre les femmes et les hommes. Ainsi, le taux de réussite (retour réussi plus retour très réussi) chez les femmes se situe 13 points de pourcentage en-dessous de celui des hommes. Les mêmes données laissent apparaître que trois femmes sur dix (33%) ont un retour ni réussi ni infructueux, alors que ce sentiment n'est partagé que par deux hommes sur dix (21%) environ.

Quant aux difficultés éventuelles liées au retour au pays, si 54% des hommes et 60% des femmes indiquent ne pas avoir eu de problèmes à leur retour, un quart des répondants mentionnent des difficultés pour trouver un emploi.

TABLEAU 4.18 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES MIGRANTS DE RETOUR SELON LE SEXE (EN %)

Difficulté au retour	Hommes	Femmes	Total
Aucun problème	54	60	55
Incapable de trouver un emploi	24	23	24
Le conjoint n'a pas trouvé d'emploi	0	2	1
Problème pour trouver un logement convenable	1	0	1
Pas de services éducatifs appropriés pour moi et ma famille	2	4	2
Pas de services de santé appropriés pour moi et ma famille	3	2	3
Problèmes de réintégration	8	3	7
Manque d'informations sur les droits et obligations juridiques	4	2	4
Total	100	100	100

Note : Les réponses manquantes sont de l'ordre de 6%.

4.5 CONDITIONS DE VIE DES MIGRANTS AU RETOUR

Situation socioéconomique

La migration a eu un impact positif sur la majorité des migrants de retour – 62% des hommes et 60% des femmes déclarent que leur situation actuelle est meilleure, voire bien meilleure, qu'avant le départ.

FIGURE 4.13 SITUATION ACTUELLE DES MIGRANTS DE RETOUR SELON LE SEXE (EN %)



Note : Moins de 4% de réponses manquantes pour les hommes et moins de 9% de réponses manquantes pour les femmes, soit 5% pour l'ensemble.

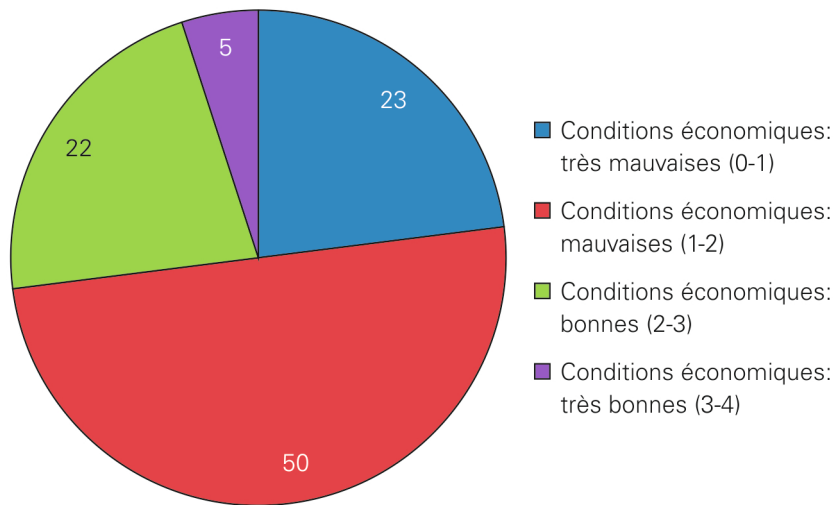
La grande majorité des migrants de retour (73%) sont propriétaires de leur logement, les locataires ne représentant que 16% de l'échantillon. Les données par sexe laissent apparaître des disparités, la proportion des femmes propriétaires (68%) étant inférieure de presque 6 points à celle de leurs compatriotes masculins (74%). À l'inverse, la proportion des migrantes de retour ayant le statut de locataires (18%) dépasse celle des hommes (15%).

L'indicateur de la condition sociale constitue un indice composite qui permet d'enregistrer la situation sociale des migrants de retour. Il prend en considération le nombre des membres du ménage par rapport au nombre des pièces et à l'accès à certains biens et services comme l'eau potable à l'intérieur de la maison, un système de chauffage, une voiture etc. (voir le chapitre 2 pour plus de détails). La majorité des migrants de retour interrogés (66%) vivent dans de bonnes conditions sociales : 65% des hommes et 73% des femmes. Cela semble confirmer l'impact positif de la migration car seulement 33% des migrants potentiels jouissaient de bonnes conditions sociales. Parmi les migrants de retour, 28% bénéficient de conditions sociales moyennes (migrant potentiels, 45%). Les conditions sociales sont mauvaises pour 6% d'entre eux (migrants potentiels, 22%).

Une lecture parallèle de l'indicateur de la condition sociale et de la variable du niveau d'études permet de constater que la situation sociale des migrants de retour est positivement corrélée avec le niveau d'études car le pourcentage des migrants de retour bénéficiant de bonnes conditions sociales passe de 56% chez les personnes ayant un niveau d'études faible à 73% chez les personnes ayant un niveau moyen et 88% chez les personnes ayant un niveau élevé.

L'indicateur de la condition économique est un indice composite de différentes variables (propriété immobilière, revenu familial équivalent, propriété foncière, argent reçu de l'étranger) mesurant la situation économique des migrants de retour (voir le chapitre 2 pour les détails)¹⁵. La **FIGURE 4.14** indique que la situation économique de la très large majorité des migrants de retour (73% – 72% chez les hommes et 78% chez les femmes) est mauvaise ou très mauvaise, et 27% seulement des personnes interrogées estiment se trouver dans une situation économique bonne ou très bonne. Les conditions économiques des migrants potentiels ne sont pas meilleures (conditions économiques mauvaises ou très mauvaises pour 78% d'entre eux). Les données de l'enquête indiquent également que le niveau d'études n'a pas d'effet significatif sur la situation économique des migrants de retour.

15 Le seuil de revenu calculé pour les migrants potentiels a été utilisé pour le calcul de l'indice des conditions économiques pour les migrants de retour.

FIGURE 4.14 INDICE DES CONDITIONS ÉCONOMIQUES DES MIGRANTS DE RETOUR (EN %)

Note : Les réponses manquantes sont de l'ordre de 15%.

Envoi de fonds, épargne et transfert des droits sociaux

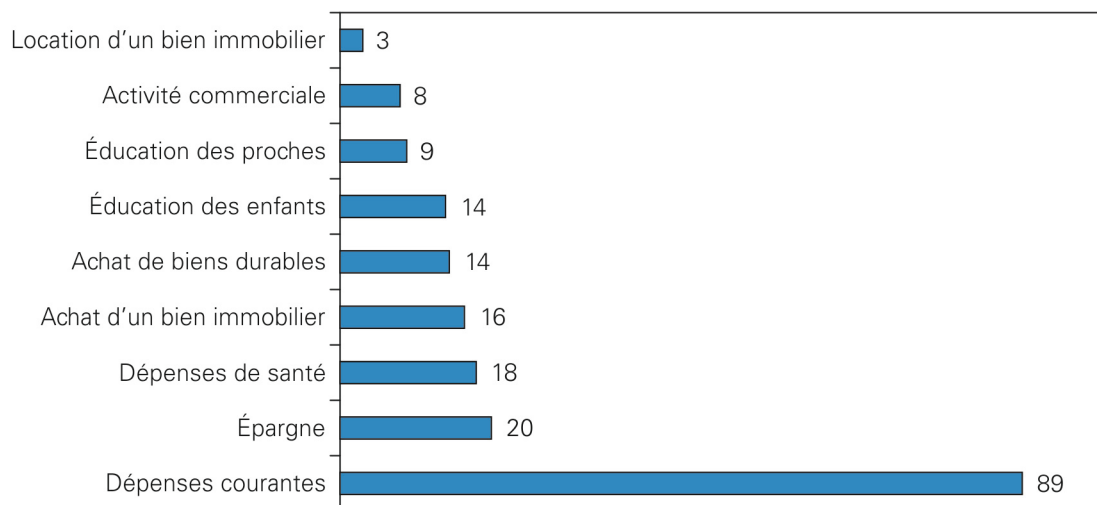
L'envoi de fonds au Maroc et l'épargne constituée dans le pays hôte améliorent sensiblement les conditions de vie des migrants de retour et de leur famille pendant et après la migration. Quelque 63% des migrants de retour interrogés indiquent avoir envoyé des fonds au Maroc, avec un taux de 66% pour les salariés et de 54% pour les travailleurs occasionnels. Ce taux varie aussi selon le niveau d'études – 69% pour les migrants ayant un niveau d'études faible (71% pour les hommes et 58% pour les femmes), 59% pour les migrants ayant un niveau d'études moyen (61% pour les hommes et 51% pour les femmes) et 49% pour les migrants ayant un niveau d'études élevé (50% pour les hommes et 42% pour les femmes).

TABLEAU 4.19 FONDS ENVOYÉS PAR LES MIGRANTS DE RETOUR SELON LE SEXE ET LE NIVEAU D'ÉTUDES (AVANT MIGRATION) (EN %)

	Envoi de fonds	Niveau d'études			Total
		Faible	Moyen	Supérieur	
Hommes	Oui	71	61	50	65
	Non	29	39	50	35
	Total	100	100	100	100
Femmes	Oui	58	51	42	54
	Non	42	49	58	46
	Total	100	100	100	100

Note : Les réponses manquantes sont de l'ordre de 3%.

La principale utilisation des fonds concerne les dépenses courantes, suivies par l'épargne, les dépenses de santé et l'immobilier.

FIGURE 4.15 UTILISATION PAR LES MIGRANTS DE RETOUR DES FONDS ENVOYÉS AU MAROC LORS DE LEUR SÉJOUR DANS LE PAYS HÔTE (EN %)

Note : Les réponses manquantes sont de l'ordre de 2%. Ce graphique se réfère uniquement aux migrants ayant envoyé des fonds (N=875).

En réponse aux questions portant sur l'épargne, plus de deux tiers des migrants de retour interrogés (69%) ont déclaré avoir épargné lors de leur séjour à l'étranger. Des données plus fines montrent que le type d'activité exercée par le migrant dans le pays d'immigration est un élément déterminant de la proportion des épargnants. En effet, si cette proportion culmine à 71% chez les employés salariés, elle ne dépasse pas 58% chez les travailleurs occasionnels. Par contre, le statut professionnel influence peu la propension à épargner : seuls les travailleurs qualifiés (72%) et les cadres moyens (71%) épargnent un peu plus.

De façon générale, les dépenses quotidiennes et les charges familiales constituent les principales utilisations de l'épargne. Une telle utilisation de l'épargne est plus élevée chez les personnes ayant un niveau d'études faible (67%). L'épargne des migrants de retour est aussi consacrée en grande partie à l'achat d'une propriété et à des activités commerciales (autour de 30%).

TABLEAU 4.20 UTILISATION DE L'ÉPARGNE PAR LES MIGRANTS DE RETOUR SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES ACTUEL (EN %)

Utilisation de l'épargne	Niveau d'études			Total
	Faible	Moyen	Supérieur	
Dépenses quotidiennes, charges familiales	67	62	58	64
Achat de propriétés	36	28	30	33
Location de propriétés	6	6	2	5
Achat de biens durables	21	16	19	19
Activités commerciales	31	33	29	32
Épargne	13	16	15	14
Éducation des enfants	9	6	4	7
Éducation des proches	4	4	2	3
Soins de santé	11	6	2	8

Notes : Moins de 5% de réponses manquantes. Ce tableau se réfère uniquement aux migrants qui sont revenus avec des économies (N=956).

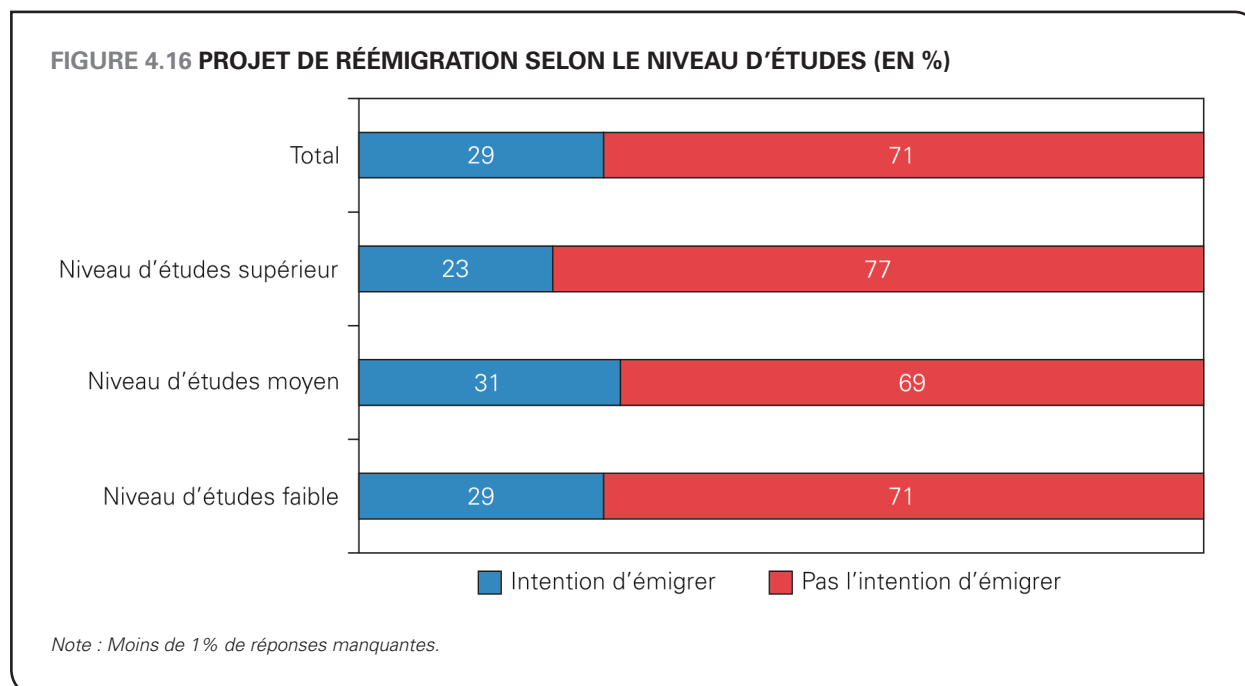
Seuls 35% des hommes et 20% des femmes ont acquis des droits à une retraite ou à d'autres prestations sociales pour la période passée à l'étranger. Une différence assez importante existe donc entre les sexes. Étonnamment le niveau d'études n'a pas d'impact sur la transférabilité de ces droits sociaux parmi les migrants de retour interrogés. Par contre, le transfert des droits sociaux est positivement corrélé avec les résultats de retour : 88% des personnes ayant eu un retour très réussi et 31% des personnes ayant eu un retour réussi ont acquis des droits sociaux pendant la période de migration.

4.6 RÉÉMIGRATION

Selon l'enquête, la large majorité des migrants de retour interrogés (71% des hommes et 73% des femmes) n'ont pas l'intention d'émigrer de nouveau – ce qui signifie qu'environ un tiers des migrants de retour envisagent de réémigrer.

Réémigration et niveau d'études

L'examen simultané du projet de réémigrer et du niveau d'études laisse apparaître une relation sous forme de U inversé entre l'intention des personnes de se lancer dans un nouveau projet migratoire et leur niveau d'études. En effet, 29% des personnes ayant un niveau d'études faible envisagent de quitter à nouveau le Maroc pour aller vivre à l'étranger. Cette proportion augmente pour atteindre 31% pour les migrantes de retour titulaires d'un diplôme équivalent au niveau d'études moyen, et elle descend à 23% pour les migrantes de retour ayant un niveau d'études élevé. L'intention de migrer pour la première fois étudiée dans le cadre de l'enquête sur les migrants potentiels a laissé apparaître une relation similaire (voir le chapitre 3) : les personnes ayant l'intention d'émigrer sont proportionnellement les plus nombreuses parmi les personnes ayant un niveau d'études moyen.



Raisons pour réémigrer

La principale raison pour réémigrer – évoquée par 29% des hommes et 25% des femmes – est la difficulté à trouver un emploi, une difficulté majeure pour les hommes ayant un niveau d'études faible ou moyen et pour les femmes ayant un niveau d'études moyen. Si un salaire insuffisant motive moins les femmes que les hommes, celles-ci espèrent davantage améliorer leur niveau de vie.

TABLEAU 4.21 RAISONS INVOQUÉES PAR LES MIGRANTS DE RETOUR POUR RÉÉMIGRER, SELON LE SEXE ET LE NIVEAU D'ÉTUDES (EN %)

Raison pour réémigrer	Niveau d'études			Total
	Faible	Moyen	Supérieur	
Hommes				
Difficultés à trouver un emploi	31	34	14	29
Amélioration du niveau de vie, problèmes financiers	22	19	14	18
Salaire insuffisant	9	9	11	10
Reprendre leur ancien emploi	7	6	2	5
Autres	31	33	59	38
Total	100	100	100	100
Femmes				
Difficultés à trouver un emploi	21	39	22	25
Amélioration du niveau de vie, problèmes financiers	30	15	11	23
Salaire insuffisant	0	0	11	2
Rejoindre la famille et/ou les amis	6	8	0	5
Autre	43	38	56	45
Total	100	100	100	100

Notes : **Hommes** – les réponses manquantes sont de l'ordre de 10% pour les migrants ayant un niveau d'études faible, 5% pour les migrants ayant un niveau d'études moyen, 10% pour les migrants ayant un niveau d'études élevé et 9% pour l'ensemble des migrants. Ce tableau se réfère aux hommes qui veulent réémigrer (N=332).

Femmes – les réponses manquantes sont de l'ordre de 8% pour les migrantes ayant un niveau d'études faible, 32% pour les migrantes ayant un niveau d'études moyen, 10% pour les migrantes ayant un niveau d'études supérieur et 15% pour l'ensemble des migrantes. Ce tableau se réfère aux femmes qui veulent réémigrer (N=71).

Plus de 50% des migrants de retour avancent des raisons émotionnelles ou familiales pour justifier leur décision de ne pas réémigrer.

TABLEAU 4.22 RAISONS INVOQUÉES PAR LES MIGRANTS DE RETOUR POUR NE PAS RÉÉMIGRER, SELON LE SEXE (EN %)

Raison pour ne pas réémigrer	Hommes	Femmes	Total
Volonté de rester au Maroc	30	32	31
Rester près de la famille et des proches	37	44	38
Les gens là-bas ne sont pas aimables	0	2	1
Discrimination dans le pays de destination	1	2	1
Souffrance de la solitude à l'étranger	3	3	3
Nostalgie du Maroc à l'étranger	4	6	5
Faibles revenus à l'étranger	3	1	2
Mauvaises conditions de travail à l'étranger	5	2	4
Impossible ou très difficile de réémigrer	3	2	3
Manque de ressources financières	1	1	1
Barrières légales	4	0	4
Autres	7	7	7
Total	100	100	100

Note : Moins de 1% de réponses manquantes. Ce tableau se réfère aux migrants qui ne veulent pas réémigrer (N=990).

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Principaux résultats et conclusions

Le phénomène migratoire est très répandu au Maroc : le nombre de marocains ayant émigré est estimé à plus de 3 millions et 42% des personnes ayant participé à l'enquête – qui porte sur un échantillon représentatif de la population marocaine par sexe, niveau d'études et milieu rural-urbain –, ont l'intention d'émigrer. Les migrants marocains sont en majorité des hommes : 48% des hommes et 35% des femmes interrogés ont l'intention d'émigrer. La migration marocaine s'est cependant féminisée, d'abord suite au regroupement familial et ensuite du fait de l'augmentation du nombre de marocaines qui émigrent, soit avec leur famille, soit seules à la recherche d'une vie meilleure, surtout en termes économiques. Les femmes représentent aujourd'hui environ 40% de la migration marocaine.

L'intention d'émigrer est plus forte chez les jeunes et, de même, les migrants de retour sont relativement jeunes. Le statut marital et le fait d'avoir des enfants sont en corrélation négative avec le projet d'émigrer. Les migrants de retour (61%) sont moins souvent mariés que les non migrants (67%) mais ils le sont plus souvent que les personnes ayant l'intention de migrer (40%). Les femmes sont plus souvent mariées que les hommes dans toutes les catégories sauf parmi les migrants de retour, ce qui indique l'importance encore plus marquée du statut marital chez les femmes pour la réalisation du projet migratoire. S'ils étaient mariés avant leur départ à l'étranger, 78% des hommes et seulement 60% des femmes ont émigré sans leurs conjoints.

L'intention d'émigrer est aussi répandue dans le milieu rural que dans le milieu urbain, sauf à Casablanca et à Rabat où l'intention de migrer est moindre. Quant à la répartition géographique des départs du Maroc, la région d'Agadir arrive en tête avec 52% des personnes ayant l'intention d'émigrer, la région de Marrakech arrivant en deuxième position (49%). Les relations familiales avec les primo-migrants pourraient être à la base de cette perpétuation de l'émigration devenue une tradition régionale. Ces deux régions à vocation touristique permettent également un contact permanent avec des étrangers, ce qui peut constituer un facteur de facilitation de l'acte d'émigrer qui ne concerne pas que les nécessiteux. Au contraire, le développement porté par l'activité administrative à Rabat et par l'activité économique à Tanger et à Casablanca a limité la propension à migrer de ces régions.

En tête des destinations probables des migrants potentiels se place le continent européen (plus de 70%). Cela conforte une tradition vieille de plus de cinq décennies et qui s'explique par des raisons économiques, historiques, géographiques et culturelles. La France, l'Espagne et l'Italie restent les destinations préférées des migrants potentiels : 32% des migrants de retour ont résidé en France, 21% en Espagne, 15% en Italie et 5% aux Pays-Bas. Proportionnellement, le Canada, les États-Unis, la Belgique et la France ont été la destination préférée des migrants de retour ayant un niveau d'études supérieur.

Quelques mécanismes ont été mis en place afin d'organiser la migration temporaire ; le premier essai dans ce sens, inauguré en 2006, portait sur la mobilisation d'ouvrières marocaines pour répondre aux besoins temporaires de l'agriculture espagnole. Or selon l'enquête, la migration circulaire n'est pas très importante dans le phénomène migratoire : la majorité des migrants de retour (82%) ont émigré une seule fois. La majorité des migrants potentiels envisagent des périodes de migration courtes mais chez les migrants de retour on constate que les séjours de longue durée sont relativement importants, 53% des migrants de retour ayant séjourné plus de sept ans dans le pays d'accueil.

En ce qui concerne la propension réelle à émigrer (les capacités de pouvoir réellement émigrer) et non pas la simple intention déclarée d'émigrer, 33% des personnes interrogées démontrent un faible potentiel migratoire et 9% dispose d'un fort potentiel migratoire. La population à faible potentiel migratoire pèse donc plus du triple de la population à fort potentiel migratoire. Cette catégorie nourrit, certes, le désir d'émigrer mais ne semblait pas au moment de l'enquête avoir la capacité réelle de le faire.

Nous avons vu que l'intention déclarée ne change pas considérablement selon le niveau d'études mais que la propension ou le potentiel migratoire est plus élevé chez les personnes ayant un niveau d'études élevé ou moyen. La propension à migrer augmente avec le niveau d'études. Les personnes ayant un niveau d'études plus élevé ont un meilleur accès à différents éléments (information, documents de voyage, ressources financières etc.) ce qui facilite la réalisation du projet migratoire, d'où une propension majeure à émigrer. Cela confirme la tendance à l'augmentation de la concentration de personnes qualifiées dans la communauté émigrée par rapport à la population totale vivant au Maroc. Le niveau d'études a une influence encore majeure sur la propension à migrer des femmes ;

même si les femmes sont en général moins instruites que les hommes, les femmes à fort potentiel migratoire sont proportionnellement plus instruites que les hommes de la même catégorie.

Cependant, même si les migrants ont un niveau d'études plus élevé que la population marocaine en général – la majorité de la population marocaine (80%) ayant un niveau d'études faible –, le phénomène migratoire touche toutes les catégories sociales. En effet, 58% des migrants de retour interrogés ont un niveau d'études faible (contre 83% dans la population marocaine), 23% ont atteint un niveau d'études moyen (contre 10%) et 19% sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 7%).

Le chômage encourage l'émigration dans une certaine mesure, mais les données de l'enquête démontrent que la migration ne concerne pas seulement les catégories sociales pauvres ou les sans-emplois. Paradoxalement en effet, la propension à migrer augmente avec les bonnes conditions sociales et les conditions économiques n'influencent pas non plus de façon significative la propension à migrer. La migration n'est pas, semble-t-il, l'apanage des pauvres au Maroc, mais un phénomène de société.

En même temps, les répondants déclarent qu'ils sont partis, ou qu'ils partiront – indépendamment de leurs conditions sociales ou économiques mesurées à partir des réponses à plusieurs questions du sondage – principalement pour des raisons économiques : améliorer leur situation économique, trouver un emploi ou trouver un emploi mieux rémunéré. La difficulté à trouver un emploi est la raison de départ la plus fréquente chez les personnes ayant un niveau d'études faible. Pour les personnes au chômage l'intention d'émigrer s'élève à 56%, au-delà de la moyenne de l'échantillon (42%). Pour ceux qui ont un emploi, l'inadéquation formation-emploi et l'inadéquation compétence-emploi semblent encourager l'émigration, mais la corrélation est assez faible : 74% des personnes qui ne souhaitent pas émigrer confirment une adéquation entre leur niveau d'instruction et leur emploi, de même pour 64% de ceux ayant un fort potentiel d'émigration. Selon les personnes interrogées, les perspectives de carrière au Maroc ne sont pas non plus déterminantes pour le projet migratoire.

La grande majorité des personnes qui entendent émigrer estiment que le fait de partir vivre à l'étranger pourrait améliorer leur situation économique et leurs compétences et faciliter l'accès à de meilleures opportunités d'emploi après un éventuel retour au Maroc.

En ce qui concerne l'emploi, 59% de la population interrogée occupe un emploi de retour au pays – une situation considérablement meilleure que celle des migrants potentiels dont seulement 46% ont déclaré travailler au moment de l'enquête. La situation des femmes est moins avantageuse : alors que 63% des hommes interrogés ont indiqué avoir trouvé un emploi dès leur retour, cette proportion ne dépasse pas 50% des femmes. On note sans grande surprise que les données soulignent une relation positive entre l'emploi et le niveau d'études tant des hommes que des femmes : les diplômés du supérieur trouvent plus facilement du travail à leur retour.

Quant à l'acquisition de compétences à l'étranger, seuls 31% des migrants de retour ont bénéficié d'une formation ou d'études. Les migrants de retour ayant un niveau d'études supérieur sont quatre fois plus nombreux à avoir bénéficié d'une formation ou d'études que les migrants de retour ayant un niveau d'études faible. Les migrants de retour ont, certes, un niveau d'études plus élevé que la population marocaine au Maroc, mais l'enquête souligne la très faible évolution de leur niveau d'éducation durant la migration, ce qui conforte la donnée selon laquelle les migrants ont un niveau d'études plus élevé que la population marocaine au Maroc *avant* d'émigrer. L'adéquation entre le travail et le niveau d'études reste la même tant pour les migrants de retour que pour les migrants potentiels, et ce, allié à la très faible évolution du niveau d'éducation pendant la migration, nous porte à conclure que l'expérience migratoire et professionnelle n'a pas beaucoup d'influence sur les perspectives de carrière au retour en termes de reconnaissance des compétences acquises (formellement ou informellement) à l'étranger.

Du côté positif du bilan des compétences, 62% des migrants de retour déclarent avoir acquis des compétences linguistiques et 54% de nouvelles aptitudes techniques et professionnelles. Ici encore, l'acquisition de nouvelles compétences est plus fréquente plus le niveau d'études de départ est élevé.

En ce qui concerne l'impact de la migration sur le niveau de vie, la grande majorité des migrants de retour interrogés (66%) vivent dans de bonnes conditions sociales contre seulement 33% des migrants potentiels. Or, les conditions économiques ne sont pas meilleures que pour les migrants potentiels. La situation économique de la très large majorité des migrants de retour (73%) reste mauvaise ou très mauvaise (78% chez les migrants potentiels). L'impact financier de la migration ne semble donc pas être à la hauteur des attentes des migrants potentiels.

Une proportion relativement importante des migrants de retour interrogés (63%) ont envoyé des fonds au pays d'origine. On constate une certaine dispersion selon le niveau d'études puisque la proportion d'envoi de fonds s'élève à 69% chez les migrants ayant un niveau d'études faible, alors qu'elle n'est que de 49% chez les migrants ayant un niveau d'études élevé. Les femmes envoient moins souvent de fonds que les hommes. Plus des deux tiers des migrants de retour interrogés ont épargné lors de leur séjour à l'étranger. Les fonds envoyés et les épargnes sont principalement affectés aux dépenses courantes. Toutefois, l'épargne des migrants de retour est plus souvent

utilisée pour l'achat d'une propriété (33% contre seulement 16% des fonds envoyés) et surtout pour des activités ou investissements commerciaux (32% contre seulement 8% des fonds envoyés) ce qui signale une meilleure contribution de l'épargne que des fonds envoyés au développement à plus long terme.

Comment l'expérience migratoire est-elle préparée et qu'en est-il en termes d'emploi ? L'industrie manufacturière et le commerce ressortent comme des secteurs dominants parmi les personnes ayant un *fort potentiel migratoire* (sans grandes différences par sexe). En ce qui concerne l'emploi à l'étranger des migrants de retour, il intéresse surtout les secteurs suivants : l'hôtellerie et la restauration, la construction, le secteur agricole, le commerce, l'industrie manufacturière et les services domestiques – services traditionnellement demandeurs de main-d'œuvre immigrée et à faible niveau de qualification dans les pays d'accueil. Les femmes sont plus concernées par le secteur des services et les hommes par les secteurs agricole et de la construction.

En ce qui concerne le parcours professionnel à l'étranger, presque trois quarts des migrants de retour sont des salariés (contre 44% de l'échantillon des migrants potentiels). Pour les hommes salariés, la proportion est quasiment constante quel que soit le niveau d'études tandis que chez les femmes, on observe une relation croissante entre la part du travail salarié et le niveau d'études. Les travailleurs occasionnels représentent 16% alors que les employeurs, les aides familiaux et le travail non rémunéré ne représentent que de faibles proportions. Le statut professionnel varie peu durant la migration par rapport au statut professionnel avant le départ, et ce même si 37% des migrants potentiels envisagent de changer leur secteur d'activité actuel et leur statut professionnel en cas d'installation à l'étranger. Cela témoigne soit d'une grande flexibilité soit des maigres attentes quant à la reconnaissance et à l'utilisation de leurs compétences et qualifications à l'étranger. En revanche, la proportion des indépendants parmi les migrants de retour (26% contre 20% chez les migrants potentiels) et surtout des employeurs (20% contre 7% chez les migrants potentiels) augmente (et la proportion des travailleurs occasionnels diminue), signe de l'impact positif de la migration sur l'entrepreneuriat.

Les conditions de travail sont souvent précaires. Un pourcentage important, à savoir 44% des hommes et 46% des femmes ont travaillé sans contrat de travail et seulement 35% des hommes et 20% des femmes ont acquis des droits à une retraite ou à d'autres prestations sociales pour la période passée à l'étranger.

Les migrants de retour ont passé une période de chômage moyenne de 10 mois à l'étranger, indépendamment de leur niveau d'études. Seulement un tiers des migrants de retour ont vu leurs qualifications officiellement reconnues à l'étranger, une situation plus commune chez les personnes ayant un niveau d'études supérieur. Quant au déclassement professionnel, un quart des migrants de retour ont occupé des emplois qui exigeaient un niveau d'études inférieur au leur. Les répondants sont encore moins positifs en ce qui concerne l'adéquation emploi-compétences : 42% des hommes et 51% des femmes déclarent que leurs compétences sont plus élevées ou beaucoup plus élevées que celles exigées par leur travail à l'étranger.

Les faibles résultats relatifs au niveau professionnel durant la migration peuvent s'expliquer par le manque général d'information sur les programmes destinés aux migrants potentiels et migrants de retour. Dans la grande majorité des cas, le départ n'est pas précédé d'une formation : seuls 14% des hommes et 24% des femmes ont suivi une formation spécifique pour préparer leur insertion professionnelle et sociale avant leur départ et cette proportion est beaucoup plus basse pour les personnes ayant un niveau d'études faible. Il faut noter également que seulement 11% des migrants de retour étaient informés de l'existence de programmes gouvernementaux facilitant le travail à l'étranger et 6% en avaient bénéficié. En même temps, l'aide la plus importante sollicitée pour aller vivre à l'étranger est un soutien pour trouver un emploi. En ce qui concerne le retour, l'enquête révèle que la plupart des migrants utilisent des voies non officielles pour l'organiser. Seulement 7% des personnes interrogées étaient informées de l'existence de programmes destinés aux migrants de retour. Les femmes sont moins bien informées que les hommes, et les personnes peu instruites souffrent davantage d'un manque d'information.

En effet, les personnes interrogées qui ont l'intention d'émigrer comptent sur la famille et les amis comme principales sources d'information sur le pays d'accueil et comme appui le plus important pour trouver du travail. De même, la grande majorité des migrants de retour avaient trouvé un travail à l'étranger grâce aux réseaux sociaux (familles, amis et connaissances). Cette proportion diminue chez les migrants de retour qui ont un niveau d'études supérieur. En ce qui concerne la modalité d'obtention d'emploi des migrants de retour au Maroc, l'offre d'emploi par un ami ou un proche est le moyen le plus utilisé. La durée moyenne de la recherche d'emploi est de cinq mois, les femmes rencontrant en moyenne un peu plus de difficultés (6,8 mois) que les hommes (4,8 mois).

Le retour *choisi* concerne 40% des répondants qui sont retournés au Maroc pour des raisons familiales (26%), culturelles (5%), économiques (5%) ou de retraite (4%). Le motif acculant à un retour *contraint* relève de difficultés professionnelles qui touchent 21% des hommes et 29% des femmes, un taux relativement bas si on considère la crise économique actuelle. Le retour *forcé* concerne 16% des répondants, contraints à rentrer pour diverses raisons : épuisement du séjour légal/permis de travail, interception par les services de sécurité etc. Même si les raisons familiales constituent la cause la plus importante de retour au pays à tous les niveaux d'éducation, ce sont

les difficultés professionnelles qui s'avèrent déterminantes chez les personnes ayant un niveau d'études faible ou moyen. Seulement 5% des personnes sont rentrées au pays pour investir.

Un tiers des migrants de retour pensent à émigrer de nouveau. L'examen simultané du projet de réémigration et du niveau d'études laisse apparaître la même tendance que pour l'intention de première migration relevée dans l'enquête des migrants potentiels, les personnes ayant l'intention d'émigrer étant proportionnellement les plus nombreuses parmi les personnes avec un niveau d'études moyen. La principale raison pour repartir est la difficulté à trouver un emploi. Cette difficulté s'observe en particulier chez les hommes ayant un niveau d'études faible et chez les femmes ayant un niveau d'études moyen.

LE PROFIL DU MIGRANT MAROCAIN

Selon les résultats de l'enquête, les migrants de retour sont mieux qualifiés que la population marocaine restée au Maroc, surtout parce qu'ils étaient déjà proportionnellement plus instruits avant d'émigrer. Les individus les plus instruits sont aussi ceux qui bénéficient davantage de la période migratoire en termes d'acquisition de nouvelles compétences et d'expérience professionnelle, qui contribuent à la réussite de leur réintégration sur le marché du travail national à leur retour. Vu que la majorité de la population marocaine a un niveau d'études faible, le profil type du migrant marocain est celui d'un homme célibataire ayant un niveau d'études faible, qui migre une fois pour une période de 10 ans en France ou en Espagne afin d'améliorer ses conditions de vie. Il n'est pas informé des programmes (gouvernementaux) qui facilitent la migration de travail, il compte sur ses amis et sur les membres de sa famille pour trouver un emploi à l'étranger, il travaille en tant que salarié ou travailleur occasionnel, il passe environ 10 mois au chômage, il apprend la langue du pays hôte mais il n'acquiert pratiquement pas d'autres compétences. Il retourne au Maroc principalement pour des raisons familiales. Il n'est pas informé des programmes visant à faciliter le retour et il compte encore sur sa famille et ses amis pour trouver du travail. Son expérience à l'étranger a amélioré ses perspectives professionnelles par rapport aux non migrants et il travaille en tant que salarié ou – avec une probabilité accrue après la période migratoire – comme entrepreneur. Au cours de sa migration il a envoyé des fonds au Maroc mais presque 90% de ceux-ci ont été affectés aux dépenses courantes. Il a également épargné, un tiers de l'épargne étant utilisé pour l'achat d'une propriété et un tiers étant éventuellement utilisé pour une activité commerciale. Il n'envisage pas de réémigrer.

Recommandations

D'après le rapport 2009 sur le développement humain du PNUD, la migration peut permettre d'élargir les choix humains en termes de revenu, d'accès aux services et de participation, mais les opportunités varient en fonction du niveau de compétence des individus. Cela indique qu'une solution « triplement gagnante » est possible si un « cercle vertueux » est créé pour bénéficier à tous (les pays d'origine et de destination ainsi que les migrants eux-mêmes) au moyen d'une meilleure gestion de la migration de la main-d'œuvre et des compétences.

Les données de l'enquête confirment qu'une situation triplement gagnante n'est pas un équilibre qui se stabilise naturellement sans intervention. Les migrants marocains sont souvent confrontés à un décalage professionnel dans le pays d'accueil, ce qui aboutit à une perte d'investissement dans l'éducation pour le Maroc et le migrant lui-même. Presque la moitié des migrants marocains n'acquièrent pas de nouvelles compétences pendant leur période migratoire, et s'ils en acquièrent, ils n'arrivent pas toujours à en profiter ou à les mettre en œuvre à leur retour sur le marché de l'emploi marocain et ce, au détriment du pays. Il est important de noter que les individus qui profitent le plus d'une expérience migratoire sont ceux qui au départ ont déjà le meilleur niveau d'études ; les personnes peu instruites ainsi que les femmes sont dans une situation défavorable en termes de réussite de la migration au niveau professionnel, d'acquisition de nouvelles compétences, de réussite du retour et de réintégration sur le marché du travail local au Maroc. Vu que la grande majorité des migrants marocains ont un niveau d'études faible, l'apport de la migration au développement n'est pas pleinement exploité si celle-ci n'est pas soutenue par des mesures publiques. Afin de rendre la migration profitable aussi bien pour le migrant, le pays d'origine et le pays d'accueil, le phénomène migratoire doit être considéré par les politiques publiques dans chacun des pays.

Certains axes d'intervention peuvent être recommandés – à mettre en œuvre par les autorités marocaines et/ou avec l'appui des projets des pays de l'Union européenne dans le cadre du partenariat pour la mobilité –, afin de se rapprocher d'un cercle vertueux et de renforcer le rôle des compétences dans le développement par la migration.

Un cercle vertueux implique que diverses conditions soient remplies.

1. Le pays d'origine répond aux pénuries de compétences du marché du travail du pays de destination.

Cela exigerait la transparence des deux côtés sur les besoins du marché du travail et les résultats des systèmes éducatifs, et un système de certification de qualité assuré dans les pays d'origine comprenant une évaluation des compétences et des mécanismes clairs pour la reconnaissance des qualifications dans les pays de destination. Du côté du pays d'origine, le processus commence par un enseignement et une formation de qualité (par ex. des programmes d'études, des enseignants et des établissements scolaires) qui correspondent aux besoins des marchés du travail et la mise en œuvre d'un cadre national des certifications qui assure la transparence des compétences acquises. Les pays de destination peuvent combler leurs pénuries immédiates de main-d'œuvre et de compétences et se procurer les profils exacts dont ils ont besoin en appliquant une meilleure gestion de la migration de main-d'œuvre. Il en résulterait une migration bénéfique conduisant à un emploi et à une productivité plus élevés dans les pays de destination.

Des politiques cohérentes et une meilleure évaluation des besoins en compétences sur les marchés du travail européens sont nécessaires pour une meilleure adéquation de la main-d'œuvre migrante. Pour éviter le gaspillage des compétences il est nécessaire de faciliter la reconnaissance officielle des qualifications et des compétences des migrants marocains à l'étranger. Le cadre européen des certifications peut servir de point de référence pour la portabilité des qualifications en étant relié aux systèmes de certification nationaux. Cela nécessite également des efforts afin d'améliorer la qualité et la transparence des qualifications marocaines. Seules une éducation et une formation transparentes et de qualité qui répondent aux besoins du marché du travail en même temps qu'à ceux des citoyens mènent au succès sur les marchés du travail, tant nationaux qu'internationaux.

2. Le savoir-faire et l'expérience acquis par les migrants sont utilisés à leur retour au pays pour intégrer le marché du travail et contribuer au développement d'entreprises locales.

Des mécanismes seraient nécessaires pour valider les acquis des apprentissages informels/non formels afin de reconnaître les compétences développées à l'étranger ainsi qu'un environnement commercial favorable, notamment des incitations et une formation entrepreneuriale pour encourager les migrants rentrés au pays à créer leur propre entreprise. En ce qui concerne la validation des apprentissages informels et non formels, elle devrait aboutir à la certification qui devrait s'appuyer sur des normes professionnelles largement utilisées. Les barèmes existants pour la reconnaissance et l'accréditation de l'expérience pourraient être utilisés en l'absence de processus plus structurés. Des incitations additionnelles pour les réformes de l'enseignement et l'amélioration de la qualité pourraient être créées par les pays de destination établissant des exigences de qualité en matière de compétences des migrants. Le résultat bénéficierait à la migration grâce à une meilleure utilisation des économies et des compétences acquises à l'étranger par les migrants rentrés au pays et à des systèmes éducatifs améliorés dans les pays d'origine.

Les migrants qui rentrent au pays peuvent contribuer au développement local en rejoignant la population active ou en devenant entrepreneurs. Les émigrés revenus au pays estiment souvent que les compétences et les connaissances qu'ils ont acquises n'ont pas de réelle valeur chez eux et rencontrent diverses contraintes à leur retour sur le marché du d'emploi marocain.

Le potentiel des rapatriés devrait être exploité par des systèmes adéquats de soutien au retour qui favorisent un retour durable des individus, en particulier, les systèmes qui valident les compétences acquises à l'étranger et qui fournissent des services efficaces de recherche d'emploi et de placement. Les femmes et les personnes ayant un niveau d'études faible rencontrent plus de difficultés de réinsertion sur le marché du travail marocain, d'où l'importance d'initiatives ciblant certains segments des migrants de retour.

Les rapatriés permanents et temporaires et la diaspora peuvent à la fois contribuer à la formation d'une classe moyenne et au développement économique du Maroc par le biais des investissements et la contribution des nouvelles compétences au marché du travail et aussi à travers le développement de réseaux transnationaux. Les données de l'enquête montrent que la migration a un impact positif sur l'entrepreneuriat.

Le Maroc a déjà mis en place des initiatives pour encourager de manière proactive les expatriés à revenir au pays et à devenir entrepreneurs, et pour créer des environnements menant à une utilisation plus productive de leurs compétences, de leurs connaissances et de leurs épargnes, mais seule une minorité infime des migrants de retour interrogés étaient informés. Un appui supplémentaire et une meilleure communication des services disponibles pour les migrants de retour désireux d'investir au Maroc s'avèrent donc nécessaires. Une attention particulière devrait être accordée à l'utilisation efficace des envois de fonds et d'épargne pour l'investissement dans les entreprises, le soutien à l'entrepreneuriat des rapatriés étant crucial en termes d'amélioration des mauvaises conditions du marché du travail marocain par la création d'emplois.

3. L'information relative à la migration de main-d'œuvre, notamment les services d'assistance pour les migrants potentiels et les migrants de retour au pays, est disponible et accessible.

Une information librement accessible et largement disponible concernant le processus de migration – y compris les besoins des marchés du travail et les besoins en compétences, les conditions de vie, les normes et les incitations et dispositions de réintégration dans le pays –, est cruciale. Cela nécessiterait des programmes destinés à aider les migrants potentiels et les migrants de retour au pays tout au long des différentes phases et l'ouverture de voies pour la migration circulaire. Les migrants bénéficieraient de ce résultat en augmentant leurs chances de réussite et en réduisant les incidents liés à des abus.

Les institutions marocaines proposent déjà des programmes d'appui destinés à faciliter la migration ainsi que le retour au Maroc et la réintégration sur le marché du travail marocain après une période migratoire. Or, les résultats de l'enquête démontrent qu'une infime minorité des migrants potentiels ou migrants de retour en sont informés et qu'encore moins de migrants en ont profité. Il est donc nécessaire de mieux informer la population marocaine des programmes gouvernementaux pour la facilitation de la migration pour le travail à l'étranger et de mieux informer la population marocaine à l'étranger des programmes gouvernementaux visant à faciliter leur retour.

Étant donné que plus de 40% des personnes interrogées entendent émigrer, toutes classes sociales et tous niveaux d'éducation confondus, et que les principales sources d'information pour le projet migratoire sont la famille et les amis au Maroc, autant de sources d'information potentiellement biaisées, il paraît nécessaire de mieux informer l'ensemble de la population marocaine non seulement sur les opportunités d'emploi à l'étranger mais également sur les pays de destination et la réalité de l'expérience migratoire. Des formations au départ pourraient aborder des questions telles que les compétences linguistiques, les qualifications professionnelles et l'information sur les droits et obligations au travail à l'étranger. Trop souvent les migrants finissent encore par travailler à l'étranger sans contrat de travail et sans droits sociaux transférables au Maroc à leur retour. Il serait donc utile de monter et diffuser des programmes de communication sur la migration légale et d'en faciliter l'accès.

Pour éviter les expériences de migration négatives et improductives, plusieurs types d'intervention pourraient contribuer à une meilleure utilisation des compétences des migrants. Il serait par exemple utile de renforcer la coopération entre les services publics d'emploi européens et l'Anapec au Maroc en matière de recrutement en favorisant des offres d'emploi génériques. La coopération entre l'Anapec et le portail européen sur la mobilité de l'emploi (EURES) pourrait être explorée. Une meilleure information sur les emplois disponibles à l'étranger et sur les services disponibles pour faire correspondre les emplois avec les compétences pourrait aider à réduire l'inadéquation des compétences des migrants dans les pays de destination. Des contacts avec des associations professionnelles européennes informées des besoins en termes de main-d'œuvre et de compétences dans leurs secteurs pourraient également être établis à cette fin.

L'emploi et les compétences doivent trouver leur place au cœur de la politique migratoire afin d'assurer une mobilité efficace de la main-d'œuvre et un succès global. L'ETF n'encourage pas la migration en tant que telle mais elle soutient le développement de pays partenaires en contribuant à créer des cercles vertueux dans le cadre de la migration. Il faut vaincre l'hostilité de l'opinion publique vis-à-vis de la migration, tant dans les pays d'origine (par ex. exode des compétences) que dans les pays de destination (par ex. perte d'emploi par les nationaux, criminalité, violence) en insistant sur ses aspects positifs. L'évaluation, la certification, la transparence et la reconnaissance des compétences des migrants ont prouvé leur rôle crucial pour assurer une meilleure adéquation de la main-d'œuvre. Les pays d'origine comme les pays de destination doivent œuvrer davantage à la transparence des compétences des migrants et à la reconnaissance de leurs qualifications. Ces mesures ne doivent pas se limiter à des exemples isolés mais doivent servir de précurseurs à une approche plus systématique visant à tirer le meilleur parti des migrations. Transformer le processus migratoire en cercle vertueux peut comporter des avantages considérables pour toutes les parties.

ACRONYMES

AMERM	Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations
Anapec	Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences
BTP	Bâtiment et travaux publics
CITE	Classification internationale type de l'éducation
DACS	Direction des affaires consulaires et sociales
ETF	European Training Foundation (Fondation européenne pour la formation)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
SPSS	Statistical Package for the Social Sciences (un système complet d'analyse de données)
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)

BIBLIOGRAPHIE

- AMERM (Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations), *L'immigration subsaharienne au Maroc : analyse socio-économique*, AMERM, Rabat, 2008, www.amerm.ma/publications/publications_tele_5.pdf, consulté le 21 mars 2013.
- Banque mondiale, *Un parcours non encore achevé : la réforme de l'éducation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*, Banque mondiale, Washington, DC, 2007, http://siteresources.worldbank.org/INTMENA/Resources/EDU_Summary_FRE.pdf, consulté le 21 mars 2013.
- Banque Mondiale, *Le défi de l'insertion des jeunes au Maroc*, Banque mondiale, Washington, DC, 2012.
- Batista, C., Lacuesta, A. et Vicente, P.C., *Brain drain or brain gain? Micro evidence from an African success story*, IZA Discussion Paper n° 3035, IZA (Institut pour l'étude du travail), Bonn, 2007, <http://ftp.iza.org/dp3035.pdf>, consulté le 21 mars 2013.
- Bieckmann, F. et Muskens, R., 'Creating a virtuous circle: circular migration', *The Broker Online*, 22 mars, 2007, www.thebrokeronline.eu/Articles/Creating-a-virtuous-circle, consulté le 21 mars 2013.
- Bourchachen, J., *Apports des transferts des résidents à l'étranger à la réduction de la pauvreté : cas du Maroc*, communication à la conférence « Statistique, développement et droits de l'homme » de l'Association internationale pour la statistique officielle (AISO), Montreux, 4-8 septembre, 2000, www.albacharia.ma/xmlui/bitstream/handle/123456789/31207/0970Apports_des_transferts_des_residents_a_l_etranger_a_la_reduction_de_la_pauvrete__cas_du_Marocr.doc, consulté le 21 mars 2013.
- Cassarino, J.P. (sous la direction de), *Migration de retour au Maghreb : réintégration et enjeux de développement*, Centre Robert Schuman, Institut universitaire européen, Florence, 2007.
- Cedefop (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle), *Terminologie de la politique européenne d'enseignement et de formation : une sélection de 100 termes clés*, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 2008, <http://europass.cedefop.europa.eu/fr/education-and-training-glossary>, consulté le 21 mars 2013.
- Conseil économique et social, *Emploi des jeunes*, CES, Rabat, 2012.
- Conseil économique et social et Conseil supérieur de l'enseignement, Instance nationale d'évaluation, *Employabilité des jeunes : les voies et les moyens – Agir sur le chômage et s'engager pour l'emploi qualifié*, Rabat, 2012.
- ETF (Fondation européenne pour la formation), *Processus de Turin 2012 : Maroc*, ETF, Turin, 2013.
- Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, *Marocains de l'extérieur 2007*, Fondation Hassan II, Rabat, 2007, www.fh2mre.ma/telechargement/publications/Marocains_de_l-exterieur_2007.pdf, consulté le 21 mars 2013.
- Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, *Marocains résidant à l'étranger – l'utilisation des transferts : résultats d'enquête*, Fondation Hassan II, Rabat, 2008, www.fh2mre.ma/telechargement/publications/utilisation_des_transferts.pdf, consulté le 21 mars 2013.
- HCP (Haut-Commissariat au Plan), *Les Marocains résidant à l'étranger : analyse des résultats de l'enquête de 2005 sur l'insertion socio-économique dans les pays d'accueil*, HCP, Rabat, 2005, www.hcp.ma/downloads/Demographie-Les-Marocains-residant-a-l-etranger-analyse-des-resultats-de-l-enquete-de-2005-sur-l-insertion-socio_t13066.html, consulté le 21 mars 2013.
- HCP (Haut-Commissariat au Plan), *Le Maroc en chiffres*, HCP, Rabat, 2008.
- HCP (Haut-Commissariat au Plan), *Le Maroc en chiffres*, HCP, Rabat, 2009.
- HCP (Haut-Commissariat au Plan), *Les résidents étrangers au Maroc : profil démographique et socioéconomique*, Édition OKAD, Rabat, 2009.

- HCP (Haut-Commissariat au Plan), *Le Maroc en chiffres*, HCP, Rabat, 2010.
- HCP (Haut-Commissariat au Plan), *Les indicateurs sociaux du Maroc en 2010*, HCP, Rabat, 2010, www.hcp.ma/downloads/Indicateurs-sociaux_t11880.html, consulté le 21 mars 2013.
- HCP (Haut-Commissariat au Plan), *Activité, emploi et chômage*, HCP, Rabat, 2011.
- HCP (Haut-Commissariat au Plan), *Enquête nationale sur l'emploi en 2011*, [en ligne], Direction de la statistique, HCP, Rabat, 2011, www.hcp.ma/Enquete-nationale-sur-l-emploi_a89.html, consulté le 21 mars 2013.
- HCP (Haut-Commissariat au Plan), *La situation du marché du travail en 2011*, HCP, Rabat, 2011.
- HCP (Haut-Commissariat au Plan), *Le Maroc en chiffres*, HCP, Rabat, 2011.
- HCP (Haut-Commissariat au Plan), *Les jeunes en chiffres*, HCP, Rabat, 2012.
- Jaidi, L., *Marché de l'emploi et migration au Maroc*, Notes d'analyse et de synthèse, Consortium pour la recherche appliquée sur les migrations internationales, Institut universitaire européen, Centre Robert Schuman, Florence, 2009.
- Khachani, M., « La question migratoire au Maroc : la dimension législative », *Bulletin économique et social du Maroc*, Institut universitaire de la recherche scientifique, Rabat, 2004.
- Khachani, M. (dir.), *L'impact de la migration sur la société marocaine*, Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations, éditions Diwan, Rabat, 2007.
- Khachani, M., *Les Marocains dans les pays arabes pétroliers*, Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations, Rabat, 2008.
- Khachani, M., « Les nouveaux défis de la question migratoire au Maroc », *Cahiers des migrations internationales*, n° 103, Bureau international du travail, Genève, 2010.
- Khachani, M. (dir.), *Départs et retours des migrants internationaux au Maroc*, Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations, Rabat, 2011.
- L'Économiste, « Travail au noir : 3 000 étrangers 'sans papiers' », *L'Économiste*, Édition n° 2595, 24 août, 2007.
- Mghari, M., *La migration irrégulière au Maroc*, Centre d'études et de recherches démographiques, Rabat, 2006, <http://iussp2009.princeton.edu/papers/92040>, consulté le 21 mars 2013.
- Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, *Allocution du ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle*, discours prononcé devant les Nations unies, 3 juillet 2012, www.emploi.gov.ma/docs/1762012101747AM.doc, consulté le 21 mars 2013.
- MPI (Institut des politiques migratoires, 'Morocco: country profile', *Migration information source*, [journal en ligne], 2007, www.migrationinformation.org/resources/morocco.cfm, consulté le 21 mars 2013.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), *Perspectives des migrations internationales 2008*, SOPEMI (Système d'information permanente sur les migrations), OCDE, Paris, 2008.
- Office des changes, *Balance des paiements*, Rabat, 2010, www.oc.gov.ma/portal/sites/default/files/accueil%20-%20BdP/BP_2010_Fr.pdf, consulté le 21 mars 2013.
- Office des changes, *Publications annuelles*, [en ligne], 1990-2011, 2011, www.oc.gov.ma/portal/content/statistiques-des-%C3%A9changes-ext%C3%A9rieurs/indicateurs-mensuels-des-%C3%A9changes-ext%C3%A9rieurs, consulté le 21 mars 2013.
- Organisation internationale pour les migrations, *État de la migration dans le monde*, OIM, Genève, 2011.
- PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), *Rapport sur le développement humain 2009 – Lever les barrières : mobilité et développement humains*, PNUD, New York, 2009.

PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), *Rapport sur le développement humain 2011 – Durabilité et équité : un meilleur avenir pour tous*, PNUD, New York, 2011, http://hdr.undp.org/en/media/HDR_2011_FR_Complete.pdf, consulté le 21 mars 2013.

Ragbi, B. et Azeroual, A., *L'impact de la transition démographique sur la croissance et l'emploi au Maroc*, Direction de la politique économique générale, Ministère des Finances et de la Privatisation, document de travail n° 95, Rabat, décembre 2003, www.finances.gov.ma/depf/publications/en_catalogue/doctravail/doc_texte_integral/dt95.pdf, consulté le 21 mars 2013.

UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture), *Éducation au Maroc : analyse du secteur*, UNESCO Bureau multipays pour le Maghreb, Rabat, 2010, <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001897/189743f.pdf>, consulté le 21 mars 2013.

Wolton, D. (sous la direction de), *Francophonie et migrations internationales*, Cellule de réflexion stratégique de la Francophonie, 2008.

TEXTES LÉGISLATIFS

Commission européenne, *Communication relative aux migrations circulaires et aux partenariats pour la mobilité entre l'Union européenne et les pays tiers*, COM(2007) 248 final, Bruxelles, 16 mai, 2007, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0248:FIN:FR:PDF>, consulté le 21 mars 2013.

Commission européenne, *Approche globale de la question des migrations et de la mobilité*, COM(2011) 743 final, Bruxelles, 18 novembre, 2011, http://ec.europa.eu/home-affairs/news/intro/docs/1_FR_ACT_part1_v2.pdf, consulté le 21 mars 2013.

France, *Décret n° 76-383 du 29 avril 1976 relatif aux conditions d'entrée et de séjour en France des membres des familles des étrangers autorisés à résider en France*, 1976, www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000855572&dateTexte=20110327, consulté le 21 mars 2013.

Maroc, *Loi n° 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières*, Dahir n° 1-03-196 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003), 2003, www.consulat.ma/admin_files/Loi_02_031.pdf, consulté le 21 mars 2013.

Maroc, *Loi n° 70-03 portant code de la famille*, loi garantissant un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes en matière de droit, Dahir n° 1-04-22 du 12 hija 1424 (3 février 2004), 2004, www.consulat.ma/admin_files/Loi_70_03_Code_Famille.pdf, consulté le 21 mars 2013.

Maroc, *Loi n° 62-06 modifiant et complétant le dahir n° 1-58-250 du 21 safar 1378 (6 septembre 1958) portant code de la nationalité marocaine*, loi élargissant le droit de transmission de la nationalité marocaine aux femmes, Dahir n° 1-07-80 du 3 rabii I 1428 (23 mars 2007), 2007, <http://adala.justice.gov.ma/production/html/Fr/liens/..%5C149059.htm>, consulté le 21 mars 2013.

Organisation des Nations unies, *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU dans sa résolution 45/158 du 18 décembre 1990 – ratifiée par le Maroc le 14 juin 1993, elle est entrée en vigueur en décembre 2002 suite à sa ratification par 20 pays, 1990, www2.ohchr.org/french/law/cmw.htm, consulté le 21 mars 2013.

NOUS CONTACTER

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site web de l'ETF :
www.etf.europa.eu

Pour toute autre information, veuillez contacter :

Fondation européenne pour la formation
Département «Communication»
Villa Gualino
Viale Settimio Severo 65
I – 10133 Turin

E info@etf.europa.eu
F +39 011 630 2200
T +39 011 630 2222

